Digitized by Google

l.
.J.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE GRENOBLE.

HISTOIRE
DE GRENOBLE

ET

DE SES ENVIRONS,

DEPUIS SA FONDATION

SOUS LE NOM DE CULARO

JUSQU'A NOS JOURS.

Par J. J. A. Pilot.

GRENOBLE,

CHEZ BARATIER FRÈRES, IMPRIM.-LIBRAIRES.

1829.

GRENOBLE, IMPRIMERIE DE J. BARATIER.

AVANT-PROPOS.

Quoique les monumens les plus authentiques nous apprennent que Grenoble, autrefois Cularo, fut nommé *Gratianopolis* en l'honneur de l'empereur Gratien, l'histoire ancienne de cette ville est si obscure, que l'on n'est pas même d'accord sur ce fait. Les uns cherchent l'origine de son nom dans *Graiorum polis*, ville des Grecs; d'autres dans *Granorum polis*, ville des grains, et quelques-uns enfin dans *Gratiarum polis*, ville des grâces. Je ferai remarquer que c'est par allusion au mot *gratia* que les armes de Grenoble représentent trois roses épanouies, l'attribut des grâces (1).

L'ancienne position de Cularo a aussi donné lieu à différentes discussions : les uns fixent son premier emplacement sur la rive droite de l'Isère, chez les Allobroges; d'autres sur la rive gauche, chez les Voconces (2), et d'autres dans

---

(1) Les armes de cette ville sont d'argent à trois roses de gueules posées deux et une.

(2) L'Isère séparait les Allobroges des Voconces. *Isara flumen maximum quod est in finibus Allobrogum.* (Epist. Cic. ad famil.)

l'endroit où se trouve Echirolles, à cause de la ressemblance des deux noms. Il y en a même qui ont mis en doute si Grenoble était réellement le Cularo des Romains; il suffira, pour les convaincre, de citer les inscriptions qui étaient au-dessus des portes de cette ville, et qui attestent qu'elle s'appelait Cularo.

Si l'on ajoute à cela que personne ne s'est encore occupé de l'histoire de Grenoble, que presque tous les anciens documens ont été perdus lors de l'inondation de 1219, ou pendant les guerres civiles du 16.e siècle, on jugera des difficultés que j'ai dû rencontrer. Malgré ces obstacles, j'ai fait tous mes efforts pour remplir la tâche que je me suis imposée; heureux si le public daigne agréer cet ouvrage; j'aurai la satisfaction d'avoir été utile à mes concitoyens.

TABLE

DES PRINCIPALES TERRES QUI COMPOSAIENT LE COMTÉ DU GRAISIVAUDAN (1).

Gratianopolis.	Grenoble, chef-lieu.
Albencum.	Albenc.
Allavardum.	Allevard.
Ambellum.	Ambel.
Argentaria de Brandis.	Brandes-en-Oisans.
Austranum.	Autrans.
Avellianum.	Aveillans.
Biviacum.	Biviers.
Burgus Oisentii.	Bourg-d'Oisans.
Buxeria.	Buissière.
Buxia.	La Buisse.
Caissiliana.	Chichilianne.
Campaniacum.	Champagnier.
Caparolum.	Chapareillan.
Carthusia.	La Chartreuse.

(1) Le nom du Graisivaudan, en latin *Gratiavodanum*, mot formé de *Gratiano vallis*, fut d'abord donné à la vallée où est situé Grenoble; on l'a depuis étendu à tout le pays formant le comté ou gouvernement de cette ville. La vallée du Graisivaudan offre, dans la belle saison, un coup-d'œil si agréable, que Louis XII, qui a séjourné long-temps dans le Dauphiné, l'appelait le plus beau jardin de la France.

Castellum Novum.	Château-Neuf-d'Albenc.
Cast. ad dextras.	Les Adrets.
Cast. de Asperiis.	Aspres-les-Corps.
Cast. de Auriis.	Auris.
Cast. de Bellâ Combâ.	Belle-Combe.
Cast. de Boccorione.	Boquéron.
Cast. de Campis.	Champ.
Cast. de Commeriis.	Commiers.
Cast. de Huez.	Huez-en-Oisans.
Cast. de Mottâ.	La Motte.
Cast. de Pellafolo.	Pellafol.
Cast. de Perreriâ.	La Perrière.
Cast. de Perrerio.	Le Perrier.
Cast. de Persico.	Le Percy.
Cast. de Prato Buxo.	Prébois.
Cast. de Rivis.	Rives.
Cast. de Rivo Sicco.	Risset.
Cast. de Rivo Vivo.	Vif.
Cast. de Scalis.	Les Echelles.
Cast. de Scievole.	Cievol.
Cast. de Terrassiâ.	La Terrasse.
Cast. Inter Aquas.	Entraigues.
Cast. Intra Montes.	Entremont.
Cast. Trans Mœnia (1).	Tréminis.
Cast. Belli Montis.	Beaumont.
Cast. Clari Montis.	Clermont.
Cast. Cornilionis.	Cornillon.
Cast. Montis Aimoni.	Montaymon.
Cast. Montis Aynardi.	Monteynard.

(1) Sous-entendu *Mentii*, hors des remparts de Mens.

Cast. Montis Bonodi.	Montbonnot.
Cast. Montis Fleuriti.	Montfleury.
Cast. Montis Fortis.	Montfort, près de Crolles.
Cast. Vorionis.	Voiron.
Cassenaticum.	Sassenage.
Clœllæ.	Clelles.
Claisium.	Claix.
Clusa.	La Cluse.
Cognetum.	Cognet.
Corvum.	Corps.
Cugninum.	Cognin.
Domina.	Domêne.
Escirolliæ.	Echirolles.
Frenetum.	Le Freney.
Frogia.	Froges.
Garda.	La Garde.
Gavetum.	Gavet.
Geriæ.	Gières.
Goncelinum.	Goncelin.
Herbesium.	Herbeys.
Ingenium.	Engins.
Jarria.	Jarrie.
Lanceum.	Lans.
Melanum.	Meylan.
Mentium.	Mens.
Mesaticum.	Mésage.
Miribellum.	Miribel.
Montalium.	Montalieu.
Montgravis.	La Grave.
Mons Lancei.	Le Mons-de-Lans.
Moriencum.	Moirans.

Morestellum.	Moretel.
Mura.	La Mure.
Nantua.	Nantes-en-Ratier.
Nerporeum.	Nerpol.
Nogaretum.	Noyarey.
Ornonum.	Ornon.
Parisius.	Pariset.
Petra Castelli.	Pierre-Châtel.
Pons Carratus.	Pontcharra.
Pomarium.	Pomiers.
Quesium.	Quaix.
Raterium.	Ratier.
Sanctus Agripanus.	Saint-Egrève.
Sanctus Aper.	Saint-Aupre.
Sanctus Aredius.	Saint-Arey.
Sanctus Firminus.	Saint-Firmin.
Sanctus Himerius.	Saint-Ismiers (1).
Sanctus Quintinus.	Saint-Quentin.
Sappeium.	Le Sappey.
Sessinum.	Seyssins.
Thesium.	Theys.
Thovetum.	Le Touvet.
Tullinum.	Tullins.
Tulvo.	Tolvon, près de Voiron.
Uriaticum.	Uriage.
Vallis Bona.	Valbonnais.
Vallis Navigii (2).	Vaulnaveys.

(1) Cette terre fut ainsi nommée du nom d'un pélerin qui y mourut en revenant de Rome.

(2) Vallée ainsi appelée, parce qu'elle présente la forme d'une nef.

Vorapium.	Voreppe.
Varciæ.	Varces.
Vaujania.	Vaujany.
Venoscum.	Venosc.
Versatorium.	Le Versoud.
Villa de Bessis.	Besse.
Villa de Fontanis.	Fontaine.
Villa de Mearollis.	Méarolz.
Villa de Mizoen.	Mizoën.
Villa de Pascuis.	Pâquier.
Villa de Petrâ.	La Pierre.
Villa de Portis.	Les Portes.
Villa de Tencenis.	Tencin.
Villa Heronis.	Saint-Jean-d'Hérans.
Villa Trunca.	La Tronche.
Villarium Arenarum.	Villard-d'Arène.
Villarium Lancei.	Villard-de-Lans.
Vinniacum.	Vinay.
Viziliœ.	Vizille.
Voluredum.	Vourey.
Voreium.	Veurey.

Comtes du Graisivaudan appelés depuis Dauphins de Viennois.

1.re *Race.* Guigues-le-Vieux, premier comte du Graisivaudan, vers l'an 1040, se fit moine à Cluny en 1057, mort le 22 décembre 1075.

Guigues-le-Gras, fils du précédent, mort en 1080.

Guigues-le-Comte, fils du précédent, mort en 1125.

Guigues-Dauphin, fils du précédent, mort en 1142.

Guigues V, fils du précédent, mort en 1162.

Béatrix, fille de Guigues V, mariée en 1163 à Guillaume Ildefons, dit Taillefer, comte de Toulouse ou de Saint-Gilles, mort en 1180. Elle épousa en secondes noces, en 1184, Hugues III, duc de Bourgogne, mort en 1192. Cette princesse vivait encore en 1228.

2.e *Race.* Guigues-André, fils de Béatrix et de Hugues III, mort le 13 mars 1236; il fut le premier qui prit le titre de dauphin de Viennois.

Guigues-le-Jeune, fils du précédent, mort en 1270.

Jean I.er, fils du précédent, mort en 1282.

Anne, fille de Guigues VII et sœur de Jean I.er, mariée en 1273 à Humbert I.er, baron de la Tour-du-Pin, morte en 1296.

3.e *Race.* Humbert I.er, mort le 7 mai 1307.

Jean II, fils du précédent, mort le 4 mars 1318.

Guigues VIII, fils du précédent, mort le 25 août 1333.

Humbert II, frère du précédent, céda ses états à la France en 1349, et mourut à Clermont en Auvergne le 22 mai 1355, à l'âge de quarante-trois ans (1).

---

(1) Avant la révolution, il y avait sous la voûte du palais de justice douze bustes en marbre, représentant les douze dauphins. Ceux des neuf derniers princes ont été conservés. On les a placés dans le vestibule de la bibliothèque publique.

Princes de la maison de France qui ont porté le titre de dauphin.

Charles I.er (1), roi sous le nom de Charles V, mort le 16 septembre 1380, âgé de quarante-quatre ans.

Charles II, fils du précédent, roi sous le nom de Charles VI, mort le 29 octobre 1422, âgé de cinquante-quatre ans.

Louis I.er, fils du précédent, mort le 18 décembre 1415, âgé de vingt ans.

Jean, frère du précédent, mort le 5 avril 1417, âgé de dix-neuf à vingt ans.

Charles III, frère du précédent, roi sous le nom de Charles VII, mort le 22 juillet 1461, âgé de cinquante-neuf ans.

Louis II, fils du précédent, roi sous le nom de Louis XI, mort le 30 août 1483, à soixante-un ans.

Charles IV, fils du précédent, roi sous le nom de Charles VIII, mort le 7 avril 1498, âgé de vingt-sept ans.

François I.er, duc d'Angoulême, roi sous le nom de François I.er, mort le 31 mars 1547, âgé de cinquante-trois ans; il a porté le titre de dauphin pour avoir épousé la princesse *Claude*, fille de Louis XII.

François II, fils du précédent, mort le 12 août 1536, âgé de dix-huit ans.

---

(1) Je l'appelle Charles I.er, parce que c'est le premier de ce nom qui ait porté le titre de dauphin; il en sera de même des suivans.

Henri, frère du précédent, roi sous le nom de Henri II, mort le 10 juillet 1559, âgé de quarante-un ans.

François III, fils du précédent, roi sous le nom de François II, mort le 5 décembre 1560, âgé de dix-huit ans.

Louis III, fils de Henri IV, roi sous le nom de Louis XIII, mort le 14 mai 1643, âgé de quarante-trois ans.

Louis IV, fils du précédent, roi sous le nom de Louis XIV, mort le 1.er septembre 1715, âgé de soixante-dix-sept ans.

Louis V, dit *le Grand-Dauphin*, fils du précédent, mort à Meudon le 14 avril 1711, âgé de cinquante ans.

Louis VI, fils du précédent, mort le 18 février 1712, âgé de trente ans.

Louis VII, fils du précédent, mort le 8 mars 1712, âgé de six ans.

Louis VIII, frère du précédent, roi sous le nom de Louis XV, mort le 10 mai 1774, âgé de soixante-quatre ans.

Louis IX, fils du précédent, mort le 20 décembre 1765, âgé de trente-six ans.

Louis X, fils du précédent, roi sous le nom de Louis XVI, mort le 21 janvier 1793, âgé de trente-huit ans et demi.

Louis XI, fils du précédent, mort le 4 juin 1789, âgé de huit ans.

Louis XII, frère du précédent, roi sous le nom de Louis XVII, mort le 8 juin 1795, âgé de dix ans.

Louis XIII, fils de Charles X, né le 6 août 1775, a passé à Grenoble pour la première fois le 12 juillet 1816.

HISTOIRE
DE GRENOBLE.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de Cularo. — Peuples qui habitaient aux environs de cette ville. — Grande route. — Agrandissement de Cularo par Maximien. — Son étendue.

La ville de Grenoble, appelée autrefois Cularo, était, dans son origine, un poste militaire fondé par les Romains, lorsqu'ils firent la conquête du pays des Allobroges (1). Quelques personnes prétendent que Ptolémée a désigné cette ville sous le nom d'*Accusion;* mais cette conjecture paraît d'autant moins vraisemblable, que ce géographe ne place point *Accusion* dans la province viennoise.

---

(1) Les Allobroges furent défaits l'an de Rome 632, cent vingt-un ans avant l'ère chrétienne, par le consul Cn. Domitius Ænobarbus. En 633, Q. Fabius-Maximus termina cette guerre par une victoire signalée qu'il remporta près de l'embouchure de l'Isère; il établit dans l'Allobrogie différens postes pour contenir les gens du pays.

Quoi qu'il en soit, Cularo fut d'abord situé sur la rive droite de l'Isère, au pied du mont Esson, aujourd'hui mont Rachais; il ne comprenait, dans les premiers temps, que la montée de Chalemont, avec une partie de la rue Saint-Laurent. Sa position est ainsi indiquée dans une lettre de Cn. Numatius Plancus à Cicéron : *Cularo in finibus Allobrogum*, Cularo sur les confins des Allobroges, c'est-à-dire à l'extrémité de leur territoire (1). On doit en effet observer que l'Isère séparait les Allobroges des Voconces : les premiers habitaient sur la rive droite, et les derniers sur la rive gauche. D'un autre côté, la tradition du pays nous apprend que la montée de Chalemont est le plus ancien quartier de la ville (2).

La marche que tint Plancus, lorsqu'il passa à Cularo, l'an 44 avant l'ère chrétienne, nous

---

(1) *Cularum* signifie proprement *lieu reculé*, *extrémité*, désignation qui convenait fort bien à l'ancienne position de Cularo.

(2) Il est à présumer que la montée de Chalemont fut ainsi nommée du vieux mot *chal*, qui signifie *route*, c'est-à-dire *route de la montagne*. Nous avons trouvé dans un manuscrit, *scala montis*.

fournit encore une preuve de son ancienne situation chez les Allobroges. Ce général, qui était parti de Vienne pour aller au secours de Brutus, assiégé dans Modène par Marc-Antoine, avait déjà passé l'Isère et se disposait à gagner les Alpes maritimes, lorsqu'il apprit que Brutus venait d'être délivré. Il retourna aussitôt sur ses pas, fit repasser l'Isère à ses troupes et s'arrêta à Cularo. On voit par-là que cette ville se trouvait réellement sur la rive droite de l'Isère, chez les Allobroges (1).

Il est à propos de jeter ici un coup-d'œil sur les différens peuples qui habitaient aux environs de Cularo. Les Allobroges, dont la capitale était Vienne, occupaient le pays entre les Alpes, le Rhône et l'Isère (2). Leurs principaux bourgs, sans sortir des limites du département, étaient *Labisco*, le Pont-de-Beauvoisin; *Bergusium*, Bourgoin; *Turecionicum*, Ornacieu; *Morginum*, Moirans; *Ventia*, Vinay, et *Mantala*, Montalieu. Plus tard, on y trouve

(1) L'Isère est nommée dans Polybe *Scoras*, et dans Ptolémée, *Tisère*. Voy. note : l'Isère et le Drac.

(2) Genève et Valence dépendaient du territoire des Allobroges.

Cæsuaria, Céserieu, et *Augustum*, Aoste. Les Meldes ou Médules, qui passaient pour les plus braves des Allobroges, s'étendaient le long des montagnes de la Chartreuse, depuis Voiron jusque dans la Savoie. Il existe des traces de leur nom dans ceux de Meylan et Montmeillan. On a prétendu que ce sont ces Meldes qui passèrent les Alpes à la suite de Brennus, et qui fondèrent, chez les Insubriens, la ville de Milan.

Sur la rive gauche de l'Isère, en face des Meldes, étaient les *Tricolles*, et au-delà du Drac, les *Cassenates*, dont le chef-lieu *Cassenaticum* (1) fut depuis nommé Chassenage ou Sassenage. Leur territoire comprenait une grande partie du Royannais. Les *Nantuates* occupaient les vallées voisines de la Mure, aujourd'hui Nantes-en-Ratier. Près d'eux étaient les *Ucceni* et les *Trévires*, qui habitaient l'Oisans et le Trièves. La petite ville de Mens, capitale du Trièves, a été bâtie par l'empereur Néron, qui y établit un marché franc. Elle fut

---

(1) Il existe une grande ressemblance entre ce nom et le mot latin *caseus*, fromage. On sait que les fromages de Sassenage ont été de tout temps très-estimés.

d'abord appelée *forum Néronis*, et ensuite *Geminæ*. Ces peuples dépendaient des Voconces; leur ville principale était Die, nommée par les Romains *Dea Augusta Vocontiorum*.

Tous ces peuples avaient, en général, les mêmes mœurs et les mêmes usages que les autres Gaulois; mais une chose à remarquer, c'est que le culte d'Isis était très-répandu aux environs de Cularo, principalement chez les Cassenates (1). Voici une inscription que l'on a trouvée à Pariset, près de la Tour sans venin.

ISIDI MATRI
SEX CLAUDIUS VALERIANUS
ARAM
CUM SUIS ORNAMENTIS
UT VOVERAT.
D. D.

Sextus Claudius Valerianus a dédié cet autel, avec tous ses ornemens, à la déesse Isis, comme il en avait fait vœu.

---

(1) On trouve encore dans l'ancien pays des Cassenates plusieurs noms formés d'Isis, tels que Pariset, Esy, Iseron et Iseaux.

Il paraît que le bourg de Pariset, appelé autrefois *Parisius* et *Parisiacum*, fut ainsi nommé du mot *Par-Isis*, qui signifie adorateur d'Isis. L'Isère, en latin *Isara*, doit aussi son nom à cette divinité égyptienne. On sait qu'Isis était spécialement révérée dans les Gaules par les gens de rivière.

J'ajouterai que la Fontaine ardente, située près du village de Saint-Barthélemi (1), était consacrée à Vulcain. On y a trouvé un autel dédié à ce Dieu, avec cette inscription :

L. MATERNUS OPTATUS
VULCANO AUG.
SACRUM
P.

Lucius Maternus Optatus a érigé cet autel au dieu Vulcain.

Cularo n'eut, pendant les premiers siècles, que de faibles commencemens. Ce ne fut même que sous le règne d'Auguste qu'on ouvrit une grande route qui allait de Vienne à Suze, où elle aboutissait à la grande voie romaine. La

(1) Saint-Barthélemi-du-Groin, sur la commune de Gua.

table de Peutinger (1) nous apprend que cette route passait à Cularo, éloigné de Vienne de cinquante milliaires; de là elle conduisait à Suze, en suivant *Catorissum*, Gavet; *Mellosedo*, Mont-de-Lans; *Dutorincum*, Villard-d'Arène; *Stabatio*, Monestier-de-Briançon; *Brigantio*, Briançon, et *Martis-Castra*, le Château-d'Oulx. La route de Cularo à Vienne passait à *Morginum* et *Turecionicum*, aujourd'hui Moirans et Ornacieu (2).

Par cette communication avec Vienne et

---

(1) On appelle ainsi une carte où sont marquées les routes que tenaient les armées romaines. Cette table fut trouvée dans un monastère d'Allemagne par Conrad-Celtes, qui la donna à Conrad-Peutinger, dont elle a depuis conservé le nom. On ignore quel en est l'auteur; toutefois elle doit être antérieure au règne de Gratien, car Grenoble y est nommé Cularo.

(2) Il y avait une autre route qui traversait les montagnes de Theys pour aller dans la Maurienne. On en trouve encore une partie considérable qui se dirige vers le col de la Coche; elle est pavée en blocs bruts de granit, et a près de dix pieds de largeur. On raconte communément que César est entré dans les Gaules par ce chemin, lorsqu'il partit d'Aquilée. *Ab Ocelo, quod est citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ pervenit : indè in Allobrogum fines.*

l'Italie, Cularo, qui n'avait été jusque-là qu'un poste militaire, vit bientôt augmenter le nombre de ses habitans. Cette ville toutefois ne devint un peu considérable qu'après que l'empereur Maximien, en revenant de la guerre contre les Bagaudes, y eut établi une colonie en 288. Pour laisser à la postérité le souvenir de ce bienfait, Maximien agrandit Cularo sur la rive gauche de l'Isère, l'environna de murailles et voulut que les deux portes qu'il fit construire, l'une sur la route de Rome, et l'autre sur la route de Vienne, fussent nommées *Jovia* et *Herculea*, en l'honneur des deux empereurs Dioclétien et Maximien, surnommés *Jovius* et *Herculeus*.

Les murs, ainsi que les portes, étaient en pierre de choin. Chaque porte était flanquée de deux tours, avec une inscription au-dessus. Voici celle de la porte Romaine :

« *DD. NN. Imp. Cæs. Gaius Aurelius*
» *Diocletianus, pius, felix, invictus, Aug. et*
» *imp. Cæs. Marcus Aurelius Maximianus,*
» *pius, felix, invictus Aug. Muris Cularo-*
» *nensibus, cum interioribus ædificiis provi-*
» *dentiâ suâ institutis adque perfectis, por-*
» *tam Romanam Joviam vocari jusserunt* ».

« Nos souverains, l'empereur César Caius » Aurelius Dioclétien, pieux, heureux, in- » vincible, auguste, et l'empereur César » Marcus Aurelius Valerius Maximien, pieux, » heureux, invincible, auguste, après avoir » fait commencer et achever, par leurs soins, » les murs et les édifices intérieurs de Cularo, » ont donné le nom de Jovia à la porte qui » conduit à Rome. »

L'autre inscription, au-dessus de la porte Viennoise, était la même, si ce n'est qu'au lieu de *portam Romanam Joviam vocari jusserunt*, il y avait *portam Viennensem Herculeam vocari jusserunt*, ont donné le nom d'Herculea à la porte qui conduit à Vienne.

La porte Romaine, appelée depuis par contraction Porte-Traîne, était située sur la place Grenette, à l'entrée de la Grand'rue (1); elle a été démolie en 1591, lors de l'agrandissement de Grenoble par Lesdiguières. La porte Viennoise, nommée dans la suite porte de l'Evêché, se trouvait presqu'au milieu de la place Notre-Dame, du côté de la rue Chenoise, dans la

(1) La Grand'rue portait encore le nom de rue Porte-Traîne vers la fin du 18.e siècle.

direction du nord au midi. Elle fut détruite en 1804, lorsqu'on démolit les anciens bâtimens de l'évêché (1).

Au sortir de cette dernière porte, commençait la grande route qui conduisait au pont, le long des remparts, et qui traversait la hauteur de Rabot, derrière le couvent actuel de Sainte-Marie. Ce chemin descendait vers l'Isère, en suivant le côteau de Saint-Martin. De la porte Viennoise, les remparts s'étendaient derrière l'église de Notre-Dame, la rue des Prêtres, la place Sainte-Claire, et suivaient la rue des Vieux-Jésuites, dans toute sa longueur, jusqu'à la Porte-Traîne. Ils se prolongeaient ensuite sur la place Neuve, et allaient aboutir à l'Isère, près de la tour de l'hôtel-de-ville.

Cularo était, sous les empereurs romains, une ville municipale; elle dépendait de la province Viennoise, et la justice y était administrée par des décurions qui remplissaient les

---

(1) Ces bâtimens formaient une aile joignant la maison de la tour à la cathédrale. On a trouvé dans leurs fondations plusieurs pierres tumulaires que l'on a depuis placées le long des murs du collége.

fonctions de sénateurs. Outre ces décurions, au nombre de dix, il y avait un questeur chargé de la levée des impôts, et trois triumvirs préposés à l'entretien des grandes routes. Le premier magistrat de la ville portait le titre de dictateur.

L'église de Cularo était gouvernée, dans les premiers temps, par des chorévêques suffragans de Vienne. Saint Pierre, l'un d'eux, mourut à Toulouse au commencement du 4.[e] siècle. Les Toulousiens échangèrent son corps en 640 avec ceux de saint Romain et de saint Hilaire, pour celui de saint Saturnin, leur patron, que le roi Dagobert leur avait enlevé (1). Le corps de ce saint Pierre a depuis été transféré dans l'abbaye de Saint-Denis. Plus tard, on trouve aussi un Vincentius qui assista, en 374, au concile de Valence, présidé par Florent.

(1) Vie de saint Hilaire, 25 octobre.

CHAPITRE II.

Etablissement d'un évêché à Cularo. — Cette ville prend le nom de Gratianopolis. — Ancienne situation de l'évêché. — Eglise de Saint-Laurent. — Ariens à Grenoble. — Bourguignons. — Famine. — Grenoble passe sous la domination des Francs. — Siége de cette ville par les Lombards. — Amatus, Aper, Ferjus. — Dissertation sur les Maures.

L'EMPEREUR Gratien ayant passé à Cularo en 377, en fit réparer les fortifications et y établit en même temps un siége épiscopal ; c'est alors que cette ville prit, en l'honneur de ce prince, le nom de *Gratianopolis* (1), d'où l'on a formé celui de Grenoble. Son premier évêque fut Domninus, qui assista quelque années après au concile d'Aquilée (2), où furent condamnés Palladius et Secundianus convaincus d'arianisme. Il mourut le 3 novembre 386.

On doit remarquer que l'évêché était situé

---

(1) *Gratiano-polis*, ville de Gratien : *in provinciâ Viennensi civitas Gratianopolitana à Gratiano sic dicta.* (Hist. Gall. tom. 2, cap. 10).

(2) En 381.

sur la rive droite de l'Isère, là même où depuis l'on a fondé un couvent de bénédictins, appelé la *Maison du Prieuré*. Charlemagne en fit construire un autre près de la porte Viennoise vers l'an 773.

L'ancienne église paroissiale existe encore aujourd'hui en partie : c'est la chapelle au-dessous de l'église de Saint-Laurent (1). Elle se trouvait au niveau du sol, mais ayant été endommagée par des éboulemens de terre, on y éleva au-dessus une nouvelle église : cette chapelle, le plus ancien monument que nous ayons à Grenoble, est ornée, de chaque côté, de petites colonnes disposées les unes sur les autres; sur leurs chapiteaux sont sculptés des signes symboliques, tels que des croix, des oiseaux, des agneaux et des grappes de raisin.

Il y avait une autre église dédiée à saint Jean, située sur la place actuelle de Saint-André, vis-à-vis du palais de justice; elle fut démolie en 1562.

---

(1) La paroisse de Saint-Laurent, comme la plus ancienne de la ville, jouissait anciennement du droit de primauté. Son clergé avant la révolution avait encore le pas sur celui des autres églises.

Pendant le règne de Valentinien, en 436, les Bourguignons qui s'étaient établis sur les bords de la Saône et du Rhône, excitèrent quelques troubles dans la province viennoise; comme ils étaient Ariens, leurs co-religionnaires profitèrent de la circonstance pour dominer. A Grenoble sur-tout les esprits étaient si agités, que Ceratus, évêque de cette ville, se vit contraint d'abandonner son diocèse. Vindalberte rapporte qu'il se retira à Simorre, près d'Auch, dans la Gascogne, où il mourut vers l'an 450 (1).

Après l'expulsion de Ceratus, les Ariens restèrent maîtres de Grenoble jusque vers l'an 470.

A la chute de l'empire Romain, la province viennoise passa aux Bourguignons, qui s'en emparèrent en 467. La même année ce pays fut affligé d'une horrible famine accompagnée de grands désastres. On raconte qu'Ecdicius, patrice des Gaules, qui s'était retiré à Grenoble, nourrissait, lui seul, près de quatre mille pauvres. On croit que son père, l'empereur Avi-

---

(1) Il est aussi fait mention de cet évêque dans le Martyrologe de Molanus, à la date du 6 juin.

Octavas idus Ceratus episcopus ornat,
Urbem qui fulsit, Gratiano principe dictam.

tus, s'était aussi retiré dans cette ville, lorsqu'il renonça à l'empire (1).

A cette époque vivait le sénateur Placidius, connu par son amitié avec Sidonius-Apollinaris; il naquit à Grenoble, et fut nommé consul d'occident par l'empereur Zénon, en 481.

Le royaume des Bourguignons, appelé communément premier royaume de Bourgogne, passa sous la domination des Francs, en 531, par la conquête qu'en firent Childebert et Clotaire; à la mort de ce dernier, ses quatre fils s'étant partagé ses états, il échut à Gontran, roi d'Orléans.

Ce prince repoussa les Saxons et les Lombards, qui ravageaient depuis long-temps la province viennoise. En 570, les Lombards y rentrèrent, et ayant remonté le cours de l'Isère, sous la conduite de Rhodan, ils s'avancèrent jusqu'à Grenoble dont ils formèrent le siége. Mommol, gouverneur de la Bourgogne, accourut au secours des assiégés, et défit les ennemis si complètement, que, s'il faut en croire quelques historiens, il n'y eut qu'un corps de

(1) Avitus abdiqua en 457.

cinq cents hommes qui parvint à s'échapper. Dans ce combat Rhodan reçut une grave blessure. Après avoir rallié les débris de son armée, il alla rejoindre Zaban, autre chef lombard, qui s'était attaché au siége de Valence. Celui-ci alors leva son camp et prit le chemin des Alpes; mais arrivé près d'Embrun, il se trouva arrêté par les troupes de Mommol, qui le mirent en déroute.

Les successeurs de Gontran furent Childebert, roi d'Austrasie; Théodoric ou Thierry, roi de Bourgogne, et Clotaire, roi de Neustrie ou de Paris. De leur temps vivait l'anachorète Amatus, qui a fondé en Austrasie le couvent de Remiremond, où il mourut le 13 septembre 627; il était né à Grenoble de parens distingués : son père s'appelait Héliodore.

Vers le commencement de ce siècle vivait aussi Aper, appelé communément Saint-Aupre, qui administra pendant plusieurs années l'église de la Terrasse, près de Grenoble.

Sous le règne des rois, successeurs de Clotaire II, la province viennoise a été gouvernée par les maires du palais de Bourgogne, dont le plus fameux par ses cruautés est Ebroin, qui fit périr Ferjus ou Fergéolus, évêque de Grenoble,

Grenoble. Ce prélat s'était fortement opposé dans un concile à ses injustes prétentions : cette fermeté lui valut l'exil. Il retourna cependant dans son diocèse après la disgrâce d'Ebroin; mais celui-ci étant parvenu à reprendre les rênes du gouvernement, trouva bientôt moyen de le faire massacrer (1). Un jour que Ferjus, selon sa coutume, avait assemblé les fidèles sur une petite élévation au-dessus de Chalemont, des émissaires d'Ebroin lui portèrent plusieurs coups sur la tête, et le jetèrent dans un four à chaux. Il fut enterré sur le bord de l'Isère, et là on éleva en son honneur l'église qui porte son nom.

Quelques personnes racontent que Ferjus fut tué par les Sarrasins, lorsqu'ils pénétrèrent dans la province; ceci est hors de toute vraisemblance. D'abord, la mort de cet évêque est bien antérieure à l'irruption des Maures en France; en second lieu, il est faux que ces peuples se soient emparés de Grenoble. Nous entrerons à ce sujet dans quelques détails.

Ce qui a donné lieu à la conjecture de l'inva-

---

(1) En 683.

sion des Maures dans le Graisivaudan, c'est que l'on trouve dans un cartulaire de saint Hugues, qu'Isarne, évêque de Grenoble, chassa de son diocèse une nation païenne qui l'avait envahi. Il faut observer que l'acte se sert de l'expression *gente paganâ*. Les interprètes y ont substitué les Maures, et voici de quelle manière l'on a ensuite commenté ce passage : « Les » Arabes, dit Chorier, que Charles-Martel avait » vaincus près de Tours, furent dispersés par » cette victoire plutôt que défaits ; ceux qui » restèrent après la bataille, fuyant devant ce » foudre, cherchèrent leur salut dans les villes » qu'ils avaient prises en Languedoc, en Pro- » vence, ou dans les Alpes, qu'ils occupèrent. » Ils se rendirent maîtres de tout le diocèse de » Grenoble et pénétrèrent bien avant dans ceux » d'Embrun et de Gap. Ils y régnèrent pai- » siblement jusqu'à Conrad père du dernier » Rodolphe. Sous ce prince, Isarne, évêque de » Grenoble, les attaquá heureusement; il en » purgea son diocèse et rentra dans le patri- » moine de son église. » (Hist. de Dauph., tom. 2, liv. 1).

» Comment saurions-nous, sans les cartu- » laires de saint Hugues, observe Valbonnais,

» que les Maures sont venus à Grenoble? » (Valb., tom. 1, dis. 1).

Je le répète encore, le texte parle d'une nation païenne et non pas des Maures. Bien plus, il résulte de ces mêmes cartulaires que c'est l'évêque Isarne qui fut chassé de son diocèse; et l'on sait qu'à cette époque il n'était plus question de Maures. Barnuinus, archevêque de Vienne (ajoute un de ces actes), avait donné à Isarne, évêque de Grenoble, l'église et le bourg de Salmorenc, jusqu'à ce qu'on eût rétabli la paix dans son diocèse (1).

On voit par-là que saint Hugues n'a nullement voulu parler des Maures. D'ailleurs, comment peut-on supposer que Charles-Martel, qui poursuivit les Sarrasins jusqu'à Narbonne, les eût laissés maîtres d'une grande partie de la province viennoise, et si près de Vienne, alors la seconde ville du royaume? D'un autre côté, l'on doit savoir que Charlemagne a traversé plusieurs fois cette province à la tête de nom-

---

(1) *Barnuinus Viennensis archiepiscopus, Isarno, Gratianopolitano episcopo, ecclesiam Sancti-Donati et Salmoriacensem pagum concesserat, donec Gratianopolitanæ ecclesiæ pax à vastatione redderetur.*

breuses troupes : ce prince, qui passa à Grenoble en allant faire la guerre aux Lombards pour la défense du pape, aurait-il laissé une poignée d'infidèles dans une position si avantageuse? Au reste, l'empereur Lothaire, qui séjournait ordinairement à Vienne, nomma à l'évêché de Grenoble, en 847, Hébon, neveu d'Hébon, archevêque de Reims; nouvelle preuve qu'à cette époque cette ville ne pouvait être occupée par les Maures. Elle ne l'était pas non plus du temps de Boson, roi de Vienne, ni de l'empereur Louis, son successeur. Ce dernier se rendit à Grenoble en 894. Enfin il résulte de différens titres authentiques qu'Isarne n'avait point encore quitté son diocèse en 951, la 13e année du règne de Conrad, roi de Bourgogne (1).

Nous ajouterons ici une autre preuve, tirée de l'Histoire de l'église. En 882, le pape Jean VIII cita au concile qu'on devait tenir à Rome le 24 septembre de cette année, Adalbert, évêque de Maurienne, et Bernarius, évêque de Grenoble, pour régler leurs diffé-

---

(1) Conrad succéda à son père Rodolphe II en 938, et mourut en 993.

rends (1). Adalbert avait enlevé Bernarius de son église épiscopale, à main armée, pendant qu'il chantait Matines, et l'avait maltraité. Ce passage démontre clairement que l'évêque se trouvait alors à Grenoble, et que par conséquent cette ville n'était point au pouvoir des Maures.

Il suit de là que ceux qui ont prétendu que les Sarrasins ont occupé le Graisivaudan depuis l'an 731 jusqu'au temps de Conrad, se sont évidemment trompés. En effet, pendant cet intervalle qui aurait été de deux cent vingt-trois ans, on trouve que les évêques siégèrent à Grenoble, et que plusieurs princes passèrent en cette ville à différentes époques.

Ainsi cette nation païenne, dont il est fait mention dans les cartulaires de saint Hugues, n'a aucun rapport avec les Maures ou Sarrasins : nous verrons plus bas que ces barbares sont les Hongres qui envahirent le royaume de Bourgogne vers le milieu du 10.ᵉ siècle (2). Quelques historiens rapportent qu'ils n'avaient point de nom fixe. Les uns les appellent Hongres, d'autres Avares.

---

(1) Fleury, Hist. ecclés., tom. XI, liv. 53.

(2) Luitprand, lib. 5, cap. 15, ad ann. 954.

CHAPITRE III.

Evêché près de la porte Viennoise. — Eglise de Saint-Vincent. — Papes à Grenoble. — Jasselin. — Corps de saint Antoine. — Assemblée de Salmorenc. — Successeurs de Lothaire. — Boson proclamé roi de Vienne et de Bourgogne. — Successeurs de Boson. — Invasion des Hongres dans le Graisivaudan. — Isarne. — Agrandissement de Grenoble. — Humbert. — Fin du royaume de Bourgogne. — Guigues-le-Vieux.

LORSQUE Charlemagne passa à Grenoble en 773, il fit construire l'évêché près de la porte Viennoise (1), ainsi que l'église de Saint-Vincent, contre laquelle Isarne adossa la Cathédrale : c'est aujourd'hui l'église de Saint-Hugues.

Ce prince se rendait alors en Italie. Je re-

(1) Cet évêché s'étendait depuis l'église de Saint-Vincent jusqu'à la tour en face de la Cathédrale. En 1826 on a trouvé, dans la maison au pied de cette tour, derrière la boiserie d'une cheminée, un médaillon en pierre dure représentant le buste de Charlemagne de grandeur naturelle. Ce médaillon a été placé dans le vestibule de la bibliothèque publique.

marquerai que la route la plus pratiquée pour passer les Alpes était celle de Briançon par Grenoble; aussi était-ce en cette dernière ville que les papes et les rois de France avaient coutume de se rendre lorsqu'ils se donnaient une entrevue, comme nous l'apprend une lettre de Hugues-Capet au pape Jean XVII (1).

Du temps de Charlemagne, vivait Josselin ou Jasselin, seigneur de Château-Neuf-d'Albenc, fils de Guillaume, duc d'Aquitaine. Ce seigneur ayant fait un voyage à Constantinople, en rapporta le corps de saint Antoine qu'il déposa à Chateau-Neuf. Dans la suite, comme le peuple y accourait en foule, pour être guéri de la maladie connue sous le nom de *feu de saint Antoine*, Guigues-Disdier, l'un des successeurs de Josselin, fit construire un hôpital à la Motte-Saint-Disdier, où l'on transféra le corps du saint : telle est l'origine de la petite ville de Saint-Antoine. Cet établissement ne fut entièrement achevé que

---

(1) *Gratianopolis civitas in confiniis Galliæ et Italiæ sita est, ad quam romani pontifices, Francorum regibus occurrere soliti fuerant. Hoc si vobis placet iterare possibilitas est.*

vers l'an 1095; il était dirigé dans les premiers temps par un maître ou commandeur; on l'érigea en abbaye en 1297 (1). L'ordre de Saint-Antoine possédait à Grenoble un hôpital situé dans la rue Perrière. Cette maison, appelée la Providence, existait déjà en 1354.

A Charlemagne succéda Louis-le-Débonnaire. Ses fils s'étant partagé ses états, en 840 la province viennoise, jusqu'aux Alpes, échut à l'empereur Lothaire.

Sous son règne (2), on tint une assemblée générale au château de Salmorenc, aujourd'hui Sermorens, près de Voiron. Ceux qui y assistèrent furent : Hébon, évêque de Grenoble, les archevêques de Lyon, d'Arles et d'Embrun, les évêques de Valence et de Maurienne, onze comtes et une foule d'autres seigneurs. L'acte porte qu'ils s'étaient convoqués en ce lieu, d'après l'ancien usage, pour y rendre la justice et traiter des affaires de la province. On

---

(1) Il y avait dans le Dauphiné quatre chefs d'ordre, qui sont : la Grande-Chartreuse; l'abbaye de Saint-Antoine; l'abbaye de Saint-Ruf, près de Valence, et celle de Boscodon, près d'Embrun.

(2) En 853.

y régla aussi quelques différends qui s'étaient élevés entre Agilmar, archevêque de Vienne et Vigeric, comte de Salmorenc. Le comte n'ayant disconvenu d'aucun chef d'accusation, fut condamné à céder à l'évêque tout ce qu'il réclamait. Ces réunions s'appelaient *placita;* elles ressemblaient aux parlemens ambulans des anciens rois de France lorsqu'ils rendaient la justice par eux-mêmes.

L'empereur Lothaire ayant renoncé à l'empire en 855, la province viennoise fut soumise à Charles, son troisième fils, roi d'Arles ou de Provence; à l'empereur Louis II, et à Charles-le-Chauve, roi de France, qui la transmit à Louis-le-Bègue.

A la mort de ce dernier, la France étant tombée dans une affreuse anarchie, Boson, gouverneur de Vienne, résolut de jeter les fondemens d'une nouvelle puissance. Il se fit proclamer roi de Vienne et de Bourgogne, dans une assemblée tenue au château de Mantaille(1)

---

(1) Près de Romans. C'est la même assemblée que l'auteur de *Gallia Christiana* appelle concile de Monteillan. Les convocations générales étaient alors appelées conciles.

le 15 octobre 879. A cette assemblée se trouvèrent presque tous les grands des provinces voisines; six archevêques et dix-sept évêques; de leur nombre fut Bernarius, évêque de Grenoble, qui se montra un des plus zélés partisans de Boson. Celui-ci pour le récompenser lui assujettit le prieuré de Saint-Donat, avec toutes les églises qui en dépendaient.

Boson mourut à Vienne en 888. Les états du royaume s'assemblèrent à Varennes pour lui choisir un successeur, et l'année suivante on proclama roi, à Valence, son fils Louis. Ce prince a joué un grand rôle dans l'histoire de son siècle. Appelé en Italie au secours d'Adelbert, marquis de Toscane, contre Bérenger, marquis de Piémont, qui avait pris le titre d'empereur, il passa deux fois les Alpes suivi d'une nombreuse armée, et fut couronné empereur à Rome par le pape Jean IX.

En 894, Louis passa une partie du mois d'août au château des Ayes, près de Montbonnot; il y confirma tous les priviléges de l'église de Grenoble.

Charles-Contance, prince de Vienne, son successeur, laissa ses états au comte Hugues, et celui-ci les transmit à Rodolphe II, roi de la

Bourgogne-Transjuranne (1). Ce royaume avait commencé quelques années après celui de Vienne en la personne de Rodolphe I.er; il comprenait les provinces de l'ancienne Bourgogne, au-delà du mont Jura.

A Rodolphe II succéda son fils Conrad, dit le Pacifique. De son temps, vers l'an 954, les Hongres ayant battu le comte Luitfroit sur les bords du Rhin, traversèrent toute la Bourgogne, et se jetèrent dans le Graisivaudan où ils commirent de grands ravages. Leur dessein était de se réunir à ceux de leur nation qui, appelés en Italie par Bérenger, marquis de Piémont, avaient été contraints de se réfugier dans les Alpes. Tout céda d'abord à l'impétuosité de ces barbares; ils s'emparèrent de Grenoble presque sans résistance.

L'évêque Isarne, forcé de fuir, se retira dans le Viennois avec une partie des gens du pays; mais l'année suivante, ayant ramassé quelques troupes aux environs de Salmorenc, il attaqua les Hongres avec succès et parvint à les chasser du Graisivaudan. Ceux-ci se replièrent du côté des Alpes.

---

(1) En 929.

Isarne victorieux s'occupa de réparer les maux que venait d'éprouver son diocèse; il y appela les habitans des terres voisines, et fit construire à Grenoble l'église cathédrale qu'il adossa contre celle de Saint-Vincent. Profitant alors de la pusillanimité de Conrad, il se rendit maître de tout le diocèse qu'il posséda en franc-alleu. La haute juridiction résidait en un conseil composé de membres élus par le clergé, les laïques et les gens de guerre.

Vers la même époque on agrandit Grenoble du côté de la porte Viennoise, le long de la route du Pont. Cette nouvelle rue fut nommée Chaunaise ou Chenoise, du nom de la famille Chaunais qui y possédait une maison flanquée de tours (1). On pratiqua aussi, pour la commodité des habitans, une ouverture dans l'ancien mur, entre la porte Viennoise et la porte Traîne; ce passage fut appelé porte Pertuisière; la rue qui y aboutissait en a depuis conservé le nom (2). Le siècle suivant Grenoble

(1) Les frères Chaunais la vendirent en 1301 à François, seigneur de Sassenage.

(2) Cette rue est située à l'extrémité de la place Sainte-Claire, en face de l'église du collége.

s'accrut de deux faubourgs, celui de l'évêché, aujourd'hui rue Très-Cloîtres (1), et celui de la porte Traîne, Bruel, ou Saint-Jacques (2).

Isarne mourut en 976. Humbert, son successeur, érigea en prieuré le couvent des Bénédictins de Saint-Laurent (3); il en donna la possession au prieur Guigues en présence de Rodolphe, roi de Bourgogne, et de la reine Hermengarde. Ce prince se trouvait en ce moment à Grenoble.

En 1019, Humbert fonda le prieuré de Moirans. La même année, il céda à Manassès, comte de Maurienne, la jouissance de plusieurs terres que possédait l'église de Grenoble dans le Genevois. Il reçut en échange la propriété de six villages et de deux mas, situés sur les frontières du Graisivaudan et de la Savoie (4). L'acte porte

---

(1) Ce faubourg fut ainsi nommé parce qu'il se trouvait hors du cloître de la cathédrale. Quelque personnes croient que ce nom lui est venu de ce qu'il y avait, dans cette rue, trois cloîtres. J'ai trouvé dans un vieux mémoire, Trans-Cloître.

(2) Ce dernier nom lui fut donné à cause du couvent des Jacobins.

(3) En 1012.

(4) Les noms de ces villages sont : *Villa Sancti-*

que cet échange se fit du consentement du clergé et des fidèles assemblés en conseil extraordinaire.

On a prétendu, mal-à-propos, que l'évêque Humbert était frère d'un comte du Graisivaudan. Les cartulaires de saint Hugues nous apprennent positivement qu'au temps d'Isarne et de Humbert, il n'existait aucun comte dans ce pays. Ce qui aura donné lieu à cette conjecture, c'est qu'au nombre des témoins désignés dans l'acte de fondation du prieuré de Moirans, se trouve un certain comte Guigues qualifié de frère de l'évêque Humbert.

Quoique le royaume de Bourgogne eût déjà éprouvé une subversion presque totale, les désordres y augmentèrent encore à la mort de Rodolphe III, surnommé le Fainéant, successeur de Conrad (1). Ce roi, par son testament, avait laissé ses états à l'empereur d'Allemagne; mais les évêques et les gouverneurs s'opposèrent à cette cession, et profitèrent des troubles qui survinrent bientôt entre l'empereur et le pape, pour se rendre indépendans.

Andreæ, *Gentianum*, *Reculatum*, *Comba-Areboldi*, *Altavilla* et *Jardincum*.

(1) Rodolphe III mort en 1032.

Au milieu de ce renversement général, un seigneur nommé Guigues-le-Vieux, s'étant emparé de plusieurs terres aux environs de Grenoble, vers l'an 1040, prit le titre de comte du Graisivaudan. Il a même la qualité de prince de la province de Grenoble, dans un acte passé en 1050, par lequel il fit différentes cessions à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne. Les comtes du Graisivaudan étaient aussi nommés comtes d'Albon, à cause de la terre de ce nom qu'ils possédaient dans le Viennois (1).

C'est également à cette époque que l'on doit fixer l'origine de toutes les principautés, dont la réunion a formé la province du Dauphiné. Ce sont les archevêchés de Vienne et d'Embrun; les évêchés de Grenoble, de Valence, de Gap, de Die et de Saint-Paul-Trois-Châteaux; les comtés du Viennois, du Graisivaudan, du Valentinois, du Diois, de l'Embrunois et du

---

(1) Il est inutile d'observer que l'origine que Chorier donne des comtes du Graisivaudan, est tout-à-fait imaginaire et contraire aux cartulaires de saint Hugues. Ces cartulaires désignent pour premier comte Guigues-le-Vieux, et ajoutent positivement qu'avant lui il n'y avait aucun comte dans le pays.

Gapençois; les baronnies de la Tour-du-Pin, de Meuillon et de Montauban. Il y avait en outre quatre grandes seigneuries, celles de Briançon, du Champsaur, du Pont-en-Royans et de Montélimar. Cette dernière ville s'appelait anciennement Monteil, en latin *Montilium;* de son nom joint à celui d'Ademar, l'un de ses seigneurs, l'on a formé Montélimar (1).

(1) Voyez note: Anciennes principautés du Dauphiné.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Etat du Graisivaudan avant Guigues-le-Vieux. — Fondation du prieuré de Saint-Robert. — Don à l'église de Grenoble. — Fondation du prieuré de Domêne. — Guigues-le-Gras. — Guigues III; ses différends avec Hugues, évêque de Grenoble. — Grande-Chartreuse. — Différends de l'évêque de Grenoble avec l'archevêque de Vienne; partage du canton de Salmorenc. — Guigues-Dauphin; guerres de ce prince. — Guigues V. — Droits de régale remis aux évêques de Grenoble.

Guigues-le-Vieux.

Lorsque Guigues-le-Vieux prit le titre de comte du Graisivaudan, ce pays se trouvait en proie à une foule de seigneurs hommagers de l'évêché, dont le plus puissant était celui de Sassenage (1). Le comte de Savoie ou de Maurienne y possédait aussi plusieurs terres : c'étaient Domêne, Theys, les Adrets, Goncelin,

(1) La seigneurie de Sassenage, située sur la rive gauche du Drac, comprenait les terres de Sassenage, Fontaine, Seyssins, Seyssinet, Pariset, Claix, Engins, Noyarey, Veurey, Méaudre, Lans, Villard-de-Lans, Corençon et Autrans.

la Pierre et Moretel. Ces terres relevaient en fief de l'église de Grenoble ; elles passèrent ensuite par alliance aux comtes de Genève. Quant au Trièves, il était fieffé au chapitre de Die, à qui les seigneurs en rendaient hommage.

Guigues-le-Vieux a fondé le prieuré de Saint-Robert, à deux lieues de Grenoble. Peu de temps après il céda le comté à son fils Guigues-le-Gras, et se fit moine à Cluny, en 1057.

Cette année, mourut à Vienne la reine Hermengarde, femme de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne. Elle légua, par son testament, à l'évêché de Grenoble, l'église de Sainte-Marie d'Aix, en Savoie, ainsi que deux maisons qu'elle possédait à Chambéry.

Deux ans après fut fondé le prieuré de Domène, près de Grenoble, par des moines sortis de Cluny (1).

Guigues-le-Gras.

Guigues-le-Vieux mourut vers l'an 1075 ; son fils, Guigues-le-Gras, ne lui survécut que

(1) En 1059.

cinq ans; il mourut en 1080 et fut enterré dans le prieuré de Saint-Robert. Sa femme s'appelait Adélais, et sa mère, Pétronille.

Il est à propos d'observer ici que le palais des comtes du Graisivaudan, appelés depuis dauphins de Viennois, occupait l'emplacement actuel du palais de justice (1). Leurs armes étaient une croix blanche; on sait que le blanc a toujours été la couleur du Dauphiné. Guigues-André est le premier qui chargea son écu d'un Dauphin. Humbert I.er et ses successeurs portaient trois tours crénelées.

Guigues-le-Comte.

Guigues-le-Comte, fils de Guigues-le-Gras, eut quelques démélés avec Hugues I.er, évêque de Grenoble, relativement au temporel des églises du Graisivaudan. Il faut remarquer que les seigneurs avaient pris l'habitude de s'arroger les offrandes, les oblations et même les droits de sépulture. Hugues ayant été nommé à l'évêché de Grenoble, se récria contre un

(1) Le palais de justice, tel qu'il existe aujourd'hui, a été bâti par Louis XI.

tel abus; mais le comte, que cette réclamation lésait, eut recours aux armes et chassa l'évêque du diocèse. Il consentit cependant à lui céder, en 1098, toutes les églises de son comté (1).

Hugues fit construire à Grenoble l'hôpital appelé dans la suite Saint-Hugues (2). Cette maison était située sur la place des Cordeliers, derrière le palais delphinal; elle fut d'abord nommée hôpital de la Magdeleine, à cause d'un autel dédié à cette sainte. La rue qui y conduisait, porte encore ce nom.

C'est aussi l'évêque Hugues qui a fondé l'abbaye de Saint-Martin-de-Miseré, près de Montbonnot. De son temps saint Bruno fonda le couvent de la Grande-Chartreuse, en 1084 (3).

Malgré tous les soins que prenait Hugues

---

(1) Hugues, fils d'Odilon seigneur de Château-Neuf sur l'Isère, naquit en 1053. Il était chanoine de Valence lorsque les députés de l'église de Grenoble, en 1080, le demandèrent pour évêque au légat du pape qui tenait alors un concile à Avignon. Il mourut le 1.er avril 1132, et fut canonisé deux ans après par le pape Innocent II. Son corps a été brûlé par les réformés pendant la première guerre civile, en 1562.

(2) On y transféra le couvent des Cordeliers en 1592.

(3) Voyez note : Grande-Chartreuse.

pour faire régner la paix dans son diocèse, il eut une vive discussion avec l'archevêque de Vienne, au sujet du prieuré de Saint-Donat; Hugues prétendait que Boson, en donnant ce prieuré aux évêques de Grenoble, avec toutes ses dépendances, leur avait évidemment accordé les églises du canton de Salmorenc qui en dépendaient. L'archevêque soutenait au contraire que Boson n'avait pas eu le droit de disposer d'un bénéfice qui appartenait à son église. Cette question fut agitée dans plusieurs conciles; enfin le pape Pascal II régla cette affaire, en 1105, en partageant le canton de Salmorenc entre les deux parties; il était composé de vingt-deux terres principales, dont onze furent réunies au diocèse de Grenoble : c'étaient Vinay, Nerpol, Château-Neuf-d'Albenc, Tullins, Rives, Moirans, Voiron, Tolvon, Miribel, Minuet et les Echelles (1); celles adjugées à l'archevêque de Vienne furent

(1) Ces terres devinrent une dépendance du Graisivaudan; mais les mandemens de Voiron, de Tolvon, de Miribel, de Minuet et des Echelles, qui étaient possédés par le comté de Savoie, ne lui furent réunis qu'en 1355.

Saint-Georges, Bressieu, Viriville, Ornacieu, Bocsozel, Lemps Planese, Clermont, Saint-Geoires, Paladru et Virieu.

Cet Evêque (1) eut une autre contestation avec Hugues, prieur de Saint-Laurent de Grenoble, qui s'attribuait différens droits sur les églises de la Cluse, de Paquier, de Saint-Ferjus, de Saint-Mury-Montaimont, de Saint-Christophe-des-Echelles et sur l'île près de Grenoble. Le chapitre de la Cathédrale et les chanoines d'Oulx les lui contestaient. Pour mettre fin à toutes difficultés, les églises de la Cluse et de Paquier furent assujetties aux chanoines d'Oulx; celles de Saint-Mury-Montaimont et des Echelles, au prieuré de Saint-Laurent (2), et Saint-Ferjus avec l'île restèrent au chapitre de la Cathédrale.

En 1110, Hugues acquit pour son chapitre tous les droits que l'on percevait au marché de Grenoble, et la sixième partie des langues de bœuf, dont la chair était exposée en vente. Cette

(1) En 1108.

(2) Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Maurienne, avait cédé l'église des Echelles au prieuré de Saint-Laurent, en 1042.

acquisition lui coûta cent quatorze sous d'argent.

Guigues-le-Comte mourut en 1125, laissant pour successeur son fils, Guigues-Dauphin. Il avait aussi une fille appelée Marthe ou Mahaud, qui fut mariée à Amé, comte de Maurienne et de Savoie. Sa femme est nommée dans quelques titres Reine-Mathilde.

Guigues-Dauphin.

Guigues-Dauphin épousa Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne. Ce prince fit long-temps la guerre à l'archevêque de Vienne, mais il ne paraît pas qu'il ait eu de grands succès. En 1133, après avoir ravagé le territoire de cette ville, il tourna ses armes vers le bas Viennois et réduisit presque en cendres l'abbaye de Saint-Bernard qui soutenait les intérêts de l'archevêque. Il mit aussi le feu au bourg voisin qui dépendait de la juridiction de l'abbaye ; c'est aujourd'hui Romans (1).

Cet acte de vengeance attira au comte l'excom-

(1) Ainsi nommé parce que l'abbaye relevait directement de la cour de Rome. *Abbatia romana.*

munication du saint Siége; l'affaire s'arrangea cependant par l'entremise d'Amédée, comte de Genève. Guigues promit de ne plus inquiéter ni les religieux ni les habitans de Romans, et ceux-ci s'obligèrent à rester neutres dans toutes les guerres que le comte aurait à entreprendre. Le pape leva l'excommunication : il fallut toutefois que le comte fit un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice (1).

A son retour de la Galice, Guigues-Dauphin eut à soutenir une nouvelle guerre contre le comte de Savoie. Il y eut d'abord entr'eux un traité de paix que les deux princes ne tardèrent pas à rompre. La cause de leurs différends venait des limites des deux états. Guigues-Dauphin remporta quelques avantages au commencement de la guerre; mais la suite ne répondit point à ses espérances : ayant voulu attaquer le château de Montmeillan, il se vit contraint d'en lever le siége, et reçut dans le combat plusieurs blessures dont il mourut à la Buissière, trois jours après. Il laissa un fils nommé Guigues, qui lui succéda, et trois filles,

(1) Voyez note: Saint-Jacques de Compostelle.

Béatrix, Marquise et Alexie. La première, épousa Robert IV, comte d'Auvergne; la seconde, Aimar, comte du Valentinois, et Alexie, Oldéric, prince de Piémont.

Après la mort de Guigues-Dauphin, la comtesse Marguerite fut chargée de la régence du Graisivaudan pendant la minorité de son fils Guigues; son séjour ordinaire était à la Mure; elle y mourut le 8 février 1163 et fut enterrée dans l'abbaye des Ayes qu'elle avait fondée, près de Bernin (1).

Du temps de Guigues-Dauphin vivait saint Ismidon, évêque de Die, mort vers l'an 1138. Une hymne de l'ancien Bréviaire de cette église nous apprend qu'il était né à Sassenage (2).

Guigues V.

Guigues V s'étant rendu à la cour d'Allemagne, en 1155, l'empereur Frédéric lui fit épouser Béatrix, fille de Guillaume, marquis

---

(1) La vie de cette princesse a été écrite en latin par un chanoine de la cathédrale, nommé Guillaume.

(2) *Cassenatici novum castrum*
Protulit nobis novum astrum,
Miro munitum lumine.

de Montferrat. L'acte porte que c'était une de ses parentes, *consanguineam ipsius imperatoris*. Il lui accorda en même temps la seigneurie de Césane, dans le Briançonnais, avec une mine d'argent située à Rame, et le droit de battre monnaie. Il confirma aussi en sa faveur tous les droits et priviléges que Berthold-Zeringhen, duc de Bourgogne, lui avait cédés sur le comté de Vienne. C'est en vertu de cette cession que les comtes du Graisivaudan prirent le titre de comte et de dauphin de Viennois.

Quelques années après, l'empereur Frédéric, qui ne cherchait qu'à se faire des partisans pour les opposer à la cour de Rome, remit à Géoffroi, évêque de Grenoble, tous les droits de régale sur les bénéfices de son diocèse. Bien plus, il défendit à toute puissance de rien entreprendre au préjudice de son église, sous peine de cinquante livres d'or au profit du fisc impérial. Cette libéralité attacha tellement Géoffroi au parti de l'empereur, que le pape, pour s'en venger, le fit déposer et nomma à sa place un chartreux, appelé Jean. Il fut cependant maintenu dans son siége par la protection de Frédéric; et Jean ne fut reconnu pour légitime évêque qu'après la mort de Géoffroi.

Ces droits de régale consistaient dans la jouissance pleine et entière du revenu des bénéfices, pendant le temps qu'ils étaient vacans; droits qui appartenaient au seul seigneur suzerain. De là vient que les évêques de Grenoble prirent la qualité de prince. Les dauphins jouissaient eux-mêmes d'un pareil droit de régale sur l'évêché, toutes les fois qu'il tombait en vacance par la mort d'un évêque. Lorsque Guigues VII, successeur de Guigues-André, rendit au chanoine Guillaume pour l'évêque nouvellement élu, les châteaux et les tours de l'évêché, il fut dit dans l'acte passé le 26 juillet 1266, qu'il les tenait par droit de régale, à cause de la vacance du siége épiscopal (1).

Guigues V mourut au château de Vizille, en 1162, à l'âge de 28 ans. Il ne laissa qu'une fille, appelée Béatrix, qui épousa l'année suivante Guillaume-Ildefons, dit Taillefer, fils de Raymond IV, comte de Toulouse ou de Saint-Gilles (2).

---

(1) *Pro regaliâ suâ, sede episcopali Gratianopolitanâ vacante.*

(2) Chorier donne à Guigues V un fils nommé Guigues-Humbert qui lui aurait survécu deux ou trois mois.

Guillaume-Ildefons, dit Taillefer, comte de Saint-Gilles, et Hugues III, duc de Bourgogne, régens du Graisivaudan.

Guillaume assista, en 1178, à l'assemblée d'Arles où l'empereur Frédéric fut couronné roi d'Arles et de Bourgogne. Il l'accompagna ensuite à Lyon avec Jean, évêque de Grenoble, et mourut sans postérité, en 1180. De son temps, vers 1168, la petite ville d'Ars, sur les bords du lac de Paladru (1), près de Chirens, fut engloutie par un tremblement de terre.

Béatrix n'ayant point eu d'enfant du comte de Saint-Gilles, épousa en secondes noces, en 1183, Hugues III, duc de Bourgogne; celui-ci

---

Valbonnais est d'un avis contraire. Au reste le chanoine Guillaume, auteur de la Vie de la comtesse Marguerite, n'en fait aucune mention, et son buste ne figurait pas parmi ceux des douze dauphins placés sous la voûte du palais de justice.

(1) Ce lac, le plus grand que nous ayons dans le département de l'Isère, a 4480 mètres de longueur, sur 1160 de largeur. On y voit encore au fond des eaux les ruines de plusieurs édifices.

était déjà veuf (1); il prit comme son prédécesseur la qualité de régent du Graisivaudan.

Dès la première année de sa régence, ce prince eut quelques difficultés avec l'évêque Jean, relativement aux droits de régale. On convint à la fin que tous les bénéfices appartiendraient à l'évêque; ce traité fut approuvé par une bulle du pape Urbain III (2).

En 1188, Hugues se croisa pour la Terre sainte avec les rois de France et d'Angleterre, laissant le gouvernement de Grenoble à Eudes son fils du premier lit. Le rendez-vous des troupes se fit à Saint-Vallier. Après la prise d'Acre, les deux rois s'étant préparés à retourner en Europe, le duc reçut le commandement général de l'armée, mais il mourut à Tyr, dans le mois de septembre 1192. Béatrix

---

(1) Sa première femme s'appelait Alix, de la famille des princes de Lorraine; il en avait eu deux fils, Eudes et Alexandre.

(2) Les arbitres de cet accommodement furent, Bertrand, évêque de Maurienne, Guillaume, doyen de la Cathédrale de Grenoble, Albert, seigneur de la Tour-du-Pin, Berlion, prieur de Corps, Disdier, habitant de ce lieu, et Aimon Payen, convers de la Grande-Chartreuse.

fut alors chargée de la tutelle de son fils, Guigues-André, qu'elle avait eu du duc de Bourgogne.

Vers la fin de ce siècle, vivait Hugues, évêque de Lincoln en Angleterre. Il était né à Avallon près de Pontcharra en 1140; il fut d'abord procureur de la Grande-Chartreuse, ensuite prieur de celle de Wittham. Le roi Jean-Sans-Terre avait une telle considération pour cet évêque, qu'il l'envoya en France, en 1199, afin de négocier la paix entre les deux états. Avant de repasser la mer, Hugues voulut visiter la Grande-Chartreuse; il se rendit aussi à Avallon. Il mourut à son retour à Londres, le 17 novembre 1200.

Un autre personnage qui illustra le Graisivaudan à la même époque fut Géoffroy ou Godefroy, élu grand-maître de l'hôpital de Jérusalem en 1192. Il était né dans l'Oisans, nommé alors Uisan, et gouverna jusqu'en 1202. Quelques historiens ont corrompu son nom en celui de Duisson.

Avant que l'hôpital de Jérusalem eût été érigé en maîtrise, le Dauphiné lui avait déjà donné deux directeurs: Raymond Dupuys, fils d'Aleman Dupuys, mort en 1160, et Auger

Balben, en 1165. Quelques-uns y ajoutent Arnaud Comps, mais il ne paraît pas qu'il ait gouverné. Voici quels sont les autres grands-maîtres nés dans le Dauphiné: Bertrand Comps, prieur de Saint-Gilles, élu en 1243, mort en 1246; Hugues, né à Revel, élu en 1259, mort en 1278; Raymond Bérenger, commandeur de Castel-Sarrasin, né au Pont-en-Royans, élu en 1365, mort en 1374; il prenait simplement le titre *d'honnête Raymond Bérenger, maître de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem;* Disdier Tholon-Sainte-Jalle, prieur de Toulouse, élu en 1535, mort à Montpellier en 1536; Annet Clermont-Gessan, bailly de Lyon, élu en 1660, mort la même année.

CHAPITRE V.

Guigues-André, premier dauphin de Viennois. — Hommage du marquisat de Saluces. — Inondation du 14 septembre 1219. — Eglise de Saint-André. — Traités du dauphin avec la ville de Turin. — Mort de Guigues-André; son testament. — Guigues-le-Jeune. — Etendue du territoire de Grenoble. — Libertés accordées aux habitans de cette ville. — Tremblement de terre. — Jean I.er

Guigues-André.

Guigues-André fut le premier comte du Graisivaudan qui prit le titre de dauphin, soit pour rappeler la mémoire de Guigues-Dauphin, son bisaïeul, soit à cause de son armure. En effet, dans la plupart de ses sceaux, il est représenté à cheval, tenant un écu chargé d'un dauphin. Sa cuirasse, le cimier du casque et la housse du cheval en sont également ornés. C'était anciennement l'usage de donner aux princes des noms analogues à la couleur ou à la forme de leurs armes. On sait que le prince de Galles, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, et Amédée VI, comte de Savoie, furent appelés

pelés le prince noir et le comte vert, parce qu'ils portaient, l'un une armure noire, et l'autre une armure verte; au reste, dès que le nom de dauphin eut été adopté, on donna au pays celui de Dauphiné, et ce nouveau nom s'étendit à mesure que le dauphin acquit de nouvelles possessions (1).

Guigues-André épousa, en 1202, Béatrix Claustral, qui lui apporta en dot les deux comtés d'Embrunois et de Gapençois; elle était petite-fille de Guillaume V, comte de Forcalquier. Quelques années après, ce prince ayant trouvé le moyen de faire annuler ce mariage, sous prétexte de parenté, épousa en secondes noces Béatrix, fille de Guillaume, marquis de Montferrat. Les deux comtés, malgré ce divorce, n'en furent pas moins réunis au Dauphiné, et le dauphin donna à Béatrix Claustral

(1) Les historiens qui ont raconté que le Dauphiné fut ainsi nommé en l'honneur de la princesse Delphine, femme de Humbert I.er, sont tombés dans une grande erreur. Ce pays portait déjà ce nom long-temps avant le règne de Humbert; d'un autre côté, la femme de ce prince ne s'appelait point Delphine, mais Béatrix. Il paraît que l'on aura pris sa qualité de dauphine, *delphina*, pour un nom propre.

la jouissance des terres de Montbonnot et de Revel, avec tout ce qu'il possédait à Moras et à Saint-Donat. Il en avait eu une fille, nommée aussi Béatrix; elle fut d'abord mariée à Améric, fils du fameux comte Montfort, ensuite à Démétrius, marquis de Montferrat et roi de Thessalie.

Quoique naturellement pacifique, Guigues-André ne craignit point de s'opposer aux intrigues du comte de Savoie, qui avait dessein de s'emparer du marquisat de Saluces. Ce fut alors que le jeune Mainfroy, marquis de ce pays, se mit sous la protection du dauphin. Il lui rendit hommage en 1210, et voulut que ses terres fussent à l'avenir un fief du Dauphiné.

En 1219, la ville de Grenoble éprouva une inondation extraordinaire, dont le triste souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours. Pour bien comprendre la cause de cet évènement, il convient de reprendre les choses de plus haut : en 1191, une partie du rocher de la Farre s'étant écroulée dans la gorge de Livet, les eaux de la Romanche, arrêtées dans leurs cours par cet éboulement, inondèrent les plaines du Bourg-d'Oisans et d'Allemont, et

formèrent un lac d'une étendue de plus de deux lieues, nommé *lac Saint-Laurent*. La nuit du 14 au 15 septembre 1219, la Romanche, grossie par les pluies, ayant rompu ses digues, les eaux du lac se précipitèrent hors de leur lit, emportèrent le pont du Drac, et se jetèrent sur Grenoble vers les dix heures du soir; les habitans n'eurent que le temps de gagner le haut des maisons et des tours; d'autres coururent vers l'Isère pour se réfugier sur la montagne; mais malheureusement la porte du pont se trouvait déjà fermée (1). Pour comble de maux, les eaux s'élevèrent tout-à-coup à une telle hauteur, que ces infortunés y périrent pour la plupart. Lorsque ensuite les eaux du lac se furent écoulées, celles de l'Isère reprirent leur cours avec tant de violence, qu'elles renversèrent le pont, ainsi que plusieurs édifices. Ce pont fut reconstruit quelques mois après, et l'on se contenta de remplacer celui du Drac par un bac qui a subsisté jusqu'au temps de Lesdiguières.

Les registres publics furent perdus dans ce

(1) Le pont était coupé par une tour au bas de laquelle se trouvait la porte.

désastre, ce qui donna lieu à quelques communautés de contester certaines tailles auxquelles elles avaient été imposées. Les habitans de la Mure et des environs y mirent le plus d'opiniâtreté, c'est pourquoi on les appela des matois, et leur territoire reçut, à cette occasion, le nom de Matésine. Au contraire ceux de de l'Oisans s'étant soumis sans difficulté à tout ce qu'on leur réclamait, obtinrent le titre de prud'hommes, d'où est venu le proverbe : *les matois de la Mure et les preux de l'Oisans* (1).

Revenons à Guigues-André : ce prince fit construire à Grenoble, vers 1220, l'église de Saint-André. En 1227, il y transféra le chapitre qu'il avait fondé à Champagnier l'année précédente, et lui donna, en toute juridiction, la paroisse de Saint-Martin-le-Vinoux.

L'année suivante 1228, le dauphin fit une ligue offensive et défensive avec la république de Turin, contre Thomas, comte de Savoie. Par ce traité, il s'obligea à lui envoyer, deux fois par an, mille fantassins et cinquante hommes de cavalerie, pour servir au moins

---

(1) *Cati de Murâ, probi Oisencii.*

pendant l'espace d'un mois. Il se fit même inscrire au nombre des citoyens de cette ville, et bâtit sur les frontières la forteresse de Mont-Dauphin, pour assurer le passage de ses troupes au-delà des Alpes.

Par un autre article de ce traité, Guigues-André consentit à ne recevoir dans le Dauphiné les marchands de Gênes, d'Asti et de Quiers, qu'après qu'ils auraient justifié par de bons certificats, qu'ils avaient passé à Tortone, Turin et Pignerol. Il s'engagea, en outre, à ne permettre aucun transport de grains de ses états dans ceux du comte, que du consentement des habitans de Turin, à qui il promit aide et assistance contre tous leurs ennemis. Son dessein était de ruiner, par-là, le commerce de la Savoie. Il s'était également allié avec les villes de Milan, de Tortone, d'Alexandrie et de Verceil.

Guigues-André mourut à Grenoble le 13 mars 1236, à l'âge de 52 ans; il fut enterré dans l'église de Saint-André qu'il avait désignée, dans son testament, pour être le lieu de sa sépulture. Comme ce testament est curieux par le grand nombre de legs qui y sont contenus, nous en donnerons ici un extrait.

Digitized by Google

Testament de Guigues-André.

« Au nom de notre Seigneur, etc. André, » dauphin de Viennois, etc. Je donne et lègue » trente mille sous viennois pour envoyer aux » croisades quinze hommes d'armes, de ma- » nière que chaque homme d'armes ait une » somme de cent livres (1). Je donne et lègue » pour achever la fabrique de l'église de Saint- » André de Grenoble et des bâtimens en dé- » pendans, ainsi que pour subvenir aux be- » soins de ladite église, les revenus de la mine » d'argent de Brandes (2), pendant l'espace » de trois ans, à dater des fêtes de Pâques pro- » chaines. Si les revenus de cette mine, pen- » dant lesdites trois années, ne sont pas suf- » fisans pour donner une somme de trente » mille sous, je veux et j'ordonne que cette » somme soit complétée sur les autres revenus » de mon comté. Je choisis ma sépulture dans

---

(1) La livre viennoise, composée de vingt sous, valait un marc d'argent.

(2) La mine de Brandes était située dans le mandement de l'Oisans, près de l'Argentière.

» la même église, c'est-à-dire dans ma chapelle.
» Je donne et lègue encore à cette église cent
» marcs d'argent, pour y élever un autel en
» l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie,
» et y célébrer mon anniversaire toutes les
» années. Je veux et j'ordonne que l'on fasse
» deux aumônes générales, l'une à la Mure et
» l'autre à Grenoble, et que l'on donne à cha-
» que pauvre trois deniers. J'ordonne que pen-
» dant trois ans l'on fasse toutes les années qua-
» rante tuniques, dont vingt pour les frères
» mineurs, et vingt pour les pauvres. J'or-
» donne que pendant trois ans l'on distribue
» chaque année cinq sous à tous les couvens
» de mon comté. Je lègue de même cinq sous
» à chaque léproserie de mon comté. Je lègue
» mille sous à l'abbaye des Ayes; vingt livres
» viennoises aux frères prêcheurs de Lyon;
» cinq sous à chaque prêtre qui assistera à mes
» funérailles; dix livres aux frères mineurs de
» Grenoble; cent sous aux frères mineurs de
» Romans; dix livres à l'église d'Oulx; cent
» sous à l'église de Saint-Laurent en Beau-
» mont; cent sous à l'église de la Mure; qua-
» rante livres à l'église de Notre-Dame de
» Grenoble, pour mon anniversaire; dix livres

» à l'église de Saint-Laurent de Grenoble; dix
» livres aux femmes pénitentes de Grenoble;
» dix livres à l'église de Saint-Martin-de-Mi-
» seré; dix livres au monastère de Domêne;
» cent sous à l'église de Saint-Michel de Co-
» nesse; cent sous au monastère de Vizille;
» dix livres à la chartreuse de Saint-Hugues;
» quinze livres à la Grande-Chartreuse; cent
» sous au couvent de Commiers, vingt livres
» au couvent de Chalais, pour mon anniver-
» saire; dix livres au couvent de Prémol;
» quinze livres au couvent des Escouages; dix
» livres au couvent de Sainte-Marie en Royans;
» soixante livres à l'église de Grannieu; dix
» livres à l'église de Beaulieu; soixante sous
» à l'église de Saint-Antoine; dix livres à
» l'église de Marnans; quinze livres aux reli-
» gieuses du val de Bressac; quinze livres aux
» religieuses de Saint-Paul; dix livres à l'église
» de Bonnevaux; cent sous à l'église de Saint-
» Donat; cent sous à l'église de Saint-Vallier;
» dix livres à l'église de Saint-Robert; soixante
» sous à l'église de Vif; cent sous à l'église de
» Saint-Jean de Vaulnaveys; soixante sous à
» l'hôpital de Saint-Hugues de Grenoble; dix
» livres pour le pont de Grenoble; soixante

» livres à l'hôpital de Pontcharra (1), ainsi
» que douze sétérées de terre à prendre dans
» la Matésine, et que la dauphine Béatrix vou-
» dra bien désigner; quarante sous à l'église
» de Risset; dix sous aux deux couvens de
» Tullins pour deux tuniques chacun; vingt
» sous au couvent de Sainte-Marie de Gre-
» noble (2); dix sous à l'autre couvent de reli-
» gieuses à Grenoble pour des habillemens;
» soixante sous aux béguines de Lyon; dix
» sous au couvent de Saint-Marcel à Lyon; dix
» sous aux frères prêcheurs de Valence; dix
» sous à l'hôpital des Plantées; dix sous aux
» femmes pénitentes de Chambéry; quarante
» sous aux femmes pénitentes de Lyon; et
» enfin dix livres au frère Chabert, de l'or-
» dre des Prédicateurs, pour l'établissement
» d'une bibliothèque, etc. Fait à Grenoble,
» le quatre des nones de mars (3), l'an mil

---

(1) Cet hôpital était situé près de la Mure. Le village de Pontcharra dépend de la commune de Saint-Honoré.

(2) Peut-être le couvent de Sainte-Marie-d'en-Bas; celui au-dessus de Chalemont ne fut fondé qu'en 1618.

(3) Le quatre mars, l'année commençait alors au 25 de ce mois.

» deux cent trente-six de l'incarnation de Notre » Seigneur ».

A l'occasion de ce dernier legs fait en faveur d'une bibliothèque, on doit remarquer qu'il existait déjà à Grenoble une université où l'on enseignait publiquement la jurisprudence romaine.

Guigues-le-Jeune.

Guigues-le-Jeune succéda à Guigues-André, sous la tutelle de sa mère Béatrix. Ce prince fit un traité, en 1244, avec l'évêque Pierre, relativement à la juridiction de Grenoble. Les deux parties convinrent qu'elle leur serait commune, et qu'on nommerait un juge particulier pour l'exercer dans l'étendue du territoire de la ville; toutefois le ressort supérieur fut réservé au dauphin. D'après ce traité, les limites du territoire de Grenoble furent fixées à l'église d'Echirolles, à la fontaine de Jallet ou Gières (1), à la maladrerie de la Balme et au lieu des Saulières. Cette maladrerie était située au-dessus de la Buisserate, au pied du rocher de Néron. C'était dans les premiers temps une maison destinée aux malades; elle servit de

(1) Voy. note : Seigneurie de Gières.

retraite aux hermites de Saint-Augustin, d'où elle prit le nom d'hermitage.

La même année, le dauphin et l'évêque, par une déclaration du mois d'août, accordèrent différentes libertés aux habitans de Grenoble et de son territoire. Ces libertés consistaient à pouvoir s'exempter en certains cas de la peine que les lois infligeaient aux coupables (1), mais ce n'était que lorsqu'il s'agissait de querelles, de rixes ou de supercheries (2). Les mêmes priviléges furent confirmés, en 1294, par Humbert I.er et l'évêque Guillaume. Ceux-ci y ajoutèrent que tout habitant qui donnerait caution, ne pourrait point être emprisonné pour dettes. De là est venu l'usage qui permettait de suspendre une arrestation pendant vingt quatre heures, ce que l'on appelait *prendre le débiteur aux libertés de la ville.*

---

(1) J'observerai, en passant, qu'il y avait deux prisons, celle du dauphin et celle de l'évêque : la première était près de la porte Traîne, et la seconde près de la porte Viennoise. Lorsqu'un criminel était condamné à mort, on le précipitait ordinairement dans la rivière, une corde au cou; quelquefois on le cousait dans un sac.

(2) Voy. note : *Libertés accordées aux habitans de Grenoble.*

En 1261, il s'éleva quelques difficultés entre le dauphin et le duc de Bourgogne, au sujet de la terre d'Avallon, dont tous deux s'attribuaient la propriété. On arrêta que l'on mettrait ce château entre les mains de Chaunais jusqu'à ce que l'on eût réglé l'affaire. Ce dernier en y entrant jura de ne le rendre que du consentement des deux princes. Il se chargea aussi de veiller à ce que personne ne chassât sur son territoire *ni aux perdrix ni aux lièvres*. Cette terre fut adjugée au dauphin.

Guigues-le-Jeune mourut en 1270, à l'âge de 45 ans, laissant un fils nommé Jean, et deux filles Anne et Catherine. Il avait épousé, en 1243, Béatrix, fille de Pierre, comte de Savoie, qui lui apporta en dot la baronnie du Faucigny, dont elle était l'unique héritière du chef de sa mère. C'est ce même comte Pierre qui fit construire dans le Viennois, vers 1265, les châteaux de Voiron, de la Côte-Saint-André, de Saint-Georges-d'Espéranche et de Saint-Symphorien-d'Ozon. Ces terres appartenaient à la Savoie.

Pendant le règne de Guigues, en 1248, le bourg de Saint-André, près d'Entremont, sur les frontières de la Savoie, et plusieurs villages

voisins, furent engloutis par un tremblement de terre. On a dans la suite bâti sur ces ruines une chapelle de dévotion, connue sous le nom de Notre-Dame de Myans. Le doyen du chapitre, qui existait en ce bourg, fut alors transféré dans l'église cathédrale, pour y tenir la seconde place; mais on le supprima en 1342, et l'on réunit ce bénéfice à la mense épiscopale. De là vient que les évêques de Grenoble prirent le titre de doyen du décanat de Savoie. Les choses restèrent en cet état jusqu'au mois de juillet 17[illegible]8 que ce doyenné ou décanat fut distrait de l'église de Grenoble et érigé en évêché, sous la désignation d'évêché de Chambéry.

Jean I.er

Le dauphin Jean était à peine âgé de huit ans lorsqu'il succéda à son père; pendant sa minorité, la dauphine Béatrix fut chargée de la régence. Ce prince mourut en 1282, quelques mois après son mariage avec Bonne, fille d'Amédée V, comte de Savoie. Sa sœur Anne lui succéda; elle avait épousé Humbert I.er, baron de la Tour-du-Pin et seigneur de Coligny. Cette alliance agrandit le Dauphiné en y ajoutant deux nouvelles principautés.

Avant de passer à Humbert I.er, nous donnerons quelques détails sur l'état politique du Graisivaudan, sous le règne des anciens dauphins de Viennois. Le comté était divisé en mandemens et chaque mandement comprenait plusieurs châtellenies. Dans les lieux où il n'y avait point de seigneur, c'étaient les châtelains qui rendaient la justice; leur compétence ne pouvait excéder soixante livres. Il y avait en outre dans chaque mandement un juge particulier qui connaissait des affaires de son ressort. A Grenoble, comme chef-lieu de comté, résidait un juge mage ou juge majeur, qui tenait des assises dans les terres de sa juridiction. Le juge en appel devant qui étaient portées toutes les appellations du Dauphiné, siégeait également à Grenoble. Il portait le titre de juge de la cour delphinale (1).

Les fonctionnaires employés à la recette des amendes et des impôts, étaient appelés véhéiers; il y en avait dans tous les mandemens. Il n'y eut d'abord à Grenoble que deux véhéiers; on en nomma un troisième vers le milieu du 13.e siècle. Leurs recettes étaient

(1) *Judex curiæ domini delphini.*

versées entre les mains du trésorier général.

Les impôts se levaient par feux, c'est-à-dire par familles. Dans quelques cantons c'était par toises, on comptait alors le nombre de toises qu'occupait la maison.

Le bailly était chargé de la discipline et de l'entretien des troupes; il conduisait à la guerre l'arrière-ban de son bailliage. Le maître d'hôtel de la cour du dauphin s'appelait sénéchal (1). Quant au maréchal du Dauphiné, ses fonctions étaient les mêmes que celles des anciens maréchaux de France. Aubert-Auruce est le premier que l'on trouve revêtu de cette dignité; il vivait du temps de Guigues-André.

Lorsque le dauphin commandait en personne, on portait l'étendard delphinal, grande bannière représentant saint Georges; on doit observer que les Dauphinois avaient pour cri de guerre, *saint Georges et Dalphiné*. Cet étendard était déposé à Grenoble, dans la sacristie de l'église de Saint-André. C'est aussi en ce lieu que l'on conservait les registres publics, le sceptre et l'annel du dauphin, ainsi que l'épée

---

(1) On trouve dans de vieux titres : *Infertor dapum sive senescallus comitis*.

delphinale dont la poignée, dit-on, était garnie de bois de la vraie croix.

Les troupes n'étaient point organisées en corps réguliers, elles étaient tantôt à la charge du dauphin, tantôt à celle du seigneur; il arrivait quelquefois que les vassaux allaient à la guerre à leurs frais, alors on les déchargeait des tailles. Les corps de cavalerie portaient ordinairement le nom de *chevauchées*. Dès que l'expédition était finie, chaque soldat rentrait dans ses foyers.

Lorsqu'un seigneur féodal faisait un armement, il déployait sa bannière sur un lieu élevé. Cette bannière était un étendard carré attaché au haut d'une pique. Il n'y avait que les grands seigneurs ou seigneurs-chevaliers qui eussent le droit de le porter; on les nommait pour cela *seigneurs bannerets*. Les autres portaient simplement un penon ou enseigne terminée en pointe; mais aussitôt qu'on les créait chevaliers ils coupaient la pointe et le penon devenait bannière (1).

Voy. note : *Costumes des anciens Dauphinois.*

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Humbert I.er — Traité entre le dauphin et le duc de Bourgogne. — Guerres entre le Dauphiné et la Savoie. — Jean I.er — Nouvelle guerre. — Conseil du dauphin. — Sédition à Grenoble. — Réglemens. — Priviléges accordés aux habitans de Grenoble. — Guigues VIII. Guerre avec la Savoie. — Humbert II. — Ordonnances. — Conseil delphinal. — Université. — Départ du dauphin pour la croisade. — Troubles dans le Graisivaudan. — Retour du dauphin. — Humbert cède ses états à la France.

Humbert I.er

Le nouveau dauphin Humbert éprouva des difficultés auxquelles il ne s'attendait pas, surtout de la part de la dauphine Béatrix, appelée communément la *grande dauphine*. Cette princesse était peu portée en sa faveur; elle avait épousé en secondes noces, en 1273, Gaston VII, vicomte de Béarn. Il fallut pour la contenter, lui céder la jouissance des terres du Bourg-d'Oisans, de Vizille, de la Mure, de Voreppe et de Cornillon.

D'un autre côté Robert, duc de Bourgogne, ayant obtenu de l'empereur Rodolphe l'inves-

titure du Dauphiné, se proposait comme le plus habile à succéder au dernier dauphin mort sans postérité. Il était arrière-petit-fils de Hugues III, père de Guigues-André, par conséquent cousin, au deuxième degré, avec le dauphin Jean. Philippe, comte de Savoie, appuyait les intérêts du duc. Ainsi la guerre paraissait inévitable, lorsque le roi de France s'étant déclaré le médiateur d'un accommodement, on consentit à un traité qui fut signé à Paris le 25 janvier 1285. Le duc renonça à perpétuité à ses prétentions sur le Dauphiné, et Humbert lui abandonna les terres qu'il possédait sur la rive droite de l'Ain, avec la seigneurie de Coligny.

Le comte de Savoie ne quitta pas pour cela les armes; il fit des incursions sur les frontières, et envoya une armée dans le Viennois, sous les ordres de son frère Thomas, comte de Maurienne. Son dessein était de s'agrandir du côté de Voiron; cependant cette entreprise n'eut aucun succès. Thomas ayant été tué dans un combat, près de la Côte-Saint-André, où les Savoyards furent mis en déroute, la paix se fit peu de temps après par l'entremise de l'archevêque de Vienne.

Amédée, successeur de Philippe, recommença les hostilités en 1291, sous prétexte que la baronnie de la Tour devait être considérée comme un fief de la Savoie. Sans autre procédé il s'empara du château de Quincieu, et assiégea Belle-Combe que le dauphin avait fait fortifier depuis peu. Cette dernière place, située près de Chapareillan, était nommée la clef et la garde du Dauphiné (1).

Humbert envoya aussitôt des troupes dans le Viennois; on reprit Quincieu; mais le comte se rendit maître de Belle-Combe, et s'avança jusqu'à la Terrasse, d'où il fut repoussé avec perte. En se retirant il força le bourg de Barraux qu'il réduisit presque en cendres. Sa retraite ne fut pas tranquille, car le dauphin arriva à temps pour attaquer son arrière-garde, qu'il tailla en pièces. Il y eut ensuite une trève pour laquelle on nomma des arbitres de part et d'autre.

L'année suivante Humbert se rendit à Paris avec son fils Jean et contracta une alliance offensive et défensive avec Philippe-le-Bel.

---

(1) *Clavis et custodia regni Delphini.*

C'est ce prince qui acheva de régler les différends qui existaient entre le dauphin et le comte de Savoie. Cette nouvelle paix ne fut pas de longue durée.

En 1301, Guillaume seigneur d'Ornacieu, feudataire d'Amédée comte de Savoie, ayant fait des courses sur les terres du Dauphiné, Humbert lui envoya une personne de sa maison avec un notaire, pour le sommer de remettre les choses en leur état. Celui-ci, soit par bravade, soit qu'il se sentit appuyé par la Savoie, n'en fit rien; et non content d'avoir insulté les envoyés, il les retint prisonniers pendant quelques jours. Le dauphin, malgré une telle insulte, eut encore recours à la négociation; il députa à Chambéry Guillaume Grinde, juge du Graisivaudan, espérant que le comte forcerait son vassal à lui donner satisfaction. Cette démarche n'ayant pas eu un meilleur résultat, Humbert ne garda plus aucun ménagement, et fit passer des secours au comte de Genève qui était en guerre avec Amédée. Hugues, fils du dauphin, à qui la dauphine Béatrix avait cédé le Faucigny avec tous ses droits sur la Savoie, unit aussi ses armes à celles des deux princes. Le théâtre de la

guerre fut porté dans la Bresse et dans le Bugey; on finit pourtant par traiter de la paix en 1305.

Quelques mois après, Humbert céda ses états à son fils Jean, et se retira dans la chartreuse du val de Sainte-Marie en Royans, où il mourut le 7 mai 1307. La dauphine Anne était décédée en 1296, dans la chartreuse des Salettes. La grande dauphine Béatrix leur survécut; elle mourut en 1310 et fut enterrée dans la chartreuse de Miollans, dans le Faucigny.

Sous le règne de Humbert, en 1288, Guillaume, évêque de Grenoble, appela en cette ville des religieux dominicains et leur assigna une grande étendue de terrain hors des murs, entre la porte Traîne et la porte Pertuisière. Le dauphin, en 1291, leur donna une partie de la place du Breuil, aujourd'hui place Grenette. En 1342, Humbert II y ajouta quelques maisons voisines, avec un plaçage et un verger joignant le Draquet. C'était une branche du Drac qui passait derrière l'emplacement actuel de Saint-Louis (1).

(1) Derrière le couvent des dominicains était un emplacement destiné au jeu d'arquebuse. C'était la ville qui

Jean II.

Pendant le temps de sa régence, le prince Jean, appelé comte d'Embrun et de Gap, fut continuellement en guerre avec Amé, comte de Savoie. Voici ce qui donna lieu à cette rupture.

Dès l'an 1234, Guillaume, seigneur d'Entremont, s'était reconnu vassal de Guigues-André et lui avait rendu hommage. Son fils Rodolphe avait soutenu depuis, tantôt les intérêts du Dauphiné, tantôt ceux de la Savoie. Cet état de choses dura jusqu'en 1306. Cette année, Rolet, successeur de Rodolphe, s'étant ouvertement déclaré contre le comte, eut recours au dauphin et lui abandonna le château d'Entremont. Ce dernier y envoya Henri Montagny avec quelques troupes; mais le comte saisit ce prétexte pour commencer les hostilités et alla former le siége du château. Quoiqu'on eût réussi à y jeter un renfort de deux cents hommes, comme il manquait de vivres et que

---

donnait les prix, et les joueurs, par déférence, laissaient tirer le premier coup par le premier consul.

les passages se trouvaient interceptés, il fut obligé de se rendre après avoir tenu l'espace de sept semaines. La garnison obtint toutefois de se retirer avec les honneurs de la guerre. Le régent, de son côté, pour faire diversion se jeta sur les terres de la Savoie, et emporta le bourg et le château de Montmeillan qui furent presque entièrement détruits. La mort de Humbert mit fin à cette guerre, et le comte rendit à Rolet le fort d'Entremont.

Peu de temps après, le dauphin voulant affermir la paix sur des bases solides, fit une alliance offensive et défensive avec le roi de France, Philippe-le-Bel, qui lui promit une de ses petites filles pour son fils aîné. Il créa aussi en 1308 un conseil particulier chargé de discuter les affaires de l'état.

En 1309 il y eut une sédition à Grenoble contre l'évêque Guillaume au sujet des priviléges de la ville. Les mécontens prirent les armes, enfoncèrent les portes de l'évêché, et maltraitèrent quelques officiers de l'évêque. Le dauphin était alors absent; il avait accompagné l'empereur Henri en Italie. À son retour il voulut prendre lui-même connaissance de cette affaire, et anéantit toutes les poursuites

judiciaires que Guillaume avait déjà fait commencer.

En 1311, on convoqua à Vienne le XV[e] concile général, où se trouvèrent : trois rois, Philippe IV, roi de France, Edouard II, roi d'Angleterre, Jacques II, roi d'Arragon; les deux patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, et trois cents évêques. On y abolit l'ordre des templiers. Je remarquerai en passant que le Dauphiné avait donné à cet ordre cinq grands-maîtres, Bertrand Tramolée, Pons Rigaud, Déodat Bressieu, Gueffrey Salvaing et Pierre Beauvoir; ils vivaient en 1153, 1598, 1209, 1285 et 1288.

Deux ans après, le dauphin Jean eut quelques contestations avec Amé, comte de Savoie, relativement aux limites des deux principautés. Le comte accusait le dauphin de s'être emparé du château de Montrevel, du fief du Bouchage, du château de la Buisse et de la maison forte de Saint-Laurent. Ce dernier, au contraire, se plaignait de ce que le comte s'arrogeait la ville d'Ambronay, le château de Saint-Jean-de-Bournay, les fiefs de Villeneuve-du-Marc, de Maubec, de la Palu, de Chandieu, de Hautvillars aujourd'hui Arvillars et d'Entremont, ainsi que la Bâtie de Montbrison dans le man-

dement d'Avallon. Le comte en vint même jusqu'à provoquer le dauphin à un combat singulier, mais il n'eut pas lieu. On se contenta de nommer des arbitres pour traiter d'un accommodement. Ceux-ci s'étant assemblés à Villard-Benoît le 10 juin de cette année, convinrent que la ville d'Ambronay, Saint-Jean-de-Bournay, les fiefs de Hautvillars, d'Entremont, de Villeneuve-du-Marc, de la Palu et de Dolomieu, avec la seigneurie de la Buisse et l'île du Ciers, resteraient au comte, et qu'il serait libre au dauphin de faire démolir à ses frais les châteaux de la Buisse, de Dantesieu et la maison forte de Saint-Laurent. Les fiefs de Montrevel, de Meyzieux et du Bouchage furent adjugés au dauphin, à la charge par lui de faire démolir la Bâtie de Montbrison. Il fut aussi arrêté qu'à l'avenir on ne ferait plus de nouvelles fortifications dans le mandement d'Avallon, du côté des Molettes.

Le dauphin, qui ne cherchait qu'à s'attirer l'affection du peuple, confirma, en 1316, les anciens priviléges de la ville de Grenoble. Il exempta en général ses habitans et ceux de son territoire de toute imposition, soit ordinaire, soit extraordinaire, de toute espèce de main-

morte, et réduisit à trois les cas impériaux qui auparavant étaient au nombre de six. On appelait ainsi certaines circonstances auxquelles il fallait faire des dons gratuits. Ces cas étaient lorsque l'empereur passait sur les terres du seigneur, lorsque ce dernier faisait un armement pour l'empereur, qu'il mariait ses filles, que lui ou son fils était créé chevalier, qu'il était fait prisonnier, enfin lorsqu'il acquérait une terre. Les cas impériaux que l'on conserva furent l'armement pour l'empereur, la chevalerie du fils aîné du seigneur et le mariage de ses filles. Le dauphin éprouva en cela des difficultés de la part de son frère Hugues, baron de Faucigny, qui possédait dans le Graisivaudan les châteaux de Montfleury, Montbonnot, Montfort et la Terrasse (1). Celui-ci prétendait que les habitans de Grenoble qui avaient des fonds sur ses terres, devaient au moins contribuer aux tailles, à raison de leurs possessions. Sa demande fut rejetée; le dauphin après en

(1) Les trois premières terres formaient l'apanage de Hugues; lorsque la dauphine Béatrix céda le Faucigny à ce prince, elle y ajouta la Terrasse qu'elle avait achetée d'Emeric en 1294 au prix de 3000 livres.

avoir conféré avec son conseil, passa outre, et Hugues fut obligé de s'y soumettre.

Il est à propos d'observer ici qu'il n'existait point à cette époque de droits de gabelle proprement dite (1). Ceux qui vendaient le sel étaient cependant obligés de se servir de mesures marquées, toutes les années, par un officier public, à qui il était dû une rétribution. On payait encore pour le débit, un droit appelé le mesurage ou l'héminal. A la Mure, les étrangers qui trafiquaient sur le sel payaient ce droit en argent. Les marchands de la ville donnaient seulement entr'eux tous, chaque semaine, deux manées ou poignées de sel. La gabelle ne fut établie dans le Dauphiné qu'après que cette principauté eut été réunie à la France.

D'un caractère doux et tranquille, le dauphin Jean s'était tellement attaché les cœurs par sa manière de gouverner, que ses alliés mêmes ne firent aucune difficulté de se mettre

---

(1) On doit remarquer que dans les provinces dépendantes de l'empire, on se servait aussi du mot gabelle pour désigner les droits de pontonage.

sous sa protection. Par un traité du 26 juin 1316, Guillaume III, comte de Genève, s'étant reconnu vassal du dauphin, lui rendit hommage pour plusieurs terres qu'il possédait en franc-fief. L'année suivante le dauphin acquit la baronnie de Meuillon par la donation que lui en fit Raymond, son dernier seigneur. Celle de Montauban avait déjà été réunie au Dauphiné en 1300, sous le règne de Humbert I.er

Le dauphin Jean mourut au Pont-de-Sorgue, près d'Avignon, le 4 mars 1318, à l'âge de 38 ans, et fut enterré à Grenoble dans l'église de Saint-André. Il avait épousé Béatrix (1), fille de Charles, roi de Hongrie, dont il eut Guigues et Humbert qui lui succédèrent. Ce prince confia la tutelle de son fils aîné à son frère Henri, depuis évêque de Metz. Il laissa, par son testament, ses armes et son cheval de bataille aux chevaliers de Malte.

Guigues VIII.

Henri qui gouverna l'état durant la mino-

---

(1) Béatrix mourut au commencement de l'année 1347, dans le couvent de Saint-Just qu'elle avait fondé. Elle

rité du dauphin Guigues, marcha sur les traces de son prédécesseur. En 1321, il affranchit les habitans du pays de Corps du droit de mainmorte, et réduisit le cens annuel pour tout le pays, à trente-trois sous quatre deniers. D'après un autre arrêté, il ordonna que dorénavant, dans toute l'étendue du Dauphiné, les successions vacantes seraient libres, c'est-à-dire qu'elles appartiendraient de plein droit aux plus proches parens du défunt. Je fais cette remarque parce que suivant les anciennes lois du fief, lorsqu'une personne mourait sans postérité, sa succession était dévolue au seigneur.

Dès que le dauphin eut atteint sa dix-huitième année, le régent envoya à Paris Albert, seigneur de Sassenage, pour demander au roi la princesse Isabelle que Philippe avait promise au dauphin Jean (1). Ce mariage fut célébré à Corbeil au commencement de janvier

---

était sœur de la reine Clémence femme de Louis-le-Hutin.

(1) Il est faux que Graville, grand-maître de la maison du roi, ait tenu à cette occasion des propos injurieux sur la personne du dauphin, et qu'Albert l'ait provoqué à un combat singulier, où Graville aurait été tué.

1323. Isabelle eut en dot les fiefs du château de Clermont, de la ville d'Annecy, de Remilly, de Château-Gaillard, et de la Roche. Ces terres étaient possédées par le comte de Genève.

Pendant le temps de sa régence, le prince Henri ne prit aucune part aux démélés du baron du Faucigny et du comte de Genève, avec Edouard, comte de Savoie. Cette neutralité ne fut pas de longue durée : à peine le dauphin eût-il pris les rênes du gouvernement, qu'il se déclara pour les deux princes dont il était parent et allié. En 1325, s'étant mis à la tête de quelques troupes, il se jeta dans le Chablais; il y fit de grands ravages, et tailla en pièces l'armée ennemie, dans la plaine de Vaulx, près du village de Cassy.

L'année suivante, Edouard eut sa revanche, ayant vaincu à son tour le comte de Genève et le baron du Faucigny qui avaient engagé le combat sans attendre les Dauphinois, il pénétra dans le Bugey où il mit tout à feu et à sang. De là, il s'avança sous les murs de Varey dont il forma le siége, quoique l'on fût au milieu de l'hiver. Ce château dépendait de la baronnie de la Tour. A cette nouvelle le dauphin marcha au secours des assiégés : son armée

était bien inférieure à celle du comte, cependant il ne laissa pas d'engager le combat. Dans cette affaire, les Savoyards furent complètement battus. Edouard lui-même ne dut son salut qu'à l'intrépidité de Bocsozel et de Montbel, seigneur d'Entremont, qui l'arrachèrent des mains d'Auberjon et de Tournon qui l'avaient déjà désarmé. Du nombre des prisonniers furent les comtes de Tonnerre et d'Auxerre, et le baron de Beaujeu, qui avaient amené au comte plusieurs renforts.

La rançon de Robert, comte de Tonnerre, et de trois de ses écuyers pris avec lui, fut de cinquante mille florins. L'acte passé à ce sujet nous apprend que cette somme valait quarante mille livres *de bons petits tournois faits du temps de saint Louis*.

Edouard affaibli par cette défaite, renonça à ses prétentions, et consentit à un traité dans lequel furent compris le comte de Genève et le baron du Faucigny. Ce dernier ne survécut pas long-temps à la victoire du dauphin; il mourut sans postérité en 1329, et laissa ses terres à son neveu Humbert qui prit le titre de baron du Faucigny.

Cette même année mourut aussi le comte

Edouard. Son frère Aimon lui succéda; la guerre alors recommença entre le Dauphiné et la Savoie. Elle fut toutefois suspendue par la médiation du roi de France. Le dauphin se plaignait de ce que le comte occupait dans le diocèse de Grenoble, la Pierre, Tolvon, Voiron, Arvillars et Entremont. Le comte, de son côté, qui réclamait plusieurs fiefs, n'attendit pas qu'on se disposât à l'attaquer; il fit construire, sur les frontières, deux nouveaux forts, les Mottes et les Marches. Il s'empara ensuite de la Perrière où il mit garnison. Ce château était situé sur la paroisse de Saint-Julien de Ratz, près de Pommiers. Le dauphin, dont le projet était d'aller assiéger Chambéry, ne tarda pas à rassembler ses troupes; il établit son quartier général à Voreppe et commença par investir le château de la Perrière; c'est là que l'attendait son destin. Ayant voulu s'approcher des remparts pour reconnaître la place, il reçut un coup d'arbalète sous l'aisselle gauche, au moment qu'il levait le bras pour désigner une position. La blessure était mortelle, cependant Guigues eut encore la force de retourner au camp, à pied. Il mourut quelques heures après le 25 août 1333. Ce prince était âgé

âgé de 28 ans. La nouvelle de sa mort répandit une si grande consternation dans l'armée, que les troupes animées par la vengeance, coururent aussitôt assiéger la Perrière qu'elles emportèrent d'assaut. Le château devint la proie des flammes, et l'église même ne fut point épargnée.

Du temps de Guigues, en 1328, on frappa à Grenoble, pour la première fois, des monnaies d'or. Ce furent des florins à vingt-quatre carats; ils portaient l'effigie de saint Jean ayant un dauphin sur l'épaule droite, et la légende *Sanctus Joannes-Baptista*. Au revers était une fleur de lis avec la devise *Guigo dalphinus*. Les premières pièces d'argent avaient été frappées en 1155. Les principaux hôtels des monnaies étaient ceux de Grenoble, d'Avisan, de Crémieu et de Romans. Il existait aussi une fabrique de monnaie à la Tronche, près de Grenoble.

Humbert II.

Guigues VIII n'ayant point laissé d'enfans, son frère Humbert lui succéda (1). Il était à

---

(1) Il avait épousé en 1332, Marie Desbaux de la

Naples lorsqu'il apprit la mort du dauphin. Dès qu'il fut arrivé à Grenoble, il mit ordre aux affaires du gouvernement et fit un traité de paix avec le comte de Savoie. Ces deux princes eurent une entrevue le 8 mai 1334, près du pont de Glandon, entre Montmeillan et Chapareillan ; c'est là que la paix fut définitivement conclue.

D'un caractère volage et inconstant, Humbert pendant le cours de son règne, ne fit que rendre des ordonnances, les révoquer et les remettre en vigueur, abolir les anciennes charges, leur en substituer de nouvelles et les rétablir. C'est ainsi qu'il remplaça le chancelier par un protonotaire, et ce protonotaire par un chancelier; qu'il défendit la chasse dans le Graisivaudan et permit ensuite de chasser jusque sur les terres du domaine delphinal. Prodigue à l'excès, il dissipa en présens et en fondations religieuses, plus d'argent que ses prédéces-

---

famille des princes d'Orange, fille de Bertrand Desbaux comte de Montcaieux, et de Béatrix, sœur de Robert roi de Naples, veuve en premières noces d'Azon marquis d'Est. Ce prince acquit, par ce mariage, le comté d'Andrie situé dans le royaume de Naples.

seurs n'en avaient consumé dans leurs guerres. Enfin d'une ambition démesurée, il choquait par sa hauteur la plupart de ses vassaux, tandis qu'il rampait pour se faire agréger aux chapitres de Vienne et du Puy (1), et finit par prendre un habit de moine, après avoir ambitionné le titre de roi.

Cette royauté à laquelle Humbert aspirait était celle de Vienne. Il traita avec l'empereur Louis, qui lui céda en fief ce royaume et toutes les provinces qui avaient été soumises aux anciens rois de Bourgogne. L'investiture lui en fut conférée dans le château de la Balme, le 16 avril 1335, par Louis, comte d'Ottinguen, que l'empereur avait envoyé dans le Dauphiné pour négocier cette affaire. Le dauphin toutefois ne tira aucun avantage de cette concession, car il lui aurait fallu prendre les armes contre ses voisins, ce qui n'était point une petite entreprise. Il ne paraît pas même qu'il ait porté le titre de roi, il est simplement qualifié dans quelques actes : *comte palatin de la ville de*

---

(1) C'était une politique du dauphin pour avoir le droit d'entrée dans ces villes; par-là il trouvait le moyen de s'y faire des partisans.

Vienne et archisénéchal des royaumes de Vienne et d'Arles.

Peu de temps après, il s'éleva une querelle entre les familles des Allemand et des Ainard, dont les chefs étaient Hugues Allemand, seigneur de Vaubonnais, et Ponce Ainard, seigneur de Monteynard (1). Leurs amis se réunirent à eux, de sorte que cette division aurait pu avoir des suites fâcheuses si le dauphin ne leur eût enjoint de cesser toutes hostilités. Etienne Pilat, juge majeur de Grenoble, leur en fit signifier l'ordre par Humbert Laies, bailly du Graisivaudan. Antoine Clermont seigneur de la Bâtie d'Albannais, et Odebert seigneur de Chateau-Neuf, qui soutenaient les Ainard, eurent alors recours à un stratagême. Ayant demandé au dauphin quelques hommes d'armes sous prétexte qu'ils n'étaient point en sûreté, le prince, qui ne se doutait de rien, ordonna au bailly du Viennois de leur prêter main-forte. Ceux-ci se mirent à la tête des troupes qu'on leur envoya, et surprirent les seigneurs d'Aix et de Gressieux, qu'ils renfermèrent dans le

(1) Le droit de guerre était alors permis.

château de Gières. Ces derniers étaient venus au secours des Allemand qui, de leur côté, ravagèrent la terre de Monteynard.

Dès qu'Humbert en fut averti, il ordonna au bailly du Graisivaudan d'informer contre les aggresseurs et de faire mettre les prisonniers en liberté. François Teissière, lieutenant du bailly, et Boniface, procureur delphinal, furent chargés de cette commission. Le lendemain Odebert et Antoine Clermont, fils du seigneur de la Bâtie d'Albannais, se présentèrent à l'auditoire public. Ils alléguèrent pour leur défense l'ordre donné par le dauphin au bailly du Viennois de les secourir; cependant ils ne furent relâchés qu'après avoir donné *bonne et suffisante caution.*

Pendant que l'on cherchait à rétablir la concorde, Humbert fit un voyage à la cour de France et reprit du roi en fief lige tout ce qu'il possédait au-delà du Rhône, en Normandie, en Auvergne et dans le Forez. Il consentit aussi à renoncer à ses droits en la succession de la reine Clémence, sa tante, femme de Louis-le-Hutin. Le roi, de son côté, lui céda, à perpétuité, une rente annuelle de deux mille livres sur le trésor, et lui inféoda la maison des Pil-

liers, sur la place de la Grève, que Guigues avait possédée.

A son retour, le dauphin perdit André, son fils unique, qui mourut au château de Beauvoir en Royans, dans le mois d'octobre 1335. Il était âgé de deux ans et quelques jours. Une tradition du pays raconte que Humbert le tenant dans ses bras à une fenêtre, sur le derrière du palais delphinal de Grenoble, le laissa tomber dans l'Isère; mais ce récit ne paraît pas vraisemblable (1).

Le 10 du même mois d'octobre 1335, le dauphin rendit une ordonnance par laquelle il défendit la chasse dans le Graisivaudan, sous peine de dix livres pour un bourgeois et de vingt-cinq pour un gentilhomme. Le droit de chasse fut rétabli indistinctement en 1347.

Le 9 novembre suivant, Humbert eut une entrevue avec le comte de Savoie, près de Moirans, dans un lieu appelé *la Grange de la Silve*. Les deux princes y convinrent de faire procéder à la limitation de leurs terres, et ré-

---

(1) Valbonnais cite une pièce justificative qui atteste que le jeune André mourut de maladie au château de Beauvoir.

glèrent les différends qui s'étaient élevés entre leurs prédécesseurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'ils prêtèrent serment des deux mains, comme s'ils eussent voulu, par-là, donner plus de force à leurs promesses. Ce traité fut ratifié dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Charontonay, près de Vienne, le 7 septembre 1337. Humbert voulant alors chasser de ses Etats jusqu'à l'image de la guerre, défendit les joutes, les tournois, les coups de lance, et enfin tous les exercices militaires qui auraient pu faire naître le désir des combats.

Cette année 1337, le dauphin établit à Saint-Marcellin un conseil judiciaire, pour juger en dernier ressort. L'année suivante, il le transféra au château de Beauvoir et le fixa à Grenoble deux ans après, sous le nom de conseil delphinal.

En 1339, Humbert organisa l'université de Grenoble, où l'on enseignait depuis long-temps la jurisprudence romaine. Pour y attirer un plus grand nombre de jeunes gens, il se déclara le protecteur de tous ceux qui voudraient y faire leurs études, et fit démolir les fourneaux à trois lieues aux environs de la ville. Son but était de faciliter par-là le chauffage des étudians.

Un fourneau, est-il dit dans l'ordonnance, *est un abîme de bois qui les détruit et les extermine.* L'université de Grenoble a eu de grands jurisconsultes; le fameux Antoine Govéa en était premier professeur en 1558. Elle fut réunie à celle de Valence en 1567.

Le 26 juin de l'année suivante, Humbert prit un arrêté concernant les juifs et les banquiers connus dans le pays sous le nom de Lombards. Comme ils étaient assujettis à de fortes taxes, et que pour ce motif ils exerçaient une usure manifeste, il les déchargea dorénavant de toutes patentes. En cette considération il sursit pendant cinq ans les payemens de ce qui leur était dû par les dauphinois, déclarant qu'après ce délai on leur payerait seulement les sommes capitales sans aucun intérêt.

Le dauphin ayant en même temps résolu d'acquitter ses propres dettes, fit proclamer dans toutes les châtellenies que ceux qui prétendaient être ses créanciers, ou qui avaient des droits, soit contre lui, soit contre ses prédécesseurs, en fissent leur déclaration dans le délai de trois semaines. Il commit pour les recevoir les châtelains, les curés et les prieurs. Dans les lieux où il n'y en avait pas, il suffisait

de faire la déclaration devant quatre hommes de bien non suspects. Cette ordonnance portait que les demandes seraient enregistrées et envoyées au conseil qui était chargé de procurer le payement des sommes réclamées. Bien plus, le dauphin ordonna que dans chaque paroisse, on convoquerait une assemblée générale, où l'on demanderait pardon pour lui, des exactions faites sur le peuple. Il s'occupa ensuite de la refonte des monnaies, qui n'étaient en général ni de bon aloi ni du poids prescrit par les réglemens; mais ce ne fut qu'après qu'on lui eut accordé une levée de cinq sous par feu en forme d'indemnité.

La même année, par des lettres-patentes du 1.er août, le dauphin fixa à Grenoble le conseil delphinal et ordonna qu'il serait composé d'un président, du chancelier du Dauphiné, d'un procureur fiscal et de quatre jurisconsultes, deux en droit civil et deux en droit canonique (1).

---

(1) Voici quels furent les premiers membres de cette cour : Guillaume Dumas, président; Hugues Bernard, chancelier; Rouillard Reynac, procureur fiscal; Reymond Fallavel, Michel Sesane, Pierre Durand et Girin Imola, jurisconsultes.

Il assujettit à ce nouveau conseil la juridiction des Comptes, et lui donna un sceau particulier où était représenté un dauphin.

Ce prince, depuis la mort de son fils unique, était tombé dans une telle mélancolie, qu'il était facile de prévoir qu'il se retirerait bientôt dans un cloître. Il s'était déjà même engagé d'une manière solennelle à pourvoir à l'entretien de trois cents religieux. Afin de satisfaire à une partie de ce vœu, il abandonna aux dominicains le château de Montfleury, près de Grenoble, pour y établir des religieuses de leur ordre (1).

Peu de temps après, Humbert résolut de se choisir un successeur, dans le cas qu'il mourût sans postérité. Un tel choix paraissait assez difficile, aussi hésita-t-il entre le pape (2) et le roi de France; toutefois il se décida pour ce dernier, d'après les instances de l'évêque de Grenoble. Par un traité public du 22 avril 1343, il céda tout ce qu'il possédait en-deçà du Rhône à Philippe, second fils du roi, ou s'il mourait

(1) Voyez note : Couvent de Montfleury.

(2) Le pape siégeait alors à Avignon.

avant lui, à l'un des enfans de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Charles IV, à condition que celui qui lui succéderait porterait le titre de dauphin de Viennois. Il se réserva dans le Graisivaudan, les terres de Montfleury, de Montbonnot, de Montfort, de Vizille, de la Mure, de Corps et de Beaumont, pour en disposer en faveur de qui il voudrait.

En 1344, le dauphin établit à Grenoble un couvent de religieuses de l'ordre de saint François, près de l'église de Saint-André. Il l'avait d'abord fondé à Saint-Lathier, ensuite transféré à Iseron, à Moirans, et enfin à Grenoble. L'année suivante il le plaça près de la porte Pertuisière, sous le nom de couvent de Sainte-Claire. Le bâtiment qu'il occupait fut alors destiné à la trésorerie; c'est aujourd'hui l'hôtel-de-ville que Lesdiguières a depuis fait rebâtir.

Débarrassé de l'ennui que lui causait le choix d'un successeur, Humbert ne se mit plus en peine des affaires du gouvernement, et s'adonna tout entier à l'astrologie judiciaire. Il lui vint aussi dans l'idée de composer un certain remède qu'il regardait comme très-utile à la santé; c'était un extrait de suc de poire

et de pomme qu'il mêlait avec du sucre et de la limaille d'or. Une autre extravagance de ce prince fut la réforme qu'il voulut mettre dans sa cour : il avait coutume de se faire accompagner de douze aumôniers à cheval, il vendit leurs chevaux et leur donna des ânes. En cet équipage, il alla trouver le pape à Avignon pour négocier un accommodement dont l'avait chargé l'empereur. Ce qu'il y avait de plus ridicule, c'est qu'il se fit suivre d'une centaine d'aveugles ou de lépreux, qu'il renvoya lorsqu'il fut arrivé à Romans.

Cette année 1345, le pape ayant publié une croisade contre les infidèles, le dauphin demanda à être nommé général en chef de l'armée chrétienne. Plusieurs princes contribuèrent à cet armement, le roi Philippe fournit plusieurs troupes, et l'on ordonna, dans toute la France, une quête générale dont on confia la direction à l'évêque de Grenoble.

Ce n'est pas que le conseil du dauphin n'eût fait ses efforts pour détourner ce prince d'une pareille entreprise. Le pape et le conclave hésitèrent même d'abord s'ils lui confieraient cette charge, d'autant plus que sa physionomie n'annonçait rien de guerrier.

Lorsque tout fut prêt, Humbert se rendit à Avignon. La veille de la Pentecôte il réunit dans son palais quinze cents ecclésiastiques et cent soixante religieux, la plupart étrangers. Il y en avait de Grecs, d'Arméniens et d'Arabes. Le dauphin voulut qu'ils officiassent en leurs langues. Le lendemain il congédia les ecclésiastiques à qui l'on donna deux *gros de pape;* mais il retint les religieux pendant l'octave et leur fit distribuer à chacun un florin d'or.

Ce fut le jour de la Fête-Dieu que Humbert reçut des mains du pape le bâton de commandant et le grand étendard. Il fit vœu de servir pendant trois ans consécutifs avec cent hommes d'armes à sa solde; et comme il partait pour l'orient, il s'avisa de donner à son nom une inflexion grecque. Le 24 juin, ayant assemblé l'évêque de Grenoble, le chancelier Jacques Brunier et d'autres personnes, il leur déclara qu'il voulait qu'on l'appelât Ymbert.

Quelques jours après il prit pour ses gardes vingt soldats italiens qui se présentèrent à lui, et leur promit à chacun quatre florins d'or outre leurs dépenses. Humbert Pilat (1), les

---

(1) Humbert Pilat était secrétaire du dauphin Hum-

appelle, dans ses mémoires, des brigandes, parce qu'ils étaient armés de brigandines (1).

Conformément à son vœu, Humbert partit d'Avignon le 1.er août suivant, et s'embarqua à Marseille le 3 septembre, avec la dauphine Marie, douze religieux de la Grande-Chartreuse et deux frères convers. Il avait laissé le gouvernement de sa principauté à Henri Villars ou Villarey, archevêque de Lyon.

Pendant son absence, il y eut des troubles dans le Dauphiné, sur-tout dans le Graisivaudan. Odon, seigneur d'Uriage, et Siboud, seigneur de Revel, irrités contre les officiers de la judicature de Vizille, mirent les habitans de leurs terres sous les armes, et entrèrent dans ce bourg *trompettes sonnantes*. Ils y commirent de grands désordres; Hugues Belluard, un des ministres de la justice du lieu, y fut tué. C'était insulter la personne du dauphin, cependant le gouverneur leur accorda leur grâce moyennant sept cents florins d'or.

---

bert II; il fut aussi chancelier et protonotaire. On a de lui quelques fragmens d'un mémoire en latin, connu sous le nom de *Memorabilia Humberti Pilati*.

(1) La brigandine appelée communément haubert ou haubergeon, était une espèce de cuirasse.

Les Savoyards profitèrent aussi de la circonstance pour faire des courses dans le Graisivaudan. Voici quel en fut le motif : Etienne Belmont, et Humbert, bâtard de Savoie, prétendaient tous deux à la seigneurie d'Arvillars. La Savoie protégeait ce dernier et le gouverneur du dauphiné soutenait Belmont. Le bâtard s'étant mis à la tête de ses troupes, pénétra dans le mandement d'Allevard où il mit le feu à quelques maisons, et s'avança presque sans résistance jusqu'au torrent de Bréda. Sa petite armée consistait en mille hommes d'infanterie et cent *bassinets* (1) à cheval. Après avoir ravagé le pays il s'en retourna chargé de butin.

Le bailly de la Savoie, qui craignait une rupture entre les deux Etats, fit proposer au bailly du Graisivaudan d'en venir à un accommodement. Celui-ci y consentit ; mais le conseil delphinal en ayant été informé, lui fit signifier de ne rien entreprendre. Il fallut que le comte de Genève, régent de la Savoie (2), envoyât

(1) Ainsi nommés à cause de leurs casques appelés bassinets.

(2) Amédée, comte de Genève, avait été nommé régent

à Grenoble un député pour faire des excuses et offrir réparation de tous les dommages que l'on avait commis. Dans le traité de paix, les morts des deux partis furent estimés trente florins par tête.

Revenons à Humbert; ce prince arrivé dans l'Archipel, attaqua, près de l'île de Rhodes, la flotte ennemie forte de cent cinquante vaisseaux. S'il faut en croire les historiens, les Turcs perdirent en cette rencontre cent dix-sept vaisseaux, et on leur fit cinq mille prisonniers. Les chrétiens toutefois ne tirèrent aucun avantage d'une si grande victoire; leur chef n'avait point assez d'expérience pour profiter de la consternation des ennemis.

Le même mois, le dauphin perdit à Rhodes la princesse Marie, qui fut enterrée à Négrepont. Cette perte l'affecta au point qu'il résolut de retourner dans ses Etats, quoiqu'il eût fait vœu de servir pendant trois ans.

Humbert arriva à Grenoble vers la fin du mois de septembre 1347. Ses finances se trouvant entièrement épuisées, il établit un impôt

de la Savoie, pendant la minorité d'Amédée V, fils et successeur d'Aimon.

de deux gros sur chaque feu; mais il ne tarda pas à l'abolir, à cause de la peste qui ravagea le Dauphiné l'année suivante. On raconte qu'il ne resta pas en quelques lieux la vingtième partie des habitans. Le blé se vendait deux florins, ce qui était un prix excessif. Les Juifs furent accusés d'être les auteurs de cette mortalité. Presque tous ceux qui se trouvaient à Grenoble furent égorgés. En vain le Dauphin ordonna de poursuivre les assassins; l'émeute n'en devint que plus violente. On fut contraint, pour apaiser le peuple, de faire emprisonner les Juifs et de confisquer leurs biens.

Ces désordres augmentèrent les inquiétudes du dauphin, d'autant plus, qu'il était très-embarrassé sur ce qu'il avait à faire. Les uns le pressaient de céder ses états à la France; les autres, au contraire, l'engageaient à passer à de secondes noces. Humbert suivait tantôt une impulsion, tantôt une autre. On lui avait conseillé d'épouser la princesse Blanche, tante du comte de Savoie; il y consentit, et le mariage était arrêté, lorsqu'il répondit, par une espèce de dépit, qu'il ne voulait plus qu'on lui en parlât. On lui proposa ensuite la princesse Jeanne, fille de Pierre I.er, duc de

Bourbon : il y consentit encore; cependant ce mariage n'eut pas lieu par les intrigues de la cour de France. Le roi promit alors au duc de faire épouser sa fille à celui de ses fils ou de ses petits-fils qui serait dauphin de Viennois. D'un autre côté, Jean Birel, général des chartreux, sollicitait continuellement Humbert d'embrasser la vie monastique. Le prince succomba enfin; mais avant de se retirer dans la solitude, il voulut accorder aux Dauphinois plusieurs priviléges : par une déclaration solennelle du 14 mars 1349, il déchargea tous les habitans du Dauphiné du droit de main-morte et de toutes les tailles qui ne regardaient pas l'utilité publique des lieux de leur habitation. Il abolit en même temps les droits de péage et de gabelle, ou de pontonage, avec défense d'en établir de nouveaux, et il ordonna que ses successeurs, avant d'exiger les sermens de fidélité, jureraient, entre les mains de l'évêque de Grenoble, d'observer inviolablement toutes les libertés et franchises de la province; il dispensa ses sujets de l'obéissance envers ceux qui refuseraient de jurer(1).

(1) Je remarquerai ici ce que disait, à ce sujet, un

Dès-lors le dauphin ne pensa plus qu'à mettre la dernière main à la cession qu'il avait faite de ses états à la France. Par un acte passé à Romans le 30 mars, il institua pour son héritier et donataire universel Charles, petit-fils du roi Philippe, ce qu'il confirma par un autre acte passé à Lyon le 16 juillet suivant.

Acte de transport du Dauphiné à la France.

« Au nom de notre Seigneur J.-C. Amen.
» Sachent tous présents et à venir que en l'an
» d'icelluy Notre Seigneur 1349, l'indiction
» secunde, le XVI. jour du moys de juillet du
» pontificat de notre S. Père le Pape Clement
» VI, l'an VIII,

» Pardevant notaires publiques et les te-
» moings cy dessous escripts, noble, haut et

---

membre du tiers-état à Henri-le-Grand : « Ne vous of-
» fensez pas, Sire, de ce qu'on ose dire librement en
» présence de V. M., que le Dauphiné ne lui doit au-
» cune taille, car telle est la vérité; V. M. le tient à
» cette condition; et cette clause est une partie de votre
» titre, laquelle ne peut s'effacer sans mettre le tout au
» néant. Tous vos prédécesseurs l'ont ainsi déclaré, ont
» juré de l'observer, et ainsi l'ont fait. »

» puissant prince messire Humbert, dalphin
» de Viennois, confessa et affirma par certaines
» convenances faites entre li, d'une part, et
» très-haut et très-puissant prince monsei-
» gneur Philippe, par la grâce de Dieu, roy
» de France, et mess. Jehan, son aisné fils,
» duc de Normandie, et de Guienne, comte
» de Poitou, d'Anjou et du Maine; et leurs
» gens par eux députez, d'autre part, faites à
» Romans, au moys de mars dernierement
» passé, le dalphin dessus dit avait cessié et
» transporté dès lors, par titre de donnoyson
» faite irrevocablement et solemnellement,
» entre vifs, purement, et simplement, et à
» perpétuité en Charles Monsieur fils aisné
» dudit Monsieur le duc de Normandie : le
» dalphiné de Viennois; le duchié de Champ-
» sour; le princé de Brianczonoys; la mar-
» quisé de Sesane; la comté de Vienne; la
» comté d'Albon; la comté de Graysivodan;
» la comté d'Embrunoys; la comté de Gapen-
» coys; la baronnie de la Tour; la baronnie de
» Valboyne; la baronnie de Foucignié; la ba-
» ronnie de Meuillon; la baronnie de Montau-
» ban; et généralement et especialement
» toutes ses autres terres, comtés et baron-

» nies, et autres quelconques, avecque tous
» leurs droits et nobleces, vassaux et ho-
» maiges, juridictions hautes et basses, meres,
» mixtes et imperes, sans rien y retenir, etc.
» etc. etc. : finalement ledit dalphin voulant
» accomplir et mettre à effet réelment, et de
» fait les convenances dessus dites, etc. etc.,
» se dessaisit et devestit réelment, corpore-
» lement, et de fait desdits dalphiné, duchié,
» princé, comtez, baronnies et de toutes ses
» autres terres, seigneuries et nobleces; et
» en saisit et vestit réelment, corporelement
» et de fait ledit Charles présent et acceptant,
» pour li et ses hoirs et successeurs; présent
» ledit Monsieur le duc son père, à ce con-
» sentant. Et en signe des dites saisine et des-
» saisine bailla audit Charles l'espée ancienne
» du dalphiné, et la banniere de S. Georges
» qui sunt anciennes enseignes des dalphins
» de Viennois, et un ceptre, et un annel; et
» veult que d'ores en avant le dit Charles soit
» tenu, et reputé en nom et en effet vrai
» dalphin de Viennois, etc. etc. Ces choses
» furent faites à Lyon sur le Rosne, en la
» maison des freres précheurs en la chambre
» et en la présence dudit M. le duc. Presenz

» les temoings à ce appelez et priez. C'est à » savoir : etc. etc. etc. »

Le lendemain, Humbert prit l'habit de dominicain dans le couvent des frères prêcheurs de Lyon. Ce changement de vie ne tarda pas à le dégoûter, et l'on craignit même qu'il ne voulût rentrer en possession de ses états. Il ne fallut rien moins que l'adresse de Birel pour le déterminer à faire une profession publique dans l'ordre qu'il avait embrassé.

Pendant ce temps, Charles tomba malade à Romans; sa santé s'étant rétablie sur la fin de l'automne, il fit son entrée à Grenoble le 10 décembre. L'ancien dauphin y parut sous l'habit de jacobin, et déclara publiquement qu'il avait choisi Charles pour son successeur. Celui-ci jura sur les évangiles d'observer les priviléges de la province.

Charles partit de Grenoble dans les premiers jours d'avril; il se rendit à Tain, où on l'attendait pour son mariage avec Jeanne, fille du duc de Bourbon. La célébration nuptiale eut lieu le 8 de ce mois.

Le nouveau dauphin assembla ensuite à Vienne, pour la première fois, les états géné-

raux (1); l'ouverture s'en fit quinze jours après la fête de Pâques. Le duc de Bourbon, l'archevêque de Lyon, gouverneur de la province, et l'évêque de Grenoble y assistèrent. On y arrêta que les maisons du dauphin et de la dauphine seraient réglées sur celles de Guigues VIII et d'Isabelle. Les dépenses excessives du dernier dauphin donnèrent lieu à ce réglement.

La veille de Noël de la même année, Humbert reçut à Avignon, de la main du pape, les ordres sacrés, en présence du roi de France et des princes du sang. Il fut sous-diacre à la première messe, diacre à la seconde et prêtre à la troisième. Dès le lendemain il célébra la messe. Huit jours après, on le nomma patriarche latin d'Alexandrie, et l'on joignit depuis à cette qualité celle d'administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Il mourut à Clermont en Auvergne le 22 mai 1355, et fut enterré à Paris dans le couvent des frères prêcheurs dont il était prieur (2).

---

(1) Voyez note : *Etats du Dauphiné.*

(2) Voyez note : *Tombeaux des anciens dauphins de Viennois.*

CHAPITRE VII.

Guerre entre le Dauphiné et la Savoie. — Accommodement avec le comte de Genève. — Querelle entre les seigneurs de Vinay, de Gières et de Château-Neuf. — Nouvelles limites du Dauphiné. — Priviléges accordés aux habitans de Grenoble. — Nouveau lit du Drac. — Tremblemens de Terre. — Vaudois. — Compagnies bretonnes. — Contestations entre le gouverneur et l'évêque. — Guerre contre le prince d'Orange.

Un des premiers soins du dauphin Charles fut de confirmer les traités faits par son prédécesseur avec le comte de Savoie. Cette mesure n'empêcha pas quelques officiers des deux princes de prendre les armes dans le Bugey, relativement à la juridiction des villes d'Ambroney et de Varey. Il y eut, à ce sujet, une entrevue à Voiron le 6 octobre 1352, entre les députés du dauphin et ceux du comte. On espérait par-là rétablir la concorde, lorsque de nouveaux troubles qui éclatèrent dans le Bugey firent perdre tout espoir d'accommodement. Il fallut se préparer à la guerre.

Les troupes du dauphin entrèrent les premières en campagne et ravagèrent les mande-

mens de Voiron et de la Côte-Saint-André, qui dépendaient de la Savoie. On prit aussi quelques places; mais la suite ne répondit pas à ce premier succès : un corps de Dauphinois, qui s'était posté à Dolomieu, sous les ordres de Hugues, seigneur d'Anthon, ayant voulu marcher à la rencontre des ennemis, sans attendre aucun secours, fut entièrement défait près de la Bâtie-des-Abrets. Cette victoire ranima le courage des Savoyards. Le comte se mit à la tête de son armée et assiégea le château des Marches dont il s'empara en peu de jours. Il s'avança ensuite jusqu'à Chapareillan, passa de là à Voiron, à la Côte-Saint-André, et forma le siége de la Tour-du-Pin au commencement de décembre. Il se vit toutefois obligé de se retirer, à cause de la vigoureuse résistance de Malcurti, qui défendait la place. La paix se fit peu de temps après par la médiation du roi de France.

Amédée, comte de Genève, qui soutenait les intérêts de la Savoie, fut aussi compris dans cette paix. Le dauphin consentit à lui rendre les terres qu'il possédait dans le Graisivaudan, et qui avaient été confisquées pour crime de félonie; cependant, comme on se méfiait de

ses intrigues, on ne le mit point en possession de Goncelin; en 1369, on obligea même son successeur à restituer Moretel, en lui donnant en échange la terre de Falavier, située dans le Viennois.

Malgré les précautions que l'on avait prises pour rétablir la paix, la tranquillité fut bientôt troublée par une querelle qui s'éleva entre les seigneurs de Vinay, de Gières et de Château-Neuf-d'Albenc. Tel était le funeste privilége du droit de guerre que s'arrogeaient les grands vassaux.

Des gens de Jacques Bocsozel, seigneur de Gières, avaient tué une personne de la maison d'Ainard-Latour, seigneur de Vinay; celui-ci résolut de venger sa mort : ayant rencontré à Romans un de ceux qui avaient pris part à la rixe, il le tua de sa propre main, quoique le dauphin se trouvât dans cette ville. Cet acte de vengeance indisposa contre lui le seigneur de Gières, Odebert, seigneur de Château-Neuf, et Hugues, seigneur de Tullins. Ils formèrent ensemble une ligue et se jetèrent sur la terre de Vinay. Ainard eut aussitôt recours à ses amis, qui pillèrent les terres de Château-Neuf et d'Albenc. Odebert, de son côté, ravagea

celles de Vatillieu et de Nerpol, qui appartenaient à Ainard. On mit le feu à plusieurs habitations éparses dans la plaine, et il y eut différens combats également nuisibles aux deux partis. Enfin le conseil delphinal se mit en devoir de régler cette affaire. Ainard fut arrêté dans Chabeuil; Odebert et Bocsozel le furent dans Moras. Forcés de mettre bas les armes, ils feignirent de se réconcilier; mais leur querelle ne tarda pas à se rallumer.

Dans le mois de juillet 1354, Bocsozel fit une irruption sur les paroisses de Vinay et de Vatillieu. Le bâtard de Vinay, qui voulut résister, fut défait et tué dans le combat. Les vainqueurs attaquèrent ensuite le château de Vinay, qui aurait été obligé de se rendre, si le gouverneur de la province n'eût interposé l'autorité du dauphin. Le conseil delphinal voulut en même temps connaître de ces désordres, et envoya des troupes pour prendre possession du château de Montmartin appartenant à Bocsozel. Ce dernier ayant été cité en justice, ne fit aucune difficulté d'y comparaître; il s'était déjà adressé à l'archevêque de Lyon, ancien gouverneur du Dauphiné, qui écrivit au conseil en sa faveur. Sur cette recomman-

dation, le tribunal sursit les poursuites, et l'on se contenta de faire consentir les deux parties à un accommodement.

Après avoir rétabli la paix dans la province, on s'occupa de l'affermir au-dehors : on entreprit alors de mettre fin aux contestations qui existaient depuis long-temps entre le Dauphiné et la Savoie, et dont une des principales causes venait de ce que les terres des deux états se trouvaient enclavées les unes dans les autres. Pour remédier à cet inconvénient, on ordonna, en 1355, que l'on procéderait à la limitation des deux principautés. Ces nouvelles limites furent fixées au Guiers et au Rhône. Le comte abandonna au dauphin tout ce qu'il possédait en-deçà du Guiers, jusqu'au Rhône, et le dauphin céda en échange ce qu'il occupait au-delà de ces deux rivières, avec le Faucigny.

Par ce traité, le Dauphiné acquit la moitié de la ville et du mandement du Pont-de-Beauvoisin, une partie de celui de Saint-Genis, la Bâtie-des-Abrets, une grande étendue de pays du côté de la Chartreuse, Saint-Laurent-du-Désert, aujourd'hui Saint-Laurent-du-

Pont (1); Dolomieu, Faverges, la Palu, Miribel, Pressins, les Avenières, l'Ile-de-Ciers, Joannages, Tolvon, Voiron, Massieu, Châbons, Bocsozel, la Côte-Saint-André, Assieu, Falavier, la Verpillière, Septême, St.-Georges-d'Espéranche, Venissieu, Saint-Symphorien-d'Ozon, Ornacieu, Faramans, Eclose, Saint-Jean-de-Bournay, Maubec, les Eparres, Saint-Alban, Case-Neuve, Châtonnay, Serpaize, Formont, Ville-Neuve-du-Marc, Chandieu, Heyrieu, en un mot tout ce qui dépendait de la Savoie en-deçà du Guiers (2); il fut de plus convenu que le comte se reconnaîtrait vassal du dauphin, pour les terres échangées. Il en rendit hommage à Charles le 25 août suivant, dans le château de Rouen.

Le comte de Savoie suscita bientôt de nouvelles difficultés. Comme il y avait deux Guiers, l'un appelé *le Guiers-Vif*, et l'autre *le Guiers-*

---

(1) Ainsi nommé, à cause du pont que l'on jeta sur le Guiers, lorsqu'on ouvrit la grande route de Saint-Laurent à la Chartreuse en 1497.

(2) Ces terres forment une grande partie des arrondissemens de Vienne et de la Tour-du-Pin.

Mort, il prétendait que c'était ce dernier, le plus rapproché de l'Isère, qui devait servir de limite. Il refusa par conséquent d'évacuer le pays, connu encore aujourd'hui sous le nom d'*Entre-deux-Guiers*. Le gouverneur de la province ne montra point, en cette circonstance, assez de fermeté : au lieu de s'opposer aux démarches du comte, il agit avec tant de lenteur, qu'il donna lieu de croire qu'il était d'intelligence avec lui; c'est pourquoi il fut condamné, par arrêt du parlement de Paris, à une amende de mille marcs d'argent, que l'on réduisit à quinze mille florins d'or. La question ne fut pas pour cela décidée. On arrêta seulement que le dauphin et le comte nommeraient chacun un chevalier et un ecclésiastique qui s'assembleraient à Grenoble, afin d'examiner leurs droits respectifs, et que, si ces députés ne pouvaient point s'accorder, ils iraient trouver le pape à Avignon, pour lui demander son avis. Cette assemblée n'eut pas lieu, de sorte que les choses restèrent en cet état.

Quoique le Dauphiné ne formât plus un corps dépendant de l'empire, le nouveau dauphin, après la mort de Humbert, ne laissa pas

d'en demander l'investiture à l'empereur Charles IV. Ce prince, par ses lettres du mois de décembre 1356, approuva en sa faveur la donation que lui avait faite Humbert, et voulut qu'à l'avenir il n'y eut plus de ressort au-dessus de la juridiction du dauphin. Nous avons déjà remarqué qu'il y avait certains cas pour lesquels on avait conservé l'usage d'en appeler à l'empereur (1).

Ce même prince confirma aussi les priviléges de la ville de Grenoble. Ses lettres datées du 15 juillet 1365, portaient : *qu'il exemptait cette ville de toutes sortes de péages, de pontonages, de gabelles, de rêves, de leydes, de tributs, finalement de toutes impositions, soit ordinaires, soit extraordinaires, tant par eau que par terre, avec défense à toutes puissances d'en exiger aucun payement, sous peine de mille marcs d'or.* L'empereur lui donna pour conservateurs de ces priviléges le dauphin de

(1) Le même Charles IV, en 1378, créa le dauphin, son vicaire de l'empire, dans toutes les provinces de l'ancien royaume d'Arles, excepté dans la Savoie; il lui confia, en cette qualité, la garde et la juridiction de la ville de Vienne.

Viennois, le gouverneur du Dauphiné et l'évêque de Grenoble.

Quelques années après (1371) il s'éleva une contestation entre le seigneur de Sassenage et le chapitre de la cathédrale, au sujet du château de Boquéron, situé près de Montfleury. Le seigneur ayant pris possession de ce château, sans en rendre hommage à la cathédrale de qui il relevait en fief; le chapitre, qui voyait par-là son autorité compromise, le surprit pendant la nuit et y mit garnison. Sassenage ramassa aussitôt des troupes et courut assiéger Boquéron (1); il était sur le point de l'emporter de force, lorsque le conseil delphinal lui fit signifier par Jean Briord, châtelain de Grenoble, de se retirer jusqu'à ce qu'on eût réglé l'affaire par voie de justice. Sassenage obéit, et le lendemain, qui était le 19 avril, on lui rendit le château, après qu'il en eût prêté hommage au chapitre.

Ces contestations pour droits féodaux étaient très-fréquentes; il arrivait par-là que les gens de la campagne, continuellement sous les armes,

(1) Le lieu où campèrent les troupes est encore appelé aujourd'hui *le Champ-de-la-Guerre*.

s'adonnaient

s'adonnaient au pillage et à la licence. Ce qui contribuait encore à augmenter les troubles, c'est que les vagabonds se jetaient de tous côtés dans le Graisivaudan, et qu'ils pouvaient facilement se soustraire aux recherches, en se réfugiant sur les terres de la Savoie. Afin d'empêcher ces désordres, Charles Bouville, gouverneur de la province, et le comte de Savoie, arrêtèrent, par une déclaration du 4 mars 1376, qu'on se rendrait réciproquement les criminels.

L'année suivante (1377), on fit des réparations au Drac, et on lui creusa un nouveau lit entre les deux rochers de Brion, où fut depuis construit le pont de Claix. Cet ouvrage coûta sept cents florins d'or, ce qui était, à cette époque, une somme très-considérable.

La même année, on ressentit dans le Graisivaudan un tremblement de terre qui causa beaucoup de mal, sur-tout dans le Trièves. On avait déjà ressenti deux violentes secousses, l'une en 1356, et l'autre en 1372.

Vers cette époque, l'on établit à Grenoble un tribunal d'inquisition, pour informer contre les Vaudois répandus dans la province. François Bourel, président de ce nouveau tribunal, mit tant d'acharnement dans ses poursuites,

qu'en peu de temps les prisons de la ville furent jonchées de ces infortunés. On fut obligé d'ordonner des quêtes pour les faire subsister. Il y en eut plusieurs de brûlés en 1380 et 1393. L'instigateur de ces cruautés était l'archevêque d'Embrun, qui faisait servir les biens des proscrits à des dotations de couvens. Cette persécution se ralentit après sa mort, mais elle recommença vers la fin du 15.e siècle. C'est alors que Louis XII envoya dans le Dauphiné son confesseur, Laurent Bureau, et l'archidiacre d'Orléans, chargés de vérifier les procès des Vaudois. Ceux-ci s'acquittèrent de cette commission avec zèle, malgré les obstacles qu'ils eurent à éprouver de la part du parlement et de l'archevêque d'Embrun, qui refusèrent d'abord de représenter les pièces; il fallut procéder contre eux par censures ecclésiastiques. Enfin le roi, instruit de toutes les manœuvres qu'avaient employées les inquisiteurs, ordonna, par arrêt du 22 octobre 1501, de rendre aux Vaudois leurs biens confisqués et de ne plus les inquiéter à l'avenir. Cet arrêt fut confirmé par une bulle du pape, tant il est vrai de dire que l'esprit de l'église n'a jamais approuvé ces vexations.

Au commencement de 1378, le Bas-Dauphiné fut ravagé par des compagnies bretonnes appelées aussi *les Bandouliers* et *les Routiers*. C'étaient pour la plupart des soldats bretons que l'on avait licenciés après la guerre contre les Anglais, et qui, n'ayant aucune solde, ne vivaient que de rapine. Ils infestaient les routes et s'attachaient principalement aux châteaux, qu'ils mettaient à contribution. Environ six mille de ces routiers, s'étant engagés au service du pape, prirent le chemin des Alpes. Heureusement que l'on avait pourvu à la sûreté du pays.

La garde de Grenoble fut confiée à Géoffroy, seigneur de Clermont; celle de Romans, à Guionnet Loras; celle de Vienne, à Hugues Commiers, et celle de la Mure, à Hugues Latour, seigneur de Vinay. On établit également un poste sur la rive droite de l'Isère, en face de Goncelin, sous les ordres d'Arthaud-Darces. Les états de la province ordonnèrent en même temps que l'on ferait une levée générale de deniers, afin de pourvoir à l'entretien des troupes. Dans la répartition des rôles, les habitans de Grenoble furent imposés à cinq cents florins d'or; ceux de Romans, à la même

somme; ceux de Vienne, à six cents, et les habitans de l'Oisans, ainsi que ceux du Briançonnais, à huit cents.

Ces mesures paraissaient nécessaires; cependant, soit que le gouverneur eût détourné les deniers, soit qu'il en eût fait un mauvais emploi, on profita de l'occasion pour l'accuser de péculat. Les esprits étaient si animés, que plusieurs communes, entr'autres celles de l'Oisans, résolurent d'en porter leurs plaintes au roi. Bouville ne se laissa point effrayer : dès qu'il apprit que les députés de l'Oisans étaient arrivés à Grenoble, il les fit arrêter et les obligea de retourner sur leurs pas. Une démarche si hardie produisit un mécontentement général; l'évêque même réclama contre une telle violence : c'était Rodolphe Chissay. Le gouverneur résolut de s'en venger : il trouva en effet plusieurs personnes qui embrassèrent son parti. D'ailleurs il était secondé par Robert Cordelier, chancelier de la province, et Domingy Loupy, châtelain de Grenoble. Ayant ramassé quelques gens des environs de la ville, il fit attaquer la maison de l'évêché, que l'on força sans beaucoup de résistance. Du nombre des blessés, fut un moine du prieuré de Saint-

Laurent, nommé François Chipre, qui eut la main droite coupée. L'évêque toutefois parvint à s'échapper ; il se retira à Chambéry, d'où il envoya à Paris un chanoine de son église, appelé Jean Reymond, chargé d'un ample mémoire contre le gouverneur. On présenta au roi ce mémoire le 11 mai 1379 ; mais ce prince étant mort peu de temps après, les choses en restèrent là. Rodolphe retourna à Grenoble ; il fut transféré l'année suivante à l'archevêché de Tarantaise.

Je remarquerai en passant que le lieu où se forma cette conjuration contre l'évêque a depuis été appelé *place Mal-Conseil ;* c'est aujourd'hui la place aux Herbes (1).

François Gonzy, successeur de Rodolphe, eut d'abord quelques difficultés avec le gouverneur. Voici ce qui y donna lieu : Le dauphin Humbert II, en 1343, avait cédé en fief à l'église de Grenoble la paroisse d'Herbeys,

---

(1) Elle se nommait auparavant le Banc-du-Grand-Conseil, *Scammum Magni Concilii.*

En 1670, le gouverneur de la province l'ayant fait agrandir, y fit construire une fontaine et voulut qu'on l'appelât *place Bon-Conseil.* Cette fontaine fut depuis transportée dans les bâtimens de la trésorerie.

située dans le mandement de Vizille à condition que, si le revenu de cette terre s'élevait par la suite à plus de cinquante livres, l'évêque serait tenu d'en rendre le surplus au dauphin ou à ses successeurs. Raoul Loupy, ancien gouverneur de la province, avait déjà prétendu que ce revenu était de cent dix-huit livres; en conséquence Bouville se saisit, au nom du dauphin, du temporel de la paroisse jusqu'à ce qu'on eût décidé l'affaire; cependant, afin qu'on n'eût rien à lui reprocher, il fit procéder à une nouvelle estimation. Les arbitres en portèrent le revenu à cent treize livres dix sous cinq deniers, que l'on consentit à réduire à quatre-vingt-douze livres. Ainsi l'évêque fut condamné à payer annuellement une somme de quarante-deux livres qu'il assigna sur la terre de Chevrières.

En 1381, il y eut une autre contestation entre le gouverneur et le chapitre de la cathédrale, relativement à un droit de passage. Il faut remarquer que l'évêché et les maisons des chanoines formaient un cloître dans lequel on entrait par deux portes, l'une se trouvait sur la place Notre-Dame, et l'autre conduisait hors des remparts. Jean Paviot, que le gouverneur

avait laissé à Grenoble, en qualité de son lieutenant, fit murer cette dernière porte, sous prétexte qu'il y aurait à craindre pour la sûreté de la ville, tant qu'on laisserait une entrée aux ennemis. Le chapitre, qui voyait avec peine qu'on pût former de tels soupçons, s'adressa au gouverneur; mais celui-ci ne fit aucun cas de ses remontrances. Hugues Commiers, doyen du chapitre, en appela au roi, comme dauphin, successivement à l'empereur et au pape; il ne fut pas mieux écouté. Cette affaire s'arrangea amiablement, après que le gouverneur et l'évêque se furent réconciliés (1).

Nous avons observé que les comtes de Genève possédaient dans le Graisivaudan les terres de Domêne, de Theys, des Adrets et de Lapierre. Ces terres, après la mort de Pierre, comte du Genevois, passèrent au pape Clément VII, frère du comte. Ce dernier les transmit à Henri Villars, son neveu, qui laissa pour héritier Eudes Villars, et celui-ci les vendit, avec tous

(1) Charles Bouville mourut à Grenoble le 7 mars 1385; il fut enterré dans l'église de Saint-André. Enguerraud-Eudin, son successeur, qui mourut en 1390, fut aussi enterré dans cette église.

ses états, en 1401, à Amédée VIII, comte de Savoie. Amédée en rendit hommage au dauphin le 17 novembre 1410. D'après un arrangement particulier, il les céda, en 1426, à Louis, prince d'Orange, qui lui disputait le comté de Genève.

Cette cession excita de grands troubles, parce que les habitans de Domêne et des autres terres ne voulurent point reconnaître ce prince pour leur seigneur, attendu qu'il favorisait les Anglais (1). Choqué de ce refus, Louis résolut de s'en venger, et n'entreprit rien moins que de s'emparer du Dauphiné. L'occasion lui paraissait d'autant plus favorable, qu'il y avait peu de troupes aux environs de Grenoble, et que les places fortes se trouvaient presque entièrement dégarnies. Afin de mieux réussir dans son projet, il fit un traité avec le comte de Savoie, et consentit à lui abandonner le Graisivaudan, avec tout ce qu'on appelait le *Haut-Pays;* ensuite, étant parvenu à surprendre le château d'Anthon, sur les bords du Rhône, il se rendit maître de ceux du

(1) Les Anglais étaient alors maîtres d'une grande partie de la France.

Colombier, de Saint-Romain et d'Auberive; il porta ses ravages jusque sous les murs de Vienne. Raoul Gaucourt, gouverneur de la province, accourut au secours de cette ville; il était accompagné de Rodrigue Villandras, qui, se trouvant dans le Dauphiné avec quelques troupes espagnoles, voulut prendre part à cette campagne. Gaucourt, après avoir fixé son quartier général à la Côte-Saint-André, attaqua Auberive, dont la garnison inquiétait les habitans de Vienne. Ce fort fut emporté et détruit. Le prince, de son côté, s'était mis en route pour secourir le château de Colombier, défendu seulement par quarante hommes. Il venait de traverser une vaste forêt, près d'Anthon, lorsqu'il fut tout-à-coup surpris par Gaucourt et Grolée, maréchal du Dauphiné. A peine eut-il le temps de ranger son armée en bataille. Louis Lacapelle, qui commandait l'avant-garde, tint bon quelque temps; mais ayant été tué dans la mêlée, presque tous prirent la fuite. Ce combat eut lieu le 11 juin 1430. La frayeur était si grande, que plus de huit cents gentilshommes furent faits prisonniers. Le prince lui-même ne dut son salut qu'à son cheval, et se vit contraint de passer le Rhône

à la nage, armé de toutes pièces. Gaucourt descendit aussitôt dans le Bas-Dauphiné et entra victorieux dans Orange. Cette principauté fut réunie à la province, comme un fief tombé en félonie, de sorte que Louis était perdu sans ressource, si le pape n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec le roi. On lui rendit Orange; mais les terres qu'il possédait dans le Graisivaudan et le Viennois furent définitivement réunies au domaine du dauphin.

Le but du pape, en cherchant à rétablir la paix, était de travailler à la convocation du concile général qui devait s'assembler à Bâle en 1431. Je ne parlerai point ici des différends qui s'élevèrent entre le pape Eugène et les pères du concile. Je remarquerai seulement que l'évêque de Grenoble, Aimon Chissay, fut un de ceux qui persistèrent à ne point changer le lieu de leurs sessions. Il appuya toujours les intérêts du concile, et c'est lui que l'on chargea d'instruire la contumace du pape Eugène, après que le délai de soixante jours fixé pour sa comparution fut expiré.

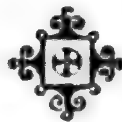

CHAPITRE VIII.

Prétentions du dauphin Louis depuis roi sous le nom de Louis XI. — Poursuites contre Guillon. — Guerre contre la Savoie. — Réglemens. — Mariage du dauphin. — Ordonnances. — Conseil delphinal érigé en Parlement. — Juge particulier de Grenoble. — Le dauphin forcé de quitter le dauphiné. — Poursuites contre Jean Baile. — Convocation générale des frères mineurs. — Charles VIII. — Peste à Grenoble. — Louis XII. — Dauphinois aux guerres d'Italie. — Guerre avec la Savoie.

On a déjà dû remarquer qu'une des principales causes des troubles qui désolèrent la France pendant le XIV.e siècle, venait d'abord de la trop grande puissance des vassaux ; en second lieu, des troupes qui, mal payées et sans discipline, ne vivaient guère que de pillage. Charles VIII essaya le premier de remédier à ces abus, ce qui indisposa contre la cour plusieurs grands seigneurs. Ils formèrent une ligue et mirent à leur tête le jeune dauphin Louis, depuis Louis XI, qui commençait à se dégoûter d'être sous la surveillance d'un gouverneur. Leur dessein était

de forcer le roi à réformer son conseil; mais leur entreprise ne réussit pas, de sorte qu'ils se virent bientôt contraints de mettre bas les armes. Charles, de son côté, qui voulait prévenir les mouvemens que cette discorde aurait pu exciter, se contenta de la soumission du dauphin. Ensuite, soit pour l'éloigner de la cour, soit pour lui ôter tout motif de mécontentement, il lui fit cession du Dauphiné ainsi que du revenu de cette province, à deux conditions: la première, que les officiers du pays nommés par le roi conserveraient leurs charges, qui ne pourraient leur être ôtées qu'en cas de crime; la seconde, que les lettres-patentes expédiées pour le Dauphiné seraient scellées du sceau de la province, qui demeurerait entre les mains du chancelier de France. Cette déclaration fut datée du château de Charlieu, le 28 juillet 1440.

Avant de se rendre dans la province, le jeune dauphin y envoya Olivier Frettard, son maître d'hôtel, qu'il chargea de destituer les officiers publics sur la conduite desquels on aurait à faire des reproches. Les mécontens ne manquèrent pas de profiter de la circonstance pour se débarrasser de ceux qu'ils ne trouvaient pas à leur gré. Etienne Guillon, président du conseil del-

phinal, eut le malheur d'être de ce nombre. Ses ennemis lui reprochaient d'être né d'une famille juive, d'avoir acquis sa place par supercherie et d'entretenir un commerce avec les esprits malins. Il n'en fallut pas davantage pour lui ôter sa charge que l'on confia à Guillaume Coussinot. Ce ne fut point tout encore : on était si acharné à sa perte qu'on le traduisit en justice comme hérétique. Guillon alors entra en proposition avec les gens du prince, et 4000 écus qu'il leur donna sous main lui valurent sa grace et le rétablissement de sa charge. Cependant il n'en jouit pas long-temps parce qu'il ne voulut jamais se prêter aux caprices du dauphin. Il déclara même en pleine assemblée que l'on ne devait point lui obéir, parce qu'il cherchait à soulever le peuple contre l'autorité du roi.

Après un tel acte de fermeté, Guillon n'avait plus rien à espérer; il fut arrêté et on lui fit son procès comme coupable de lèse-majesté. Dans cette nouvelle accusation furent impliqués son frère Aimon, juge mage du Graisivaudan, et Guy-Pape, son gendre, membre du conseil delphinal (1). Moins heureux que l'année pré-

(1) Guy-Pape était natif du Lyonnais; il épousa Louise

cédente, Guillon trouva les gens du dauphin beaucoup plus difficiles. On le condamna à quitter le Dauphiné et à payer une amende de cent marcs d'or. Quant à son frère et à Guy-Pape, on les mit hors de cour. Ce dernier fut depuis nommé conseiller au parlement de Grenoble.

Vainqueur de Guillon, le dauphin ne trouva plus de résistance dans ses projets de révolte. Il créa de nouvelles dignités, fit rendre la justice en son nom et vendit indistinctement toutes les charges publiques. Ces désordres toutefois ne laissaient pas d'inquiéter la province; elle envoya une députation au dauphin pour lui faire des remontrances à ce sujet. Les Etats du pays s'étant assemblés le 4 décembre 1444, demandèrent aussi que l'on réformât plusieurs abus, et que les offices de judicature et autres

---

Guillon, fille d'Etienne Guillon; il mourut à Grenoble en 1464. Son tombeau était dans l'église du couvent des Jacobins. La maison où il demeurait existe encore aujourd'hui; elle est située près de la porte de France, hors des remparts. Guy-Pape est l'auteur d'un ouvrage de jurisprudence estimé, connu sous le nom de Questions de Guy-Pape.

emplois ne fussent plus vendus aux enchères.

Le dauphin qui craignait que ces plaintes n'indisposassent le peuple contre lui, s'avisa de tourner les esprits du côté de la guerre. Amédée VIII, duc de Savoie (1), lui avait prêté 3000 ducats pour payer la solde de ses troupes. Il s'était depuis engagé à lui passer quittance de cette somme, et à renoncer à ses prétentions sur les comtés du Valentinois et du Diois, à condition qu'on le déchargerait de l'hommage de la Bresse et du Faucigny. Ce traité fut accepté et confirmé par le roi en 1445; mais le duc ayant différé de rendre quelques châteaux qu'il occupait dans le Valentinois, le dauphin lui déclara la guerre. Il s'empara de la petite ville de Saint-Genis d'Aoste, et prit le château de Montluel situé au-delà du Rhône. Ces hostilités ne durèrent pas long-temps. Le duc remit au dauphin les places qu'il réclamait; et les terres données en échange à la Savoie, en 1345, furent déchargées de tout hommage.

Après avoir réglé les affaires de l'extérieur,

---

(1) Le comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416.

le dauphin donna ses soins à l'administration de la province. Le 3 septembre 1451, il rendit une ordonnance par laquelle les monnaies de cours furent fixées : aux écus d'or, à 23 carats un huitième, de la valeur de 27 sous 8 deniers; aux deniers blancs, appelés deniers gros, à 11 deniers 15 grains de *loi argent de roi*, de la valeur de 2 sous 6 deniers tournois, et d'autres de la valeur de 5 sous 8 deniers; aux deniers noirs, appelés doubles deniers tournois, de la valeur de deux deniers; aux petits deniers de la valeur d'un denier tournois, aux grands blancs, aux petits blancs, aux liards, aux quarts et aux gros.

La même année, le dauphin remédia à différens abus que l'on reprochait aux notaires, ce qu'il fit par une déclaration du 23 novembre, qu'il modifia par une autre du 23 juin de l'année suivante. D'après cet arrêté, il fut ordonné que l'on établirait à Grenoble, et dans la résidence de chaque cour, un garde des sceaux chargé de recevoir les anciens contrats, et que dans chaque châtellenie il y aurait un sceau dont seraient scellés dorénavant tous les actes passés dans son ressort, sans quoi ils n'auraient aucune validité. Cette ordonnance prescrivait que dans les

les grands mandemens tels que ceux de Briançon, du Champsaur et de l'Oisans, il n'y aurait tout au plus que cinq ou six notaires, et dans les autres trois ou quatre; enfin que les actes seraient enregistrés par le garde du sceau, dans le délai d'un mois après la date de leur réception, et que des copies des ventes et des échanges seraient remises à la chambre des comptes. Ce dernier article concernait les *lods* dus au dauphin.

Pendant le temps que le dauphin Louis resta dans la province, son séjour ordinaire fut tantôt à Romans et tantôt à la Côte-Saint-André. C'est en ce dernier lieu qu'il épousa, en 1452, la princesse Charlotte, fille du duc de Savoie. Les deux époux offrirent chacun à la messe nuptiale un écu d'or. Le dauphin qui se piquait de générosité en certaines circonstances, dépensa en largesses presque toute la dot de la dauphine; elle était de 200,000 écus d'or.

La même année, Louis abolit le droit de guerre, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé entreprendre. Par un édit du 10 décembre, il défendit toutes espèces d'armemens, de courses et de combats particuliers, pour quelque motif que ce fût. Dès-lors les cam-

pagnes furent libres; leur population s'accrut, et l'on démolit tous les châteaux et autres maisons fortes qui ne servaient point à la défense du pays. Ainsi il ne fallut rien moins que le despotisme de Louis XI, pour mettre fin à un usage barbare dont l'origine remontait aux premiers siècles de la féodalité. Humbert II avait essayé de détruire ce privilége en 1335, mais l'arrêté portait que les belligérans ne deviendraient répréhensibles qu'autant qu'ils refuseraient d'obéir, après avoir reçu l'ordre de mettre bas les armes.

Le dauphin s'occupa ensuite du conseil delphinal qu'il érigea en parlement, dans le mois de juin 1453. Il le fixa irrévocablement à Grenoble, et lui accorda les mêmes droits dont jouissaient ceux de Paris et de Toulouse, les seuls qui fussent en France. Cette érection fut reconnue par lettres-patentes du roi Charles VII en date du 4 août suivant. Le parlement de Grenoble était alors composé d'un président, de six conseillers, d'un procureur général et d'un avocat fiscal. On y ajouta seulement un second président en 1541 (1).

(1) Le premier qui occupa cette place fut Gyvais,

Le dauphin, en établissant à Grenoble une nouvelle cour, ne prétendit nuire en aucune manière aux anciennes libertés de la ville. A cet effet il fit un édit le 18 juillet 1453, par lequel il ordonna que les habitans de Grenoble et de son territoire ne pourraient jamais être distraits de la juridiction de leur juge particulier, pas même pour cause de crime. Cette ville est la seule du Dauphiné qui ait joui d'un tel privilége.

Tant que le dauphin ne parla que d'améliorations, le peuple parut assez porté en sa faveur d'autant plus qu'il se plaisait à rabattre la fierté des grands ; mais cette affection ne tarda pas à se changer en haine. Ayant voulu établir un impôt de deux *gros* sur chaque feu, les habitans de Grenoble furent les premiers à se déclarer contre lui. Il essaya en vain de surprendre cette ville où il entretenait des intelligences par le moyen de l'évêque ; tout fut inutile, le peuple en appela au roi qui était bien-aise de trouver une occasion de chagriner un

---

magistrat recommandable par son intégrité. On raconte qu'il mourut si pauvre, que la Cour le fit enterrer à ses frais.

peu le dauphin. Ce dernier eut aussitôt recours à la soumission; il envoya même à Paris Guy-Pape qui passait pour un des meilleurs orateurs de son temps. Le roi écouta ses remontrances, et peut-être qu'il se serait laissé fléchir, si Louis n'eût pas refusé de retourner à la Cour. Sur son refus, Chabannes reçut ordre d'entrer dans le dauphiné à main armée et de se saisir de la personne du prince.

Dans cette circonstance, le dauphin courut de grands dangers, au point qu'il fut obligé de se travestir pour échapper aux recherches de ceux qui le poursuivaient. Il parvint cependant à se réfugier en Savoie, d'où il passa en Flandre. Je raconterai ici une petite aventure qui lui arriva dans sa fuite. Comme il approchait de la Buissière, il rencontra un homme du pays, nommé Hugues Coct, qui suivait la même route que lui; il l'accosta sans se faire connaître, et se plaignit de ce que son cheval ne pouvait presque plus marcher. Celui-ci lui offrit le sien et l'engagea à passer chez lui pour se reposer. Le dauphin ne fit aucune difficulté de le suivre: bien plus, il se découvrit à lui. Coct surpris d'une telle rencontre, non content de lui abandonner son cheval, le pria encore d'accepter

une somme de 2000 florins d'or qu'il avait préparée pour la dot d'une de ses filles. Le dauphin n'oublia pas ce bienfait; lorsqu'il fut monté sur le trône, il rendit à Coct les 2000 florins et lui donna la charge de trésorier général du Dauphiné.

Au milieu des troubles qui venaient d'éclater dans la province, il n'avait guère été possible aux fonctionnaires publics de garder une parfaite neutralité. Plusieurs, quoique portés pour le dauphin, s'étaient vus forcés d'embrasser la cause du roi de peur de se compromettre. La suite leur apprit qu'ils n'avaient point agi avec assez de circonspection. En effet, Louis étant parvenu à la couronne, commença par se venger de tous ceux qui n'avaient point embrassé son parti. Jean Baile, président du parlement de Grenoble, fut un de ceux sur qui tombèrent ses premiers coups. Voici comment la chose arriva. Un soir que le roi était à souper chez Guillaume Corbie, conseiller au parlement de Paris, la conversation tomba par hasard sur Jean Baile. Le prince qui ne l'aimait pas, laissa entrevoir le dessein qu'il avait formé de le destituer. Les convives profitèrent de cette occasion pour proposer Corbie, et disposèrent si

bien l'esprit du roi en sa faveur, qu'il le nomma sur-le-champ président du parlement de Grenoble. On ne s'en tint pas là; quelque temps après, Baile fut mis en jugement comme coupable de lèse-majesté, et condamné à quitter la province dans dix jours, sous peine de mort. On l'obligea en outre à restituer tous les honoraires et traitemens qu'il avait touchés depuis que le dauphin s'était retiré en Flandre. Pierre Baile, son fils, qui était procureur général, essuya la même disgrace.

Quoique Louis XI fût d'un caractère dissimulé et vindicatif, il faut pourtant convenir qu'il a rendu de grands services à la ville de Grenoble. Sans parler du parlement qu'il y établit, il pourvut au maintien de ses libertés municipales (1), et nomma son évêque président-né des Etats de la province. Ce même prince fit construire le palais de justice qui est un ouvrage curieux par son architecture gothique (2). On lui doit aussi plusieurs répara-

---

(1) Voyez note : Organisation du conseil de la ville de Grenoble.

(2) Ce palais a été successivement agrandi par Louis XII et Charles IX. Au-dessus du portail est une statue de

tions qu'il ordonna de faire au Drac, afin de mettre la ville à couvert des dangers auxquels elle se trouvait exposée.

En 1482, Zizim, frère du sultan Bajazet II, ayant été envoyé en France par les chevaliers de Rhodes, fut conduit dans le Dauphiné. Il séjourna quelques mois au château de Rochechinard près de Grenoble. On le transféra depuis en Auvergne et de là à Rome dans le château Saint-Ange.

Louis XI mourut le 30 août 1483. Les Etats de la province s'assemblèrent immédiatement à Grenoble et envoyèrent une députation à son successeur. Elle était composée de l'évêque de Valence, de l'abbé de Saint-Antoine et de celui de Bonnevaux, ainsi que des seigneurs de Sassenage, d'Illins et de Saint-Vallier. Le parlement envoya à la cour des députés particuliers.

En 1484, les frères mineurs de l'observance convoquèrent à Grenoble un chapitre extraor-

---

justice; avant la révolution il y avait aux deux côtés deux autres statues représentant Charlemagne et Louis XI. Le beau plafond en bois de noyer qui est dans la grande salle des cérémonies, a été fait par ordre et aux frais de Louis XII.

dinaire pour l'élection de leur maître général. L'ouverture s'en fit le 11 mai, dans le couvent des cordeliers (1). Il y eut plus de 500 religieux qui y assistèrent. Les sermons du frère Jean Bourgoin, un des meilleurs prédicateurs de son siècle, contribuèrent à rendre cette assemblée célèbre. L'affluence était si considérable que l'on fut obligé de prêcher sur la place publique. Le 16 du même mois, jour de dimanche, eut lieu une procession générale; quatre jeunes filles richement vêtues étaient placées à l'entrée de l'église des Jacobins, deux soutenaient des guirlandes de fleurs, et les deux autres tenaient des vases d'argent remplis d'eau de rose qu'elles présentaient aux assistans.

Charles VIII, successeur de Louis XI, prit un arrêté dans le mois de février 1485, par lequel il défendit expressément l'usage de toute monnaie qui ne serait point frappée au

(1) Ce couvent qui occupait l'emplacement actuel de la citadelle, avait été fondé en 1469 par Jean bâtard d'Armagnac, gouverneur de la province. Il fut transféré dans l'hôpital de la Magdeleine, derrière le palais de justice, en 1591, lorsque Lesdiguières fit construire la citadelle.

coin du roi et du dauphin. Cette ordonnance parut un peu sévère, et des mémoires du temps racontent qu'elle excita à Grenoble une sédition.

La même année la ville de Grenoble fut affligée de la peste; elle avait déjà été ravagée par une épidémie en 1482. Ce terrible fléau fit dès les premiers temps de si grands ravages que le parlement se retira à Moirans, et tint ses audiences dans le couvent des cordeliers. Le juge-mage avec l'official et les autres officiers de justice, se retirèrent les uns à Voreppe et les autres à Domêne. C'est alors que Grato Darchelles, écuyer du palais du roi, légua aux pauvres une somme de 5000 florins destinée à leur bâtir une maison de refuge. Telle fut l'origine de l'hôpital général, appelé d'abord *hôpital de l'île*, parce qu'il se trouvait renfermé entre deux branches du Drac (1). Il y eut encore en cette ville quelques symptômes de peste en 1522.

Les établissemens de bienfaisance qui existaient à Grenoble à cette époque, étaient l'hôpital de la Magdeleine ou de Saint-Hugues,

---

(1) Voyez note : Hôpital général de Grenoble.

la maladrerie de la Balme, l'hôpital de la Perrière (1) et celui des étrangers où l'on recevait les voyageurs. Cette dernière maison, située dans la rue Chenoise, avait été fondée par l'évêque Aimon Chissay en 1424. Tous ces établissemens furent depuis réunis à l'hôpital général.

En 1494, Charles VIII ayant entrepris la conquête du royaume de Naples, Jacques Miollans, gouverneur de la province, assembla à Grenoble les Etats du pays pour subvenir aux frais de la guerre. Le prince conduisit en personne ses troupes en Italie, et lorsqu'il passa à Grenoble, les habitans lui firent présent d'une somme d'argent assez considérable (2). Charles arriva en cette ville le 22 août et en partit le 29. Avant son départ, il y toucha plus de cin-

---

(1) L'hôpital de la Perrière ou de Saint-Antoine, a dans la suite changé de nom. En 1675, les dames de la ville ayant formé entr'elles une congrégation, choisirent ce local pour y retirer de jeunes filles; il fut depuis appelé la *Providence*. Les bâtimens qu'il occupait ont été vendus par l'administration de l'hospice en 1828.

(2) Charles VIII avait déjà passé à Grenoble le 6 novembre 1489, lorsqu'il fit un pélerinage à Notre-Dame d'Embrun.

quante malades atteints des écrouelles (1). La cérémonie se fit le 26 août dans l'église du couvent des jacobins. Le roi continua sa route par le mont Genèvre; la reine, qui l'avait accompagné jusqu'à Grenoble, retourna sur ses pas et alla visiter l'abbaye de Saint-Antoine (2).

Le roi, en partant de Grenoble, emmena avec lui en Italie quelques membres du parlement dont il composa un conseil de justice. Ce furent : Jean Palmier, président; Antoine Putod, Jean Fléard et Jean Rabot, conseillers. Ce seul choix prouve en quelle considération était déjà à cette époque le parlement de Grenoble (3). Fléard fut nommé chancelier du

---

(1) On prétendait anciennement que les rois de France guérissaient des écrouelles, en touchant les malades. La formule était : *Le roi te touche ; Dieu te guérisse.*

(2) Cette année, le prince Charles, fils du roi, étant mort au château de Montbonnot, fut enterré à Grenoble, dans l'église du couvent de Sainte-Claire.

(3) De tout temps le parlement du Dauphiné a joui d'une grande réputation et a fourni de célèbres jurisconsultes. Des princes étrangers le prirent même plusieurs fois pour arbitre de leurs différends. En 1612, Albert, archiduc d'Autriche, et Jean Frédéric, duc de Wurtemberg, convinrent de s'en rapporter à la décision

royaume de Naples et de Sicile; Rabot eut l'administration des affaires civiles; mais ils ne jouirent pas long-temps de leurs charges : le premier mourut à Modène le 25 novembre 1596, et le second ayant été fait prisonnier par les Napolitains, après le départ du roi, ne put obtenir sa liberté que l'année suivante.

Les progrès des Français en Italie furent rapides : le roi entra victorieux dans Naples le 22 février 1495; il conquit tout le royaume en peu de temps. La nouvelle arriva à Grenoble au commencement du mois de mars. Il y eut, à cette occasion, des réjouissances publiques et des danses appelées *morisques*, qui durèrent plusieurs jours. Le 27 octobre suivant, Charles repassa à Grenoble, lorsqu'il revint en France; il y fit son entrée aux flambeaux.

Louis XII, successeur de Charles VIII, continua la guerre en Italie; il passa à Grenoble le 23 juin 1502 et y fit un traité avec les am-

---

de cette cour, au sujet de leurs contestations sur la souveraineté du comté de Montbeillard; c'est ce qui a fait dire à Expilly : *Le parlement de Grenoble sert à toute la France, comme les Amphyctions servaient à toute la Grèce : on y court et recourt de toutes parts.*

bassadeurs de la république de Venise. Le lendemain, il assista à la cérémonie de saint Jean et mit lui-même le feu au bûcher que l'on avait élevé devant l'église dédiée à ce saint (1). Pendant son séjour en cette ville, il donna la charge de président du parlement de Provence à Antoine Mulet, conseiller en celui du Dauphiné. Quelques années après, il nomma un autre conseiller de cette cour, Jaffrey Carles, président du parlement de Milan, lorsqu'on réunit le Milanais à la couronne. Le roi partit de Grenoble pour Gênes le 27 juin, il y repassa à son retour le 13 septembre. La reine et Guy Rochefort, chancelier de France, qui l'avaient accompagné, ne passèrent pas les Alpes.

En 1507, Louis XII passa encore à Grenoble, d'où il ne partit que le lendemain de Pâques; il y était arrivé le 27 mars. La reine s'arrêta dans le Graisivaudan; elle séjourna au château de Montbonnot jusqu'au commencement du mois de mai.

Au siége de Bologne, en 1510, les Dauphinois eurent la gloire d'enlever le grand éten-

(1) Cette église était située sur la place Saint-André, en face du palais delphinal.

dard du pape Jules II. Cet étendard fut transporté à Grenoble et présenté au roi, lorsqu'il repassa dans cette ville en 1511. Il était en satin d'un rouge foncé, au milieu étaient brodées deux clefs surmontées de trois couronnes, avec l'inscription *Julius summus pontifex secundus*, le tout en or. Au revers était écrit : *Deus mihi propitius et ego despiciam inimicos meos* (1).

Cette année, Louis XII s'arrêta à Grenoble depuis le 22 mars jusqu'au commencement de juillet. Le jour de la Pentecôte, il toucha des écrouelles dans l'église des frères prêcheurs, et le 24 juin, il mit le feu au bûcher de saint Jean. Il avait avec lui François, duc d'Angoulême, à qui des mémoires du temps donnent le titre de dauphin. Le duc logea chez le conseiller Bertrand Rabot.

Parmi les Dauphinois qui se distinguèrent dans les guerres d'Italie, sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I.er, on doit remarquer : Antoine Darces, appelé communément le chevalier blanc, parce qu'il por-

---

(1) Que Dieu me soit propice et je braverai mes ennemis.

tait une armure toute blanche; les deux frères Maugiron, François et Guy, ce dernier tué à Aignadel; Soffrey Allemand, plus connu sous le nom de capitaine Mollard, tué à la bataille de Ravenne; Albert Rosset, Jacques Ainard, tué à la bataille de Marignan; Guigues Guiffrey, depuis le fameux Bouttières, né au Touvet, et Pierre Bayard Duterrail, mort à Rebecq, près de Milan, le 30 avril 1524. Ils sont tous nés dans le Graisivaudan.

La mémoire de Bayard était si chère à Grenoble, que la nouvelle de sa mort y répandit une affliction générale. *On aurait dit*, raconte Expilly, *que le peuple de Dauphiné n'attendait que ruine prochaine, car on ne faisait que pleurer et larmoyer, et pendant un mois cessèrent les fêtes*. Le corps de Bayard fut transporté à Grenoble et enterré dans la chapelle du couvent des minimes de la Plaine (1); on l'a transféré de cette église dans celle de Saint-André en 1822 (2). On a érigé une statue en

---

(1) Ce couvent a été fondé par l'évêque Laurent Allemand, en 1494.

(2) La famille de Bayard est éteinte depuis plus de deux cents ans. Ce guerrier ne laissa qu'une fille natu-

son honneur, en 1823, sur la place qui est au-devant du palais de justice.

Malgré les succès multipliés de l'armée française en Italie, l'évènement ne répondit point aux espérances que l'on avait formées. Après la bataille de Pavie, où François I.er fut fait prisonnier, les affaires commencèrent à décliner. Le prince obtint sa liberté, mais il donna en ôtage le dauphin, avec un autre de ses fils. Les états du pays s'assemblèrent, à ce sujet, à Grenoble, vers les premiers jours de décembre 1529; ils firent don au roi de dix mille écus d'or pour la rançon du dauphin.

Deux ans après, on établit à Grenoble trois foires annuelles, dont on fixa les ouvertures au 22 janvier, 16 août et 4 décembre de chaque année; elles furent déclarées franches, libres, et de cinq jours chacune. Il n'y avait auparavant qu'une seule foire qui s'ouvrait à la fête de saint Michel.

En 1532, on construisit la porte de la Per-

---

relle, nommée Jeanne, qui épousa François Bocsozel-Châtellard. De ce mariage, naquit un fils unique, appelé *Pierre* ou *Piraud*, mort sans postérité en 1562. Brentome en fait mention dans ses Mémoires.

rière

rière, près de la montée de Chalemont (1). Pendant qu'on était occupé à cet ouvrage, la ville de Grenoble fut affligée de la peste; à ce fléau se joignit une si horrible famine, que le setier de blé se vendait jusqu'à douze florins (2).

En 1533, il y eut quelques contestations entre les religieux de la Grande-Chartreuse et Sébastien Montbel, seigneur d'Entremont. La cause de leurs différends venait de la montagne de Bénévent, que le seigneur prétendait être de son domaine; il en tirait beaucoup de minérais qu'il faisait passer en Savoie. Les chartreux ayant voulu s'opposer à ces transports, Montbel en fut si irrité, qu'il tua quelques-uns de leurs domestiques, et ne les menaça de rien moins que de les aller brûler dans leur couvent. Le parlement, qui craignait l'effet de ces menaces, mit aussitôt la Grande-Chartreuse sous

(1) Cette porte était flanquée de deux tours qui ont été démolies en 1675. On construisit aussi à la même époque la tour de Rabot. Il y avait dans la Perrière une tour appelée *Dauphine* où l'on renfermait les femmes de mauvaise vie.

(2) Le florin commun valait alors 17 sous. Le prix ordinaire du blé était de 10 à 12 sous le setier.

la protection du dauphin; il envoya en même temps un huissier au seigneur, pour lui signifier de cesser toutes vexations. Des officiers de la Savoie prirent alors fait et cause pour ce dernier, et en vinrent jusqu'à menacer l'huissier *de le mettre en un lieu d'où on ne le reverrait d'un an.*

Cette bravade et d'autres circonstances antérieures allumèrent bientôt la guerre entre les deux états. Par lettres du 15 novembre 1533, le roi, comme dauphin, déclara Montbel vassal tombé en félonie, et ordonna de confisquer le château et la terre d'Entremont, situés dans le Dauphiné. L'exécution de cet arrêt ayant été différée, Montbel eut le temps de s'arranger avec les chartreux. Cette réconciliation n'empêcha pas la France et la Savoie de vider leurs différends par les armes.

Les hostilités commencèrent dans le mois de mars 1535. Dès les premiers jours de la campagne, les troupes françaises s'avancèrent jusqu'à Chambéry, et s'emparèrent du château de Montmeillan, qui passait pour imprenable (1); il était défendu par un Napolitain,

---

(1) Le château de Montmeillan fut pris plus tard par

nommé François Clermont, qui prit parti dans l'armée du roi. La Savoie, la Bresse et le Bugey furent réunis au gouvernement du Dauphiné; on ne les rendit qu'à la paix de Château-Cambresis, en 1559.

Quelques années après (1548), Henri II, fils de François I.er, ayant fait un voyage en Piémont, passa à Grenoble dans le courant du mois d'août. Ce prince mourut le 10 juillet 1559. Le mois de septembre suivant, les états députèrent à Paris l'évêque de Grenoble pour complimenter François II, son successeur, à l'occasion de son avènement au trône. Le nouveau roi jura entre les mains de l'évêque, comme président-né des états, de garder inviolablement les priviléges du Dauphiné; il promit aussi que les notaires et les huissiers créés dans la province, suivant l'ancien usage, ne seraient point troublés dans l'exercice de leurs fonctions, ni contraints de lui en demander la confirmation.

Lesdiguières, en 1601; par le maréchal Créqui, en 1630; par Catinat, le 21 décembre 1691, et par le duc de Vendôme, le 11 du même mois 1705. Il est aujourd'hui démoli.

CHAPITRE IX.

Troubles dans le Dauphiné. — Grenoble est occupé par les protestans. — Siége de cette ville par Vinay et Sassenage. — Déroute de l'armée de Sassenage. — Assemblée générale. — Progrès des catholiques dans le Graisivaudan. — Siége de Grenoble par Maugiron. — Edit de pacification. — Nouveaux troubles. — Arrivée de Henri III à Romans. — Mort de Montbrun. — Nouvelles hostilités. — Paix générale.

Ce fut sous le règne de François II que la religion prétendue réformée se répandit dans le Dauphiné, où elle occasiona de grands désordres. Le fameux duc de Guise, gouverneur de la province, fit tous ses efforts pour s'opposer aux progrès de la nouvelle doctrine; mais ses démarches n'eurent aucun succès (1) : la ré-

(1) En 1560, les protestans étaient déjà à Valence en si grand nombre, qu'ils prêchaient publiquement dans l'université, et ne s'assemblaient jamais sans être armés; on fut obligé d'envoyer des troupes pour les réduire. Leurs principaux chefs, François Giraud, Marquet, Stratis, et deux ministres Giles Soulas et Lancelot, ayant été faits prisonniers, furent condamnés à mort par une commission du parlement. On ordonna en outre que la

forme compta bientôt des partisans jusque dans le parlement. En effet, plusieurs personnes profitèrent de ce prétexte pour se déclarer contre la cour; les mécontens se réunirent aussi aux réformés et mirent sur pied quelques troupes dont ils donnèrent le commandement à François Beaumont, baron des Adrets.

La cour, effrayée des préparatifs des religionnaires, cessa ses poursuites, et prit un arrêté dans le mois de décembre 1561, par lequel elle permit l'exercice public du culte protestant. On y mit cette condition : que les réformés ne s'assembleraient pas dans les villes closes, à moins qu'elles n'eussent point de faubourg.

Conformément à cet arrêté, les religionnaires commencèrent leurs prêches à Grenoble, vers les premiers jours de janvier 1562. Le lieu de leur réunion fut d'abord chez un notaire, nommé Pierre Girard-Cordery, dont la maison était située à l'extrémité de la rue Chenoise,

---

maison de Marquet serait rasée, et qu'on y placerait cette inscription : *Ici était la maison de François Marquet, secrétaire des séditieux et rébelles qui furent exécutés le* 25 *mai* 1560.

près du faubourg Très-Cloîtres. On doit remarquer qu'ils avaient pour chefs André Ponat et Paul Remy, conseillers au parlement; aussi, à peine se virent-ils assez nombreux, qu'ils firent connaître leurs prétentions. Le 1.er avril, ayant été renforcés par plusieurs protestans des environs, ils déclarèrent qu'ils voulaient, pour leur sûreté, garder la ville, et firent même le guet pendant la nuit. Cette entreprise donna des inquiétudes aux catholiques : il fallut que la justice prît des mesures pour veiller sur les novateurs, et l'on défendit sévèrement toutes les assemblées secrètes. On espérait par-là rétablir la concorde, lorsque la mort du lieutenant-général vint encore augmenter les troubles. C'était Hector Pardaillan, seigneur de la Motte-Gondrin. Sa trop grande sévérité envers les religionnaires de Valence et des autres villes du Bas-Dauphiné, avait tellement indisposé les esprits contre lui, qu'on ne cherchait qu'une occasion pour s'en défaire. D'ailleurs les catholiques ne l'aimaient pas, parce qu'il avait été nommé contre le privilége de la province (1).

---

(1) Ce privilége exigeait que le gouverneur ou son

Le 25 avril, pendant que Pardaillan était à Valence, les mécontens, conduits par des Adrets, entreprirent de l'attaquer; ils s'emparèrent de la porte Saint-Félix et entrèrent dans la ville en appelant le peuple aux armes. Le lieutenant-général, qui se trouvait en ce moment sur la place publique, se réfugia dans une maison, d'où il résista quelque temps; mais la porte en ayant été forcée, on le poursuivit de chambre en chambre jusque sur le toit; là, voyant qu'on était sur le point de le précipiter dans la rue, il demanda à se rendre. On lui promit la vie, ce qui n'empêcha pas un gentilhomme qu'il avait offensé de lui porter un coup de poignard au défaut de la cuirasse; un autre le perça d'un coup de hallebarde; ensuite, pour assouvir leur rage et celle du peuple, ils lui passèrent une corde sous les aisselles et le suspendirent à une fenêtre.

Dès qu'on apprit à Grenoble la mort de Pardaillan, les réformés prirent les armes et forcèrent les consuls à leur remettre les clefs de

---

lieutenant-général fussent nés dans la province. Le gouverneur était alors le duc de Guise : ni lui ni Pardaillan n'étaient natifs du Dauphiné.

la ville. Le parlement se mit alors en devoir de réconcilier les deux partis, et les engagea à traiter d'un accord, qui fut conclu par six députés, trois catholiques et trois réformés. Voici quels furent les articles de ce traité : que l'on élirait de nouveaux consuls ; que l'on ferait une levée de deux cents hommes pour la garde de la ville, et que tous les habitans contribueraient indistinctement à l'entretien de ces troupes ; que le capitaine Ennemond Coct serait chargé du commandement de la place ; qu'on lui livrerait la tour du pont (1), et qu'il pourrait faire abattre la chapelle de Notre-Dame qui y était adossée (2); enfin, qu'on céderait aux réformés l'église du couvent des cordeliers, pour y célébrer leurs exercices de religion (3).

Le lendemain matin 3 mai, on procéda à

---

(1) Il y avait sur cette tour un crieur appelé *la Gayte*, qui annonçait les heures pendant la nuit. Cet usage fut établi par Humbert II, en 1343.

(2) Cette chapelle fut démolie le mercredi suivant 10 mai.

(3) Le couvent des cordeliers se trouvait hors de l'enceinte de la ville; il occupait l'emplacement actuel de la citadelle.

l'élection des nouveaux consuls. Le même jour, qui était un dimanche, les protestans prirent possession de l'église des cordeliers; et quoiqu'ils eussent promis de ne point inquiéter les religieux, ils les chassèrent du couvent et le dévastèrent ; ils pillèrent ensuite les autres églises de la ville, y abattirent les images, les autels, et profanèrent jusqu'à la cendre des morts. C'est alors qu'on démolit les tombeaux des anciens dauphins de Viennois, qui étaient dans la chapelle delphinale de Saint-André. L'évêque se plaignit en vain de ces désordres ; il obtint seulement qu'on ne ferait point de prêche dans la cathédrale; cependant il ne put la garantir du pillage.

Au milieu de cette agitation, l'arrivée du baron des Adrets acheva de décourager les esprits. Il entra à Grenoble le 11 mai; il abolit aussitôt tout exercice du culte catholique, et défendit de célébrer la messe, sous peine de mort. Par un autre arrêté, il ordonna de détruire tous les jardins qui étaient autour des remparts et fit murer la porte Pertuisière, ainsi que les passages et les fenêtres qui donnaient sur le derrière de la rue Saint-Laurent. Son dessein était de fortifier la ville; mais comme

il craignait de ne pas pouvoir la conserver, il fit conduire à Valence les plus belles pièces d'artillerie.

Après avoir pris ces mesures de sûreté, les protestans continuèrent leurs perquisitions. Ayant été avertis par un jeune clerc que l'on avait caché plusieurs ornemens dans un tombeau de la cathédrale, ils en firent l'ouverture le 3 juin. Ce qu'on y trouva fut apporté au baron, qui le destina à la solde des troupes. Ce jour on brûla sur la place Notre-Dame le corps de saint Hugues, avec un grand nombre de titres et de papiers concernant l'évêché.

Le 4 juin au soir, le baron des Adrets envoya un détachement à la Grande-Chartreuse. Les réformés n'y trouvèrent que deux vieux moines; ils pillèrent ce qu'ils purent emporter et mirent le feu au couvent.

Le 6, il parut une ordonnance par laquelle on enjoignit aux membres du parlement d'assister aux prêches, sous peine de seize cents livres d'amende. On fut obligé de s'y soumettre; et dès le lendemain, toutes les cours de justice se rendirent dans l'église des cordeliers, que l'on avait convertie en temple. Le baron profita de l'occasion pour adresser

un discours au peuple; il promit aux Grenoblois que s'ils avaient besoin de secours, *ils le reverraient dans les vingt-quatre heures*, et leur demanda quelques sommes d'argent pour l'entretien de l'armée. On le remercia de ses offres; mais quant à l'argent on s'excusa sur ce que les habitans les plus riches avaient pris la fuite; il n'insista pas davantage; il partit sur l'heure même, laissant le gouvernement de la ville au capitaine Vieux-Brion, avec deux cents soldats commandés par Firmin et Lacoche.

Il n'y avait que six jours que le baron des Adrets avait quitté Grenoble, lorsque Laurent Maugiron, successeur de Pardaillan, vint se présenter devant cette place. Il y envoya d'abord un trompette pour exposer au conseil de ville qu'il n'avait aucune intention hostile, et qu'il conserverait le libre exercice des deux cultes. Sur cette proposition le conseil lui députa un de ses membres, afin de l'engager à retarder son entrée, parce que les esprits étaient trop agités. On envoya en même temps le premier consul Jacques Galleys au baron des Adrets pour lui demander du secours. Le parlement députa aussi au lieutenant-général le conseiller

Laurent Rabot. Celui-ci, soit qu'il agît par lui-même, soit qu'il eût reçu des ordres secrets, lui découvrit que les réformés ne cherchaient qu'à l'amuser par de vaines promesses, et qu'ils se disposaient à résister. Dès-lors Maugiron ne voulut plus entendre parler de traité. Brion et Ponat ne laissèrent pas de lui faire encore quelques remontrances; ils eurent une entrevue avec lui au port de la Roche (1); enfin, après différens pourparlers, ils consentirent à lui ouvrir les portes de la ville, à condition que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, et qu'on ne ferait aucune insulte aux habitans.

Maugiron fit son entrée à Grenoble le 14 juin, à six heures du soir, par la porte de la Perrière, escorté de douze cents hommes d'infanterie et de deux cents chevaux. Le lendemain il y eut une procession générale pour le rétablissement du culte catholique, et l'on élut de nouveaux consuls. On défendit expressément de se servir

(1) On appelait ainsi le bac sur le Drac, qui était en face des remparts, du côté du couvent des jacobins. Il y avait autrefois un pont, qui fut détruit lors de l'inondation de 1219.

d'aucun terme injurieux, tels que *huguenots* et *papistes;* et afin de contenir les soldats par la vue du supplice, on dressa des potences dans plusieurs quartiers de la ville.

Maugiron ne s'arrêta à Grenoble que deux jours; il y laissa pour son lieutenant Laurent, baron de Sassenage, avec deux compagnies d'infanterie, sous les ordres de Labâtie et de Tournet. Le conseil de ville en créa une troisième à ses frais, dont il donna le commandement à Ennemond Bectoz, seigneur de Vaubonnais.

Au départ de Maugiron les troubles recommencèrent aussitôt : les soldats de la garnison, qui étaient la plupart étrangers, se croyaient tout permis sur la personne des réformés; ils pillaient les maisons et tuaient ceux qui voulaient résister. Les réformés, de leur côté, faisaient main-basse sur les soldats, lorsque l'occasion se présentait. Au-dehors l'on n'était guère plus tranquille. Ce qui inquiétait le plus les catholiques, c'est que Lacoche s'était jeté dans le fort de la Buissière, d'où il ravageait la campagne. Sassenage, après avoir essayé en vain de le gagner par promesses, résolut de l'assiéger; il ramassa, à cet effet, près

de deux mille hommes des paroisses voisines; mais il fut défait et repoussé avec perte.

Le 24 juin, Sassenage ordonna d'abattre les murailles du jardin des dominicains, et fit démolir l'église de Saint-Jean, au-devant du palais de justice, pour y faire une place d'armes (1).

Pendant que ces choses se passaient à Grenoble, Maugiron parcourait la province pour y faire reconnaître son autorité. On ne voulut le recevoir ni à la Côte-Saint-André ni à Romans; il réussit cependant à s'assurer de Saint-Marcellin, dont il gagna les habitans par les intrigues de Charles Lacombe, procureur du bailliage. C'est devant cette place qu'il résolut d'arrêter le baron des Adrets, qui marchait sur Grenoble à la tête de 12,000 hommes; il la fortifia à la hâte et en fit murer toutes les portes, à la réserve d'une seule.

Des Adrets se présenta sous les murs de Saint-Marcellin le 24 juin. Le même soir le

---

(1) Comme cette église masquait entièrement le palais delphinal, les dauphins avaient désiré depuis long-temps de l'abattre. Le pape en avait même autorisé la démolition par une bulle datée du 21 mai 1382.

lieutenant-général en partit et n'y laissa que trois cents hommes, à qui il promit un prompt secours; mais le lendemain la ville fut emportée d'assaut et abandonnée à la fureur du soldat. Lacombe, ayant été fait prisonnier, périt sur un gibet (1).

La nouvelle de la prise de Saint-Marcellin jeta les Grenoblois dans une si grande consternation, que plusieurs personnes se réfugièrent à Chambéry. On craignait en effet que des Adrets ne livrât la ville au pillage, et peut-être qu'il aurait écouté sa colère, si les réformés n'eussent intercédé pour les catholiques. Des Adrets entra à Grenoble le 26 juin, à quatre heures du soir, accompagné de plus de 6000 hommes, qui furent logés chez les habitans; il se con-

(1) En général tous les historiens reprochent à des Adrets de s'être trop abandonné à sa colère. C'était un homme cruel et sanguinaire; il prenait sur-tout un barbare plaisir à faire sauter les prisonniers du haut des rochers, des murailles ou des tours. On raconte qu'un de ces infortunés ayant pris deux fois son élan et s'arrêtant chaque fois au bord du précipice, des Adrets lui cria : *Lâche, voilà deux fois que tu recules. — Et moi, brave général*, lui répondit le soldat, *je vous le donne en dix.* Cette force d'ame lui valut sa grace.

tenta d'ordonner que tous ceux qui avaient pris la fuite eussent à rentrer dans l'espace de six jours, excepté ceux que l'on avait exilés dès le commencement de la guerre; il détacha ensuite huit compagnies qu'il plaça à Chapareillan, Pontcharra et Allevard; il les fixa depuis à Grenoble et donna le commandement de la place à André Ponat, à qui il adjoignit Lacoche. Après avoir pourvu à la sûreté publique, il envoya deux députés à Chambéry pour en rappeler les membres du parlement qui s'y étaient retirés. Ceux-ci refusèrent d'obéir, alléguant qu'ils attendaient l'ordre du roi.

Le mois suivant des Adrets partit pour le Bas-Dauphiné. Le capitaine Vinay, lieutenant de Maugiron, pénétra alors dans le Graisivaudan; s'étant emparé du château de la Buissière, il s'avança jusqu'à Grenoble dont il forma le siége; il avait déjà emporté d'emblée le faubourg Très-Cloîtres, lorsqu'il apprit que Bernin, lieutenant du baron des Adrets, s'était approché de Moirans. Sur cette nouvelle, il quitta la vallée, et dirigea sa retraite du côté de Briançon. D'ailleurs il avait été informé que Mouvans, autre chef protestant, se disposait à marcher contre lui. Mouvans arriva à Grenoble

noble le 28 août; ses troupes campèrent à Gières et à Jarrie; trois jours après, il prit la route de Valence.

Sassenage s'occupait, pendant ce temps, à faire des levées dans la province. Ayant reçu un renfort de troupes italiennes que lui envoya le duc de Savoie, il se présenta sous les murs de Grenoble le 24 octobre et l'assiégea, pendant la nuit, du côté de Chalemont, qui paraissait l'endroit le moins fortifié. Il fut repoussé et contraint de se retirer, ce qui le détermina à convertir le siége en blocus; par ce moyen, il réduisit bientôt la ville à la dernière extrémité.

Dans cette triste position, Lacoche et Ponat se trouvaient très-embarrassés, d'autant plus que le baron des Adrets, à qui ils avaient envoyé un député, leur avait répondu qu'ils devoient démolir les fortifications de la ville et l'abandonner. Ils en vinrent jusqu'à proposer à Sassenage de se battre à la tête d'une centaine des leurs contre un pareil nombre de catholiques, sous la condition que le sort du combat déciderait de la reddition de la place ou de la levée du siége. Ce défi ne fut point accepté.

Les réformés de Grenoble, abandonnés à

eux-mêmes, étaient ainsi dans une grande inquiétude, lorsqu'ils apprirent que quelques protestans de la province se préparaient à leur envoyer des secours. Leurs troupes formaient en tout un corps de sept cents fantassins et de quatre-vingts cavaliers, sous les ordres de Furmeyer (1). Les autres chefs étaient Tarendol, commandant de la cavalerie; Urre Changy, Bérenger Pipet (2) et Baron. Arrivé à Noyarey le 18 novembre, Furmeyer ne trouva, pour pénétrer dans la vallée, qu'un mauvais chemin resserré entre deux gorges, appelé par les gens du pays *les Echelles*. Les habitans des environs s'étaient emparés des hauteurs; mais quelques coups d'arquebuse qu'il fit tirer sur eux lui laissèrent le passage libre. Dès-lors la terreur se répandit jusqu'au camp des catholiques; on crut d'abord que c'était l'armée du baron des Adrets. Sassenage, sans se déconcerter, résolut d'arrêter les réformés au pas-

(1) Jacques Rambaud, seigneur de Furmeyer, natif du Gapençois, fut tué à Gap en 1565, dans une sédition. C'est sous lui que Lesdiguières fit ses premières armes.

(2) Claude Bérenger Pipet, seigneur de Pipet, dans le Trièves.

sage du Drac; il envoya à leur rencontre quatre cents chevaux, avec deux détachemens d'infanterie, et fit passer la rivière au bâtard Larochette, afin de pouvoir les attaquer par derrière et de front, lorsqu'ils se seraient engagés au milieu du Drac. Cette ruse ne réussit point: Larochette, qui s'était caché dans un bois, étant sorti de son embuscade avec trop de précipitation et avant le signal, Furmeyer fit faire volte-face à ses troupes et le chargea si vivement, qu'il le mit en déroute au premier choc. Ceux qui occupaient la rive droite, effrayés de cette défaite, prirent aussitôt la fuite, de sorte que Sassenage se vit forcé d'abandonner la campagne. Cet avantage rétablit dans le Graisivaudan les affaires des réformés. Quelques jours après, Vizille, la Mure et Mens tombèrent en leur pouvoir. On reprocha toutefois à Furmeyer de ne point avoir su profiter de la victoire; en effet, au lieu de marcher droit à la Buissière, il y laissa entrer les troupes italiennes qui étaient au blocus de Grenoble.

Au commencement du mois de décembre, les religionnaires assemblèrent à Montélimar les états de la province. Le baron des Adrets y fit tout son possible pour faire transporter le

parlement à Valence, sous prétexte que Grenoble n'était point une ville assez forte, et son avis aurait été adopté, si le consul Jacques Galleys ne s'y fût opposé. Les résultats de l'assemblée furent que l'on ordonnerait une imposition générale pour subvenir aux frais de la guerre, et qu'on établirait à Valence un conseil politique où se discuteraient les affaires de la province.

Les troupes du fort de la Buissière ne cessaient cependant de faire des courses dans la vallée; elles interceptèrent si bien les passages, que Grenoble manqua bientôt de vivres; on était obligé de les aller chercher, sous bonne escorte, jusqu'à Romans et à Valence; d'un autre côté, Labourel et Caselle, gouverneurs du Gapençois et du Briançonnais, faisaient continuellement des incursions dans le Graisivaudan; ils surprirent la Mure et Vizille gardés par les réformés. Bérenger Pipet, qui commandait dans la première place, fut fait prisonnier.

Lacoche, quoique harcelé de toutes parts, ne perdait pas espoir de conserver la ville; il forma même le projet d'enlever le baron de Sassenage, qui, trois mois auparavant, avait

formé le blocus de Grenoble, et qui s'était depuis retiré au château de Lans. Ayant avec lui quelques soldats des plus déterminés, il partit dans la nuit du 6 au 7 janvier, et arriva de si grand matin à la tour de Lans, qu'il y entra au moment qu'on en ouvrait les portes. Sassenage, pris au dépourvu, n'eut pas le temps de fuir; il fut obligé de se rendre, et on l'envoya à Valence, où était le dépôt général des réformés.

Pendant que Lacoche cherchait à ranimer le courage de ses troupes, des soldats de la garnison entretenaient des intelligences avec les catholiques pour leur livrer la ville. Ce complot fut découvert; on arrêta en même temps un transfuge chargé d'une lettre adressée à Labourel.

Sur ces entrefaites, Maugiron s'approcha de Grenoble; il établit son camp aux environs de Vif, d'où il envoya quelques détachemens dans le Trièves pour battre la campagne. Ces troupes emportèrent le pont du Drac et incendièrent plusieurs villages, entr'autres Saint-Pancrasse, le Percy, le Betour et Rives; elles réduisirent aussi en cendres les dehors de Mens. Maugiron attendait un renfort que devait lui

amener Vinay; lorsqu'il fut arrivé, il se présenta sous les murs de Grenoble, avec 8000 hommes et six pièces de canon; c'était le 28 février. Comme il savait que Lacoche n'avait tout au plus que neuf cents hommes, il résolut de tenter un assaut général, avant d'en venir au siége. La première attaque eut lieu le lendemain, du côté du couvent des jacobins; mais les brèches furent aussitôt réparées par l'activité des assiégés. Les attaques suivantes n'eurent pas plus de succès. Cependant les catholiques seraient parvenus à s'emparer de la ville, si Crussol, qui avait succédé au baron des Adrets, n'eût accouru à son secours (1). Maugiron, qui ne voulait point hasarder un combat, ne chercha pas à l'arrêter. Averti par ses espions qu'il était arrivé à Saint-Quentin, il leva le siége le 3 mars et dirigea sa retraite sur Vienne. Crussol entra dans Grenoble aux acclamations publiques. Cette joie fut augmentée trois jours

---

(1) Le baron des Adrets s'était tellement rendu odieux par ses cruautés, que le prince de Condé, général en chef des réformés, lui avait fait ôter le commandement de l'armée. Cet affront l'indisposa au point qu'il embrassa peu de temps après le parti des catholiques.

après par la nouvelle de la prise du château de Vizille, dont la garnison inquiétait les Grenoblois.

Le traité de paix conclu le 19 mars entre la reine-mère et le prince de Condé suspendit les hostilités. Crussol profita de ce moment pour convoquer à Valence le conseil politique, afin de pacifier les troubles de la province. On fixa cette assemblée au 20 avril. Le consul Jacques Galleys y assista.

Le traité de paix ne fut reçu à Grenoble que le 25 août. On mit alors bas les armes. Le 1.er septembre, les notables de la ville, réunis en conseil extraordinaire, jurèrent de s'en tenir à l'ordonnance du Roi, qui accordait la liberté de conscience, avec une pleine et entière amnistie pour le passé. On partagea ensuite les charges municipales entre les catholiques et les réformés, et l'on convoqua à Grenoble les états de la province pour le 5 décembre. On nomma aussi cinquante commissaires, vingt-cinq de chaque parti, chargés de faire exécuter l'édit de pacification.

Malgré ces mesures, la désunion éclata bientôt entre les habitans : tous les jours on

en venait à de nouvelles querelles; les catholiques se plaignaient des réformés, et ceux-ci des catholiques. On défendit le port d'armes et les réunions au-dessus de dix personnes, ce qui n'empêcha pas les factieux d'en venir souvent aux mains. Ces désordres durèrent plus d'une année; enfin la reine-mère, qui accusait Maugiron d'en être l'auteur, parce qu'il favorisait ouvertement les catholiques, le fit destituer; on lui donna pour successeur Bertrand Simiane-Gordes, qui prit possession de la province le 12 février 1565.

L'arrivée de Gordes mit la division entre les catholiques. Il y eut dès-lors trois partis : car Maugiron, qui avait ses créatures, faisait ses efforts pour traverser les projets du nouveau lieutenant-général. Les religionnaires, devenus par-là plus tranquilles, profitèrent de l'occasion pour se fortifier.

Pendant le mois de juillet, il s'éleva quelques troubles dans la vallée, du côté de Domêne, ainsi qu'à la Mure et au Bourg-d'Oisans. Gordes voulut voir les choses par lui-même : il partit de Grenoble le 13 août avec un conseiller du parlement et quinze archers. Son dessein était de s'assurer des factieux qui semaient la dis-

corde dans les campagnes. Arrivé au Bourg-d'Oisans, il donna ordre d'arrêter le ministre de Besse dont on se méfiait; mais il s'était déjà évadé. Ceux de Clavans et des Terrasses, sur qui l'on avait des soupçons, prirent la fuite. Il n'y eut que l'échevin de Mizoen qui fut fait prisonnier. De là, Gordes passa dans le Briançonnais et retourna à Grenoble par Corps et la Mure.

Les partisans de Maugiron, qui n'approuvaient pas la prudence de Gordes, cherchaient continuellement à exciter contre lui l'animosité du peuple, sous prétexte qu'il ménageait trop les réformés; on alla jusqu'à l'accuser d'être d'intelligence avec eux, parce qu'il s'était opposé à ce qu'un jésuite prêchât le carême. L'évêque ne fut pas mieux épargné; sa modération et sa retenue désespéraient les plus emportés. Il fallut, pour apaiser le peuple, défendre aux religionnaires de célébrer la cène à Grenoble; on renforça en même temps la garnison de cent Suisses à la charge de la ville, et d'une compagnie de cent lances italiennes, commandée par Jules Centurionne.

L'année suivante les troubles ne firent qu'augmenter. Au milieu de cette agitation

générale les réformés se déterminèrent à recommencer la guerre, et fixèrent le jour du soulèvement au 28 septembre 1556. La nuit du 27 au 28, Lacoche ayant ramassé quelques habitans de Theys (1), se présenta sous les murs de Grenoble, espérant surprendre la place par le faubourg Très-Cloîtres. Cette tentative ne réussit pas : les catholiques, prévenus de son approche, s'étant mis sous les armes, il fut forcé de rebrousser chemin avec perte.

Gordes, averti de ce soulèvement, fit marcher des troupes du côté de Saint-Marcellin et de Vienne, où les réformés s'étaient fortifiés; il pourvut également à la sûreté de Grenoble, parce qu'il était à craindre que les protestans, qui y étaient en grand nombre, ne se déclarassent pour leurs coreligionnaires; d'ailleurs on avait été informé que Crussol se disposait à pénétrer dans le Graisivaudan.

Le lieutenant-général partit de Grenoble le 26 octobre et se rendit à la Côte-Saint-André, où il assembla son armée. Pour empêcher toute confusion, il fit publier un réglement par lequel il ordonna aux soldats catholiques de

(1) Pierre Lacoche était seigneur de Theys.

porter une croix blanche sur leurs habits. Le 13 novembre, il reprit Vienne sur les réformés; Mouvans, qui y commandait, l'avait abandonnée la veille. Il attaqua ensuite Saint-Marcellin; mais l'approche de Mouvans et de Crussol, à la tête de 17,000 hommes, l'obligea de se retirer.

L'armée qui était venue au secours de Saint-Marcellin parcourut le Viennois; elle repassa immédiatement le Rhône, et il ne resta dans le Dauphiné que Crussol avec 6000 fantassins et 500 cavaliers. Le dessein de Crussol était de marcher sur Grenoble; mais, comme il n'avait pas d'artillerie de siége, il ne s'avança que jusqu'à Saint-Quentin dont il se rendit maître. Il s'empara aussi de la Côte-Saint-André, que Gordes avait laissée sans défense. Quelques jours après, il partit pour le Languedoc, et confia le commandement des troupes à Bérenger Pipet.

Le 1.er janvier, les catholiques attaquèrent Saint-Quentin, qu'ils prirent par composition. Le 3 février suivant, Gordes investit la Côte-Saint-André, qu'il battit en brèche; il y fut rejoint par le baron des Adrets, qui lui amena deux mille hommes. C'est la première fois qu'il

parut armé pour le parti catholique depuis qu'il avait quitté celui des réformés. Les assiégeans furent d'abord repoussés, et Gordes reçut, dans une attaque, un coup d'arquebuse. On ouvrit alors la tranchée pour former un siége réglé. Après avoir résisté quelque temps, Bérenger, qui défendait la place, voyant qu'il ne pouvait attendre aucun secours, se décida à se retirer et abandonna la ville dans la nuit du 14 au 15 février. Trois jours après il reprit Saint-Quentin, ce qui le dédommagea de la perte de la Côte.

Les catholiques, de leur côté, surprirent Saint-Marcellin, et le baron des Adrets entra dans Saint-Antoine dont on démolit les fortifications.

Le 23 mars, la paix ayant été conclue entre le roi et le prince de Condé, les deux partis mirent bas les armes, et l'on se rendit réciproquement les prisonniers. La tranquillité toutefois ne fut pas à Grenoble de longue durée. Les mécontens recommencèrent leurs murmures; ils étaient soutenus par l'avocat de la ville, qui déclara en pleine assemblée qu'on ne devait point écouter les conseillers de Gordes. Maugiron, encore plus audacieux, publiait

que les protestans seraient toujours favorisés, tant qu'on ne changerait pas le commandant de la province.

Ces clameurs, qui augmentaient tous les jours, divisèrent les esprits, au point que les réformés se disposèrent à recommencer la guerre; ils envoyèrent auparavant un député au prince de Condé, pour connaître ses intentions. Pendant ce temps Gordes fit démanteler Saint-Quentin; il désarma les religionnaires de Grenoble, s'assura même des suspects, et l'on expulsa de la ville tous ceux qui s'y étaient établis depuis 1562.

La plupart de ces exilés s'étant réunis aux levées que Lacoche faisait dans le Graisivaudan, formèrent un corps de troupes assez considérable. Avec ce renfort, Lacoche s'empara du Bourg-d'Oisans, où il laissa deux de ses lieutenans, Villet et Rivière. La suite ne répondit point à ce premier succès : ayant voulu traverser l'Isère en face de Domêne, pour aller rejoindre les autres chefs réformés, dans le Bas-Dauphiné, il fut surpris par un détachement de la garnison de Grenoble, qui le mit en déroute. A cette nouvelle Villet et Rivière abandonnèrent le Bourg-d'Oisans. Cette année et

l'année suivante, les catholiques restèrent seuls maîtres des environs de Grenoble.

En 1570, les réformés, après s'être fortifiés dans le Gapençois, s'emparèrent de Mens et de presque tout le Trièves; leurs chefs étaient Albert Martin, seigneur de Champoléon, et François Bonne, plus connu sous le nom de Lesdiguières. Ils prirent aussi le bourg de Corps. Beaumont, qui le défendait, fut obligé de l'évacuer; il parvint à y rentrer par surprise; mais Lesdiguières le reprit d'assaut et Beaumont périt dans ce combat. De là Lesdiguières retourna dans le Trièves et attaqua le château de Saint-Maurice, dont le châtelain, quoique protestant, avait cherché à corrompre la garnison de Mens. Celui-ci ayant voulu résister fut tué dans la mêlée.

Par la prise de Corps, les réformés se virent en état de faire des incursions jusqu'aux portes de Grenoble, dans l'une desquelles Bastien, lieutenant de Lesdiguières, s'avança si près des remparts, à la tête d'une vingtaine de cavaliers, qu'il tua une sentinelle près du corps-de-garde. C'était une ruse pour faire tomber les catholiques dans une embuscade. Centurione sortit en effet avec ses lanciers, et char-

gea les réformés, qui se retiraient au petit pas. Ceux-ci les attirèrent vers le bord du Drac, à l'entrée d'un bois où s'était posté Lesdiguières. Il s'engagea alors un combat dont le succès resta aux protestans. Centurione et plusieurs autres furent faits prisonniers.

Cette défaite répandit dans la ville une si grande consternation, que personne ne s'y croyait plus en sûreté; il fallut que le conseil général envoyât des troupes former le siége de Corps. Charles Lemonestier, qu'on chargea de cette expédition, investit la place le 12 août; trois jours après, Lesdiguières accourut au secours des assiégés; il attaqua les catholiques, qu'il défit entièrement, et leur prit tous leurs bagages et leur artillerie.

Le 25 du même mois, on publia la paix à Grenoble. Lesdiguières consentit à évacuer le Trièves, ainsi que le pays de Corps. Il rendit l'artillerie qu'il avait prise aux catholiques, et l'on mit de part et d'autre les prisonniers en liberté.

Deux ans après éclata la journée de la saint Barthélemi. Il n'y eut heureusement à Grenoble aucun massacre, parce que Gordes n'avait point fait connaître au peuple les ordres qu'il

avait reçus de la cour. Il ne put cependant pas empêcher que l'on se portât à quelques violences dans plusieurs villes du Bas-Dauphiné, lorsqu'on publia la défense de la religion prétendue réformée. Tel fut le signal de la quatrième guerre civile.

Les protestans du Languedoc ayant les premiers commencé les hostilités, ceux du Dauphiné prirent les armes; ils avaient pour chef Charles Dupuys, appelé communément Montbrun. A l'ouverture de la campagne ils s'emparèrent de Mens, où ils se fortifièrent et emportèrent d'assaut le château de Vif; leur approche effraya les Grenoblois, d'autant plus qu'on venait de découvrir dans la ville un complot qui devait servir de représailles à la journée de la saint Barthélemi. On augmenta aussitôt la garnison de la place, et le 11 juin le conseil général demanda deux cents hommes au capitaine Laperrière qui occupait Vizille.

Les réformés ne laissèrent pas de continuer leurs ravages dans la vallée. Vers le milieu d'octobre, Lesdiguières se rendit maître de la Mure, défendue par deux châteaux appelés *Beaumont* et *Monestier* : le premier fut emporté d'assaut, et le second se rendit à composition.

position. Les religionnaires perdirent à ce siége Bastien, un des plus braves officiers de l'armée; ils laissèrent dans la Mure Valernond et Comburcier.

Le mois suivant, il y eut une trève qui dura jusqu'aux premiers jours de février. Gordes employa ce temps à faire des levées, et la ville de Grenoble mit sur pied une compagnie de cent gardes. Pendant cette année et l'année suivante, les deux partis ne formèrent aucune entreprise dans le Graisivaudan.

Vers la fin de décembre, Henri III, successeur de Charles IX, se rendit dans le Dauphiné pour tâcher de réconcilier les esprits (1). Ce voyage n'eut aucun succès, parce que Montbrun, qui ne se fiait point aux promesses de la cour, fit tout son possible pour rendre inutiles les propositions du prince; il poussa la hardiesse jusqu'à piller ses bagages; lorsqu'on voulut lui en faire des reproches, il répondit qu'à la guerre et au jeu les hommes étaient égaux. On profita cependant du moment que le roi se

---

(1) Charles IX mourut en 1574; il eut de Marie Touchet un fils naturel, nommé Charles, qui naquit au Fayet, près de Barraux, le 28 avril 1573.

trouvait dans la province, pour convoquer les états du pays, qui furent assemblés à Romans le 16 janvier 1575. Henri y présida en personne; André Arcoud, premier consul; Anselme Acquin, chanoine de la cathédrale, et Antoine, seigneur de Sassenage, furent les trois députés de Grenoble.

Les états s'étant séparés sans avoir pu s'accorder, Lesdiguières attaqua le Bourg-d'Oisans, qu'il prit au commencement de février. Cette place retomba au pouvoir des catholiques le mois suivant. Les réformés essuyèrent alors une défaite, près de Pontaix, aux environs de Die, dans laquelle Montbrun fut fait prisonnier.

Dès que la cour apprit la prise de Montbrun, elle ordonna qu'il serait envoyé à Grenoble, pour y être livré entre les mains de la justice. Le prince de Condé, Lesdiguières et les autres chefs protestans écrivirent en sa faveur. On tint, à cette occasion, à Mens, une assemblée générale, où les réformés déférèrent à Lesdiguières le commandement de la province. Gordes s'opposa pareillement à ce qu'on mît Montbrun en jugement, parce qu'il devait être considéré comme prisonnier de guerre; mais toutes ces

démarches restèrent infructueuses; la cour demandait sa mort; il fut condamné comme coupable de lèse-majesté et exécuté à Grenoble le 12 août.

Les réformés, qui avaient suspendu les hostilités dans l'espoir de sauver Montbrun, ne tardèrent pas à se remettre en campagne : vers la fin d'octobre, ils s'emparèrent du château d'Iseron, situé à l'extrémité du Graisivaudan; le mois de janvier suivant 1576, ils perdirent celui de Lans. Lesdiguières, de son côté, étant descendu des montagnes, essaya de surprendre le Bourg-d'Oisans pendant la nuit; il se présenta même sous les murs de Grenoble, où il entretenait des intelligences. Ces deux tentatives n'eurent aucun succès.

La paix fut publiée à Grenoble le 28 juin, avec ordre de rétablir la mémoire de Montbrun. On assigna aux réformés des places de sûreté, et l'on ajouta au parlement, en leur faveur, une chambre souveraine, appelée *Mi-Partie* ou de l'*Edit;* elle était composée de catholiques et de religionnaires en égal nombre. D'après un autre article du traité, on arrêta qu'on assemblerait à Blois les états généraux pour le mois de décembre. Dès

les premiers jours d'août, on convoqua à Vif le bailliage du Graisivaudan, pour procéder à la nomination des députés, dont deux furent Antoine Briançon et Lunejon, tous deux consuls de Grenoble.

La tenue des états, bien loin de réunir les esprits, ne fit que les diviser plus que jamais. Lesdiguières, qui n'avait point mis bas les armes, recommença les hostilités et s'empara de la Mure au milieu de l'hiver. Les Grenoblois chargèrent le capitaine Laval d'aller assiéger cette place. En attendant on coupa le pont de Champ pour empêcher les réformés de porter leurs ravages en-deçà de la Romanche. Laval partit de Grenoble le 14 février; mais surpris par une grande quantité de neige, il s'arrêta à Vizille. Les réformés n'en continuèrent pas moins à harceler les catholiques : le 26 et le 27 du même mois, ils firent des courses en plein jour jusqu'aux portes de Grenoble.

On résolut alors d'attaquer les réformés sur un autre point. Jules Centurionne alla former le siége de Corps avec sa compagnie et mille arquebusiers; il était accompagné d'un transfuge, nommé l'*Ecuyer*, qui avait promis de faire réussir l'entreprise. En effet, Centu-

rionne entra dans Corps presque sans résistance, et quelques jours après, l'Ecuyer se rendit maître du château d'Ambel. Ce succès ranima les espérances de Gordes; comme il était à craindre que les réformés ne rentrassent dans le Beaumont, d'où ils pouvaient facilement pénétrer dans la vallée, il se porta au Bourg-d'Oisans, à la tête de quatre mille hommes, pour épier les démarches de Lesdiguières; ayant ensuite dispersé ses troupes dans les environs, il retourna sur ses pas et investit, le 21 mai, le château d'Allières, qu'il emporta d'assaut, après un siége de dix jours. Il fallut envoyer chercher du canon à Grenoble, pour le battre en brèche. Toute la garnison fut passée au fil de l'épée, et Gordes y laissa un détachement de vingt-cinq hommes. On démolit ce château trois mois après.

Cependant Lesdiguières, pour faire diversion, s'était attaché au siége d'Ambel. Gordes accourut au secours de cette place, où il arriva le 6 juin. A son approche, les réformés se retirèrent; mais à peine eut-il quitté le Beaumont que Lesdiguières y entra et emporta de force les deux châteaux de Corps et d'Ambel. L'Ecuyer périt au siége de ce dernier fort.

Latour, qui commandait dans Corps, fut plus heureux : il parvint à se réfugier, avec une grande partie de la garnison, dans les montagnes du Dévoluy.

Maîtres de Corps, les protestans recommencèrent leurs incursions dans la vallée et s'avancèrent jusqu'à Saint-Martin-d'Hère. Peu de temps après, la paix mit fin aux hostilités; la publication s'en fit à Grenoble dans le mois de septembre. Par ce traité, les religionnaires obtinrent la liberté de conscience, ainsi que le droit de prétendre à toutes les charges de l'Etat. On confirma aussi la création de la chambre *Mi-Partie*, et l'on ordonna de nouveau de rétablir la mémoire de Montbrun.

CHAPITRE X.

Mort de Gordes; — Maugiron lui succède. — Plaintes des réformés et des mécontens. — Rupture de la paix. — Siége de la Mure par le duc de Mayenne. — Négociations. — Assemblée des Etats. — Commencement de la ligue. — Nouvelle guerre civile. — Progrès de Lesdiguières dans le Graisivaudan. — Mort de Maugiron. — Union des réformés et des royalistes contre les ligueurs. — Siége et prise de Grenoble par Lesdiguières.

Quoique la paix eût été reçue à Grenoble, les protestans refusèrent de mettre bas les armes sous prétexte que la cour n'agissait pas de bonne foi. On cessa cependant les hostilités et l'on convint de tenir une assemblée au Buis, le 25 février. Gordes mourut sur ces entrefaites (1), ce qui suspendit quelque temps les négociations. Son successeur fut Laurent Maugiron, le même qui, 13 ans auparavant, avait été démis de la lieutenance du Dauphiné.

(1) Il mourut à Montélimar le 21 février 1578, lorsqu'il était en route pour se rendre au Buis.

L'assemblée ayant été de nouveau convoquée au Buis, on y arrêta que les protestans garderaient les places qu'ils occupaient jusqu'à l'entière exécution de la paix, et qu'on leur fournirait deux mille écus par mois pour payer les garnisons.

Malgré cet accord, les catholiques qui craignaient une surprise de là part des réformés, mirent sur pied de nouvelles troupes. Le conseil de la ville de Grenoble organisa en même temps une compagnie de 300 hommes dont il donna le commandement au capitaine Labourel. Cette mesure déplut aux religionnaires au point qu'ils menacèrent de se remettre en campagne.

C'est alors que la reine-mère (1) se rendit à Grenoble dans l'espoir de réunir les deux partis. Elle arriva en cette ville le 22 juillet 1579. Le lendemain elle eut une entrevue avec Lesdiguières; mais ce dernier qui avait été averti par le roi de Navarre, depuis Henri IV, de se tenir prêt à recommencer la guerre, traîna si bien l'affaire en longueur, que la reine ne put rien obtenir.

Le 4 novembre il y eut une assemblée au

---

(1) Catherine de Médicis.

Monestier-de-Clermont, où les réformés promirent d'évacuer toutes les places dont ils s'étaient rendus maîtres, excepté Nyons, Serres, Gap, la Mure, Livron, Die, le Pont-en-Royans, Pontais et le château de Mazans. Ce traité ne fut pas mieux exécuté que les précédens ; car on ne cherchait qu'une occasion pour rompre la paix. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir.

Pendant que la reine-mère se trouvait à Grenoble, le tiers-état de la province lui avait adressé des plaintes contre les deux autres ordres au sujet des tailles. Ses remontrances furent appuyées par Faure, l'un des consuls de Grenoble, ainsi que par les députés de Vienne, de Romans, de Montélimar, de Crest, de Saint-Marcellin, de Nyons et de Crémieu. La reine, craignant d'indisposer les esprits, n'osa rien décider; il en résulta que plusieurs communes se déclarèrent contre la cour, et qu'elles embrassèrent ouvertement la cause des réformés. L'insurrection commença dans le Viennois. A cette nouvelle, Maugiron engagea les officiers des principales communautés du Graisivaudan à se réunir à Goncelin, afin d'empêcher que le soulèvement ne devînt général. Ceux-ci arrêtèrent

que toutes les réclamations seraient faites par voie de justice, et que ceux qui auraient recours aux armes seraient poursuivis comme séditieux. La même délibération fut prise à Grenoble dans un conseil général.

Les mécontens ne se laissèrent point effrayer par ces menaces; ils s'assemblèrent près de Saint-Antoine et formèrent plusieurs corps sous le nom de défenseurs de la cause commune. Ayant ensuite demandé du secours à Lesdiguières, ils se portèrent à Moirans qu'ils fortifièrent; leur dessein était de se rapprocher des réformés qui occupaient les montagnes des environs de Grenoble. Maugiron marcha aussitôt contre eux avant qu'ils eussent augmenté leurs forces; il était accompagné de Mandelot, lieutenant-général du Lyonnais, qui lui amena quelques troupes. Ce fut vers le commencement de mars 1580 qu'on investit Moirans. Les assiégés se défendirent avec opiniâtreté; voyant enfin qu'il n'arrivait aucun secours, ils demandèrent à traiter, sur la promesse qu'on leur fit d'une capitulation favorable; cette assurance les rendit négligens à se tenir sur leurs gardes. Les assiégeans s'en étant aperçus profitèrent de l'occasion pour surprendre la

place; elle fut emportée d'assaut et livrée au pillage. Lesdiguières, qui s'était mis en route pour la secourir, arriva trop tard; il se disposait à passer l'Isère près de Veurey, lorsqu'il apprit que Moirans venait d'être forcé. Il eut encore le temps de harceler l'armée de Maugiron qu'il contraignit à évacuer le pays. Après avoir ravagé la campagne, il retourna sur ses pas, et retira les postes qu'il avait placés à Saint-Quentin, Tullins et Iseron, afin de protéger sa retraite.

Les catholiques trop faibles pour faire face aux réformés et aux mécontens réunis, s'adressèrent au roi. On leur envoya le duc de Mayenne (1) avec 7000 fantassins et 1000 hommes de cavalerie. Le duc s'occupa d'abord à soumettre quelques châteaux dans le Bas-Dauphiné; de là il passa dans le Graisivaudan, et s'attacha au siége de la Mure qu'il forma vers le milieu de septembre. Les protestans, qui tenaient à la conservation de cette place, avaient travaillé à la mettre en état de défense. La garnison de la ville, y compris celle de la citadelle, s'élevait à 800 hommes sous les capitaines As-

(1) Charles duc de Mayenne, frère du duc de Guise.

premont, Montron, Dupont et Gautières; Chenevières commandait dans la ville, et Villars dans la citadelle. Hercule Négri était chargé de l'artillerie et de la conduite des fortifications. Les forces des assiégeans se montaient à plus de 12,000 hommes. Le duc établit son quartier général au Pilou, vers le midi de la ville, en face d'un bastion avancé; les suisses se placèrent au-dessous et les troupes lyonnaises, commandées par Mandelot, un peu plus bas. Les volontaires eurent leur logement au Sauzey, à Roizon et au Crozet, du côté de la citadelle. Leur artillerie consistait en 18 pièces que l'on disposa sur trois points. Le bastion qui couvrait la ville fut emporté après deux vives attaques où les assiégés perdirent près de cent hommes, tant tués que faits prisonniers. On donna ensuite à la ville deux assauts; les catholiques repoussés chaque fois, y perdirent plus de 400 hommes.

Lesdiguières, qui s'était porté à Saint-Jean-d'Hérans, ne cessait d'inquiéter les assiégeans par ses courses continuelles. Il réussit à leur enlever au Beaumont un poste défendu par 300 hommes dont la plupart furent tués ou mis hors de combat. Pendant ce temps Poligny parvint à jeter dans la ville un renfort de 80

arquebusiers. Dumollard qui conduisait un autre détachement ne fut point aussi heureux; ayant été découvert, il se vit obligé de battre en retraite avec perte. La fuite d'Hercule Négri qui se laissa gagner par les persuasions du duc et la mort de Chenevières, contribuèrent à affaiblir le courage des troupes. Chenevières fut tué d'un coup de mousquet en visitant hors de la ville un poste avancé; Aspremont lui succéda. Tous les habitans avaient pris les armes et se défendaient avec une détermination qui tenait du désespoir; les femmes mêmes travaillaient nuit et jour à réparer les brèches. On en cite une entr'autres que les assiégeans avaient surnommée *cotte-rouge* à cause de la couleur de sa jupe (1). Continuellement sous les armes, on la trouvait partout, soit aux assauts, soit aux sorties, et l'on remarqua comme chose extraordinaire, qu'elle n'eût jamais été blessée. Les assiégés se défendirent jusqu'à la dernière extrémité; lorsqu'ils virent leurs murailles ouvertes de toutes parts, ils mirent le feu à la ville et se renfermèrent dans la citadelle. La même nuit, veille de la

---

(1) On ignore son nom.

Toussaint, il tomba une neige si abondante que le duc aurait été forcé de se retirer, s'il n'eût eu la commodité de loger ses troupes dans les maisons abandonnées. Trois jours après, Villars n'ayant plus aucune provision, demanda à capituler. Le duc, fatigué de la longueur du siége, accorda tout ce que les habitans lui demandèrent et se retira à Grenoble.

On reprit alors les négociations avec Lesdiguières; mais les réformés y apportèrent tant d'obstacles, que les états envoyèrent deux députés au roi pour lui demander de nouveaux secours. Félix Basset, premier consul de Grenoble, et Charles Mottet furent chargés de cette députation. Quelquet emps après, les religionnaires ayant accepté une trève, la cour rappela le duc de Mayenne.

Le duc retourna à Grenoble au commencement du mois de septembre. Sa femme y ayant accouché du comte de Sommerive, il y eut, pendant plusieurs jours, des fêtes et des réjouissances publiques. Lesdiguières se rendit à Grenoble pour y visiter le duc, peu s'en fallut qu'il n'y fût assassiné par des gens qui avaient conçu de la jalousie contre lui. Il dit à ce sujet, dans une lettre qu'il écrivit à Mau-

giron, qu'il ne retournerait plus dans cette ville sans être le plus fort.

Pendant l'année suivante les esprits furent assez tranquilles. Les réformés acceptèrent la paix et se contentèrent de Nyons et de Serres que leur assignait l'édit de pacification.

Les Etats s'assemblèrent de nouveau à Grenoble le 7 janvier 1583. A cette session assistèrent Philippe Dubec, évêque de Nantes, Louis Châtanier, Bailhet et Lecomte, ces deux derniers maîtres auditeurs en la chambre des comptes de Paris. Le roi les avait envoyés dans la province pour inspecter les finances ; mais ce n'était pas là le seul but de leur commission. Ils demandèrent aux Etats 27,000 écus, alléguant qu'ils étaient destinés au rachat des terres du domaine que l'on avait engagées. Comme on voyait que le roi ne demandait cette somme qu'afin de subvenir à ses dépenses excessives, on s'excusa sur la situation des affaires et l'on répondit que dans l'état où se trouvait la province, il était impossible de faire un tel sacrifice.

Dans le mois d'août 1584, le roi s'étant rendu à Lyon, les Etats du Dauphiné et le conseil de Grenoble lui envoyèrent une députation pour le complimenter. Ces députés fu-

rent : Maugiron, commandant de la province; Chapuys-Brigaudières, procureur des états; Sébastien Lyonne, premier consul, et Marcel, avocat de la ville.

La fameuse ligue dont le duc de Guise était le chef, commença à se former dans la province en 1585. Les ligueurs mirent tout en usage pour gagner la cour; leur grand dessein était d'empêcher que le roi de Navarre, seul héritier de la couronne, ne succédât à Henri III, parce qu'il était protestant. Ils avaient un autre but secret : celui d'établir une nouvelle forme de gouvernement. La cour effrayée de leurs clameurs n'osa pas résister; elle abolit la liberté de conscience et révoqua les édits qu'elle avait donnés en faveur des religionnaires. Le prince reconnut trop tard que les ligueurs n'avaient cherché qu'à bouleverser l'Etat; il fit en vain ses efforts pour rétablir la paix, il n'était plus temps.

La Valette, frère du duc d'Epernon, ayant été envoyé dans le Dauphiné avec une armée, arriva à Grenoble le 23 décembre. Dès le mois de janvier (1), il pénétra dans le Trièves et attaqua les réformés près du Monestier-de-

(1) 1586.

Clermont;

Clermont; ceux-ci, pressés de toutes parts, et contraints de céder au nombre, se replièrent vers le pont de Brion où se trouvait Lesdiguières. On engagea en ce lieu un nouveau combat dont l'avantage resta aux réformés. Le capitaine Charence, qui s'était posté à l'entrée du pont, soutint le premier choc des assaillans avec les seules gardes de Lesdiguières.

Le reste de la campagne se passa en escarmouches. Pendant le mois de septembre, les réformés perdirent dans la Matésine le fort du pont de Cognet.

L'année suivante, sur les derniers jours de mars, Lesdiguières s'approcha de Grenoble et emporta de force le château de Champ où il mit un détachement de soixante hommes. Par cette prise, il répandit dans la ville une si grande consternation, que le conseil général lui envoya deux députés pour négocier une trève. Cet armistice n'eut pas lieu, parce que le parlement et Maugiron ne voulurent point y souscrire.

Dans le mois de juin, Lesdiguières reprit sur les royalistes le fort du pont de Cognet qu'il perdit presque immédiatement; l'ayant repris quelques jours après, il le fit raser. Il s'em-

para aussi du château du Monestier, près de la Mure, qu'il emporta d'assaut. Ce nouvel échec détermina le lieutenant-général à consentir à une trève pour le territoire de Grenoble et ses environs. Les protestans s'engagèrent à évacuer le château de Champ que l'on démolit; on leur donna en dédommagement 6000 écus d'or.

C'est alors que Châtillon se rendit dans la province pour y recevoir des renforts que les cantons suisses devaient envoyer aux réformés. Il passa le Rhône près de Dorbières, le 1.er juillet, à la tête de 2000 arquebusiers, et arriva à Vif le 25 août, accompagné de Lesdiguières. Les Suisses traversèrent le Dauphiné le mois suivant, mais s'étant engagés entre l'Isère et le Drac, la Valette les surprit et les mit en désordre.

Dès que le temps de la trève fut expiré, Lesdiguières se remit en campagne, et s'avança même sous les murs de Grenoble, la nuit du 10 janvier, dans le dessein de tenter une escalade; son entreprise ne réussit point, parce qu'il fut retardé par le torrent de la Planche-Marelle qui avait débordé. En se retirant, il força et brûla le château de Gières, défendu par

50 hommes. Quelques jours après, les communautés de la vallée le firent relever à leurs frais.

Au mois de mars, Lesdiguières forma une autre entreprise sur Vizille, qui n'eut pas un meilleur succès; il s'approcha ensuite du fort de Gières; la garnison ayant voulu faire une sortie, fut repoussée avec une perte de vingt hommes. Le même jour, Abel Bérenger s'étant porté à Goncelin, y fit 50 prisonniers dans une embuscade, et peu s'en fallut que Jacques Comburcier ne forçât le château de Revel.

Après avoir ravagé la vallée, Lesdiguières rassembla ses troupes à Uriage (1), et retourna aux environs de Gap dont les ligueurs s'étaient emparés. Il se vit forcé, pour réduire la ville, de bâtir le fort de Puy-More sur une éminence voisine.

La mort de Maugiron, arrivée pendant le mois de septembre, acheva de ruiner dans la province les affaires du roi. Son fils Timoléon

---

(1) Uriage, en latin *Uriaticum*, mot formé de *urere* brûler, ainsi nommé à cause de ses eaux thermales. On y a trouvé plusieurs bassins en pierre construits par les Romains.

Maugiron, qui exerça pendant quelque temps les fonctions de lieutenant-général, se contenta de ramasser 7000 hommes aux environs de Grenoble pour mettre la ville à couvert des entreprises des réformés, ce qui n'empêcha pas Lesdiguières de faire avancer sa cavalerie jusqu'à l'entrée du faubourg Très-Cloîtres. Maugiron voulut avoir sa revanche : il se mit à la tête d'une partie de ses troupes et alla former le siége du Bourg-d'Oisans. Comburcier, qui le défendait, résista pendant 30 jours, soutint deux assauts et ne rendit la place qu'à la dernière extrémité.

Maugiron, quoique porté pour la ligue, n'avait embrassé ou plutôt feint d'embrasser le parti des royalistes (1) que dans l'espoir de succéder à son père. Les commis des états et le parlement le proposèrent à la cour, mais cette demande n'ayant point été acceptée, Maugiron se rangea du côté des ligueurs. Celui que l'on envoya dans la province en qualité de lieutenant-général, fut Alphonse Ornano, chef d'un

---

(1) Depuis quelque temps les royalistes s'étaient séparés des ligueurs; il y eut dès-lors trois partis distincts : les ligueurs, les royalistes et les réformés.

régiment corse; il arriva à Grenoble le 6 janvier 1589.

La ligue avait déjà fait de si grands progrès dans le Graisivaudan, que l'autorité du roi n'y était presque plus reconnue. Ornano s'attacha d'abord à calmer les esprits autant que les circonstances purent le permettre. Le 27 février il convoqua, en l'hôtel de ville, une assemblée générale où tous promirent de rester fidèles au roi. Il entreprit aussi de rétablir la paix au-dehors, et le 28 mars il fit une trève avec Lesdiguières pour 18 mois. Cet armistice fut conclu à Grenoble dans une maison du faubourg Saint-Jacques, appelée depuis *maison de la trève*.

Les ligueurs, qui avaient à leur tête Simiane-Albigny (1), se plaignirent bientôt de ce traité sous prétexte que le lieutenant-général trahissait les intérêts des catholiques. Ornano, dans la crainte d'une sédition, crut devoir faire entrer dans la ville quelques gardes corses pour sa sûreté personnelle, mesure qui ne fit qu'indisposer le peuple contre lui. On alla l'assail-

(1) Charles Simiane-Albigny, fils de Simiane-Gordes ancien lieutenant-général de la province.

lir dans son propre logement; à peine eut-il le temps de se réfugier dans le château de la Plaine, d'où il se retira à Voiron. Le parlement lui députa le premier président Rabot et Arthus Prunier, afin de l'engager à retourner à Grenoble. Il y consentit à deux conditions : qu'il rentrerait avec sa garde de 50 Corses, sa compagnie d'hommes d'armes et 10 hommes d'élite, ou que toutes les troupes qui composaient la garnison seraient logées hors de la ville; que dans ce dernier cas il se contenterait de sa seule garde corse. Cette proposition ayant été faite au conseil général, fut rejetée avec mépris. Le 18 juin il y eut, à ce sujet, une convocation générale à Saint-Marcellin, où assistèrent : Bonnet-Finet, député de Grenoble, les consuls des autres neuf villes de la province et des envoyés du parlement. Ornano y promit de retourner à Grenoble pourvu que les habitans jurassent d'être fidèles au roi; mais les choses restèrent en cet état jusqu'à la mort de Henri III (1). Alors les royalistes se réunirent aux réformés pour soutenir le roi de Navarre, et les ligueurs redoublèrent leurs ef-

(1) Henri III fut assassiné le 1.er août 1589.

forts pour l'exclure de la couronne. Plusieurs membres du parlement et tous ceux qui favorisaient le parti du roi abandonnèrent aussitôt la ville.

Pendant que les Grenoblois, ligueurs déterminés, se disposaient à résister à Lesdiguières, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, cherchait à profiter des troubles de la province. Il envoya à Grenoble deux députés, Jacob et Davize, conseiller au sénat de Chambéry, pour engager les états du pays à le proclamer roi, comme étant, par sa mère, petit-fils de François I.er Ses démarches n'eurent aucun succès : les commis des états ainsi que les membres du parlement et du conseil de ville, s'étant assemblés, déclarèrent qu'il n'appartenait qu'aux états-généraux de procéder à la nomination d'un roi, et que l'on devait s'en rapporter à leur décision ; que dans tous les cas, on recevrait les secours du duc avec reconnaissance. Félix Basset, premier consul de Grenoble, Jacques Grolée, baron de Viriville, commis des états, et Châtelard, conseiller au Parlement, furent chargés d'aller porter cette réponse à Chambéry. La même résolution fut prise le 24 septembre dans un conseil général, où les notables

de la ville jurèrent de ne point se soumettre au roi de Navarre, de n'obéir ni à Lesdiguières ni à Ornano, et de ne reconnaître pour prince légitime que celui qui serait élu dans une assemblée générale, d'après les anciennes constitutions de l'état. Cette délibération fut publiée dans les communes du Graisivaudan, et envoyée au duc de Mayenne qui depuis la mort du duc de Guise avait été déclaré chef général de la ligue.

Quelques jours après arriva à Grenoble le cardinal Caïetan, légat de la cour de Rome; il remit aux consuls une bulle par laquelle le pape louait les Grenoblois de leur zèle pour les intérêts de la ligue, et les exhortait à ne rien négliger pour la défense de l'état. Le cardinal leur annonça en même temps que les princes alliés se préparaient à faire passer en France de prompts secours.

Lesdiguières était alors occupé à continuer la guerre dans le Viennois; à son retour il s'empara de Moirans vers les premiers jours de février, et prit le fort de Cornillon que les ligueurs avaient bâti sur un rocher près de Voreppe. Il y laissa Isaac Bar, seigneur de Sales, un des plus braves officiers de l'armée; de là

il se transporta sur la rive gauche de l'Isère avec deux pièces d'artillerie, pour ravager les environs de Grenoble, et força le château de Gières; après avoir ensuite fait repasser la rivière à ses troupes, en face de Meylan, il assiégea celui de Montbonnot qui se rendit par composition.

A peine Lesdiguières eut-il quitté la vallée pour retourner dans les montagnes, qu'Albigny, à la tête de cinq cents hommes de la garnison de Grenoble, assiégea le fort de Gières et l'emporta d'assaut. A cette nouvelle Lesdiguières rentra dans le Graisivaudan et reprit à son tour ce château; mais dès qu'il se fut retiré, Albigny se remit en campagne; ayant reçu un renfort de quatre mille Savoyards, six cents chevaux et six pièces de canon que lui envoya le duc de Savoie, sous la conduite de Sonas, il investit au commencement d'avril le château de Montbonnot défendu par deux cents hommes et deux pièces de canon. Après avoir résisté quelque temps, les réformés demandèrent à capituler et sortirent sans armes ni bagages. La prise de ce château fut suivie de celle de Gières.

Ce succès bien loin de relever les espérances

des ligueurs, ne fit qu'augmenter leurs inquiétudes; ils craignaient que le duc de Savoie ne voulût faire la guerre pour son propre compte; en effet, Sonas avait mis dans Montbonnot une garnison savoyarde; c'est pourquoi le conseil de ville, s'étant assemblé le 16 mai, décida qu'on demanderait la démolition de ce fort, d'autant plus qu'il n'était point en état de résister. Le duc ne voulant point se brouiller avec les ligueurs, ne fit aucune difficulté de retirer ses troupes, et le mois suivant le château fut démoli. Il consistait en une ceinture de muraille avec des terre-pleins et deux tours flanquées de guérites.

Lesdiguières se trouvait en ce moment dans le Briançonnais que les Savoyards menaçaient d'envahir; il les débusqua des environs d'Exilles et les poursuivit jusqu'aux portes de Suze. Dans le courant de juillet, il assiégea le château de Briançon, situé sur un rocher au-dessus de la ville; Claveyson qui le défendait ne résista pas long-temps; il se rendit après une légère canonade. Lesdiguières lui laissa le commandement de la place et se contenta de la soumission des habitans. La ligue s'affaiblissait ainsi tous les jours; à Grenoble sur-tout les ligueurs

ne savaient plus à quoi se décider, au point qu'ils n'envoyèrent pas même de députés à l'assemblée des notables que le duc de Mayenne avait convoquée à Paris. D'un autre côté, ils craignaient que Lesdiguières n'entretînt des intelligences dans la ville, ce qui détermina les plus exaltés à s'assurer d'un officier de la garnison sur qui l'on avait des soupçons. Cet officier étant parvenu à s'échapper, on mit en jugement le geolier chargé de le surveiller; celui-ci n'eut que le temps de s'évader, et se rendit vers Lesdiguières à qui il promit de l'introduire dans la ville par la maison d'un de ses amis située derrière la rue Saint-Laurent. La conjoncture paraissait d'autant plus favorable que le marquis de Saint-Sorlin (1), commandant de l'armée du duc de Savoie, avait tiré une grande partie des troupes de la garnison de Grenoble pour les faire passer en Auvergne. Il ne restait dans la ville que deux compagnies d'infanterie et une de chevau-légers commandées par Albigny.

---

(1) Jacques, marquis de Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours; il prenait le titre de lieutenant-général du Dauphiné pour la ligue.

Après avoir pris toutes les mesures nécessaires en pareille circonstance, Lesdiguières résolut de profiter de l'occasion pour s'emparer d'une ville qui était devenue le boulevard des ligueurs de la province; il choisit à cet effet le moment d'une assemblée générale.

Depuis plusieurs mois les royalistes avaient convoqué à Voiron, pour le 21 novembre, *les consuls des dix villes*, afin de nommer un lieutenant-général en l'absence d'Ornano que les ligueurs avaient fait prisonnier (1). Lesdiguières s'y rendit avec douze cents hommes, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre; son dessein était de tenter ensuite une entreprise sur Grenoble.

La nuit du 24 au 25 novembre, s'étant avancé jusqu'à la Buisserate, il envoya le capitaine Bar du côté de Saint-Martin, et lui-même le suivit de près. Les troupes ne rencontrèrent point d'obstacles; seulement en approchant de la tour de Rabot elles furent saisies d'une terreur

(1) Celui que l'on élut fut Arthus Prunier-Saint-André, président au parlement de Grenoble; il avait déjà été proposé dans une assemblée particulière tenue à Vienne le 24 avril précédent.

panique; cependant elles reprirent courage et arrivèrent, sans être aperçues, au pied de la maison où les attendait l'ami du geolier; elles descendirent dans la rue Saint-Laurent par le moyen d'échelles, et mirent le feu à quelques maisons pour répandre l'alarme. Bar se dirigea aussitôt vers la porte de la Perrière qu'il enfonça à coups de hache; presque tous ceux qui voulurent résister furent passés au fil de l'épée. Au milieu de cette confusion il y eut quelques personnes de tuées, et Jacques Trouilleur, l'un des consuls, reçut une grave blessure. Dès que Lesdiguières fut arrivé, il tourna ses efforts contre la tour du pont, dont il força la porte d'un coup de pétard, mais il fut arrêté par un treillis en fer qui se trouvait derrière.

Le lendemain la tour de Rabot se rendit. Lesdiguières se disposa alors à faire un siége réglé; ayant fait venir du canon, il établit deux batteries : l'une contre la tour du pont et l'autre contre la maison de ville qui occupait l'emplacement actuel de la citadelle. Les ligueurs se défendirent avec opiniâtreté : ils montèrent une couleuvrine sur le clocher de Saint-André; mais les assiégeans qui en étaient incommodés

leur firent signifier que s'ils ne cessaient le feu, ils abattraient le clocher et les principaux bâtimens de la ville, de sorte qu'ils se virent contraints d'obéir.

Si Lesdiguières ne força point la place dès les premiers jours, c'est qu'il voulait obliger les habitans à se soumettre eux-mêmes. Pendant ce temps il enleva le château de Gières et resserra la ville de plus près. Enfin le 20 septembre, les assiégés perdant tout espoir d'être secourus, lui envoyèrent des députés pour traiter de la capitulation. Ces députés furent : les conseillers Soffrey, Châtelard et Audeyer pour le parlement; Buffevent pour Albigny; Charles Mottet pour le pays, et Charles Bonnet-Finet pour le corps de ville. Un des articles de la capitulation portait que la liberté de conscience serait reçue dans la province et que ceux qui désireraient abandonner le pays pourraient se retirer partout où ils voudraient; deux jours après, Lesdiguières fit son entrée à Grenoble dont il confia le gouvernement à Laroche-Giron : Henri IV le donna à Abel Bérenger-Morges (1), neveu de Lesdiguières, par lettres

(1) Lesdiguières avait épousé Claudine Bérenger, fille

du mois de janvier suivant. La prestation du serment de fidélité eut lieu publiquement entre les mains du président Arthus Prunier, assisté de Châtelard et de Soffrey-Calignon, conseillers au parlement.

Albigny, qui ne voulut point se soumettre, était parti de Grenoble avant que les royalistes en prissent possession. Comme le conseil de ville lui devait 4000 écus pour des fortifications qu'il avait fait construire, Lesdiguières en fournit 1200 qu'il prêta sans intérêts, et renonça au don que le roi lui avait fait des offices des conseillers qui avaient embrassé le parti de la ligue.

---

d'André Bérenger, seigneur du Gua. Il épousa en secondes noces Marie Vignon qui fut enterrée dans l'église du couvent de Sainte-Claire.

CHAPITRE XI.

Guerre avec la Savoie. — Bataille de Pontcharra. — Progrès des Savoyards dans le Graisivaudan. — Fin de la ligue. — Prise de Barraux. — Paix générale. — Agrandissement de Grenoble. — Plaintes des réformés. — Assemblée générale des protestans. — Mort de Ducros. — Mort de Lesdiguières. — Louis XIII à Grenoble. — Nouvelles fortifications de cette ville.

MAITRE du Graisivaudan, Lesdiguières tourna ses armes contre le duc de Savoie, qui cherchait à y relever le parti de la ligue. Il commença par mettre Grenoble en état de sûreté, en y faisant construire une citadelle, et élever le fort de la Bastille au-dessus du mont Rachais (1). Il établit aussi un poste à la tour de Rabot, et un autre au prieuré de Saint-Laurent, sur la rive droite de l'Isère. Après avoir ainsi pourvu à la défense de la ville, il partit le 1.er mars suivant, avec 1200 hommes d'in-

(1) François I.er et Charles IX, en 1538 et 1566, avaient déjà ordonné de fortifier Grenoble; mais leur projet n'avait point été exécuté.

fanterie,

fanterie, 200 chevaux et deux pièces de campagne. Dès le lendemain, il attaqua le fort des Echelles, qui se rendit après un siége de deux jours. Il y eut cinquante-sept coups de canon tirés contre la place. C'est alors que Lesdiguières, afin de couvrir la vallée, fit fortifier le château de Moretel, en face de Montmeillan, où il mit une bonne garnison.

La même année, le duc de Savoie ayant reçu un renfort de troupes espagnoles, commandées par Olivarez, chargea Amédée, bâtard de Savoie, de faire le siége de Moretel. Son armée était composée de treize mille hommes, dont sept mille Savoyards, trois mille Napolitains et quinze cents Catalans. La cavalerie montait à 1500 chevaux, y compris 700 chevau-légers espagnols. Lesdiguières accourut aussitôt au secours des assiégés, n'ayant eu que le temps de ramasser 7000 hommes : son dessein était de marcher droit vers Moretel ; mais Olivarez et Amédée, qui voulaient ou l'arrêter ou le combattre dans un lieu plus avantageux, s'avancèrent à sa rencontre jusqu'à Pontcharra. Lesdiguières alors changea de plan, il prit ses positions à Goncelin et au Cheylas, bien résolu de ne pas éviter le combat, quoique les

ennemis fussent supérieurs en nombre. C'était le 17 septembre. Le même jour, François Galle, surnommé le Bellier, qui commandait un corps de l'avant-garde, enleva aux Savoyards le quartier du marquis d'Aix, qui s'était posté au château Bayard, et mit en déroute deux compagnies de cavalerie. Le combat s'engagea le lendemain, vers les trois heures après midi, dans la plaine de Villard-Noir, près de Pontcharra. Les ennemis, culbutés sur tous les points, furent entièrement défaits; ils perdirent tous leurs bagages et trente-deux enseignes ou drapeaux, que l'on envoya au roi. Les Dauphinois, s'il faut en croire des mémoires du temps, n'eurent que quarante hommes de tués. Lesdiguières, quoique incommodé d'une fluxion qui le tourmentait depuis quelques jours, y donna des preuves de son courage; il fut un des premiers à marcher à la charge, et fit mordre la poussière à un officier espagnol qui étant sorti des rangs, *la lance au poing*, l'avait provoqué à un combat singulier. Plusieurs jeunes gens de la ville, qui l'avaient suivi comme simples volontaires, se distinguèrent en cette occasion.

Cette défaite ne rebuta pas le duc de Savoie:

dans le mois de mai de l'année suivante, il assiégea, avec Olivarez, les châteaux des Echelles et de Miribel qui furent obligés de capituler. Simiane Albigny, qui servait dans l'armée coalisée, prit possession de cette dernière place pour la ligue.

Quelques jours avant la reddition des Echelles, le duc de Nemours, chef des ligueurs de la province, s'était emparé de Saint-Marcellin par surprise. Son armée montait à dix mille hommes d'infanterie et à quinze cents cavaliers espagnols ou italiens. Lesdiguières, forcé de se porter tantôt dans la Provence, tantôt dans le Piémont, avait laissé la direction de cette guerre à Ornano. Les royalistes, qui n'avaient point assez de troupes, se contentèrent pour lors de se tenir sur la défensive; mais l'arrivée de Lesdiguières changea la face des affaires : Saint-Marcellin fut repris vers la fin du mois d'août. Ornano fit en même temps des incursions jusqu'à Vienne, qui était encore au pouvoir de la ligue, et se rendit maître du château de Septême, peu éloigné de cette ville.

La campagne suivante, le duc de Savoie envoya une autre armée dans le Graisivaudan,

sous les ordres de Guillaume Ryes, marquis de Treffort. A cette nouvelle Ornano s'approcha de Grenoble, et renforça la garnison du château du Fayet, près de Barraux. Les Savoyards s'attachèrent d'abord au siége de Moretel, qu'ils prirent par composition; ils s'emparèrent ensuite du Fayet, de Belle-Combe, de Chapareillan, ainsi que de tous les lieux fortifiés sur les deux rives de l'Isère, et s'avancèrent jusqu'au prieuré de Saint-Laurent. La prise de Moretel jeta la ville dans une si grande consternation, que les habitans écrivirent immédiatement à Lesdiguières pour le prier de venir à leur secours.

Lesdiguières, pressé de retourner en Piémont, se contenta de ravager les frontières de la Savoie; il prit toutefois si bien ses mesures, qu'il mit la garnison de Moretel hors d'état de rien entreprendre. La tranquillité ne fut pas de longue durée, car à peine eut-il quitté la vallée, que Treffort y recommença ses courses. Ornano, à son tour, résolut d'aller attaquer les Savoyards dans leur propre camp et de les débusquer de la Buissière où ils s'étaient fortifiés. Il fallut que Lesdiguières fît une incursion dans la Savoie, pour les forcer d'abandonner

leurs positions. Sur ces entrefaites, le tonnerre tomba sur Moretel et mit le feu au magasin de poudre. On raconte que l'explosion fut si forte, qu'elle emporta toutes les palissades.

Lesdiguières se dirigea ensuite vers Lyon, d'où il se jeta dans le Bugey (1), ce qui contraignit les ennemis à rappeler leur armée du Graisivaudan. Le mois suivant, il y eut une trève avec les ligueurs, et le 31 août, elle fut aussi conclue avec la Savoie.

Dès que le temps de la trève fut expiré, la guerre se ralluma avec acharnement dans le Viennois, entre les royalistes et les ligueurs : vers la fin de mars 1595, le connétable Montmorency, revenant du Languedoc, forma le siége de Vienne. Cette ville avait tellement eu à souffrir des dissensions qui s'étaient élevées entre les chefs de la garnison, qu'elle ne paraissait pas devoir offrir une longue résistance. César Martin, connu sous le nom de Disimieu, commandait dans le château de Pipet, et Montoux dans celui de la Bâtie. Cheylas, capitaine des gardes françaises, et Vincentio, commandant des troupes italiennes,

---

(1) Cette petite province dépendait de la Savoie.

occupaient la ville. Disimieu, après avoir inutilement attendu des secours du duc de Nemours, livra le fort de Pipet aux royalistes, qui y entrèrent la nuit du 22 au 23 avril, sans que les habitans s'en aperçussent. Cet exemple fut suivi de Cheylas et de Vincentio; mais Montoux résista encore trois jours. Enfin, n'ayant plus aucune provision, il demanda à capituler et sortit de la place *l'épée seule*. Son opiniâtreté avait tellement indisposé les assiégeans contre lui, qu'ils étaient décidés à ne lui donner aucun quartier, si Disimieu n'eût employé sa médiation. La prise de Vienne porta le dernier coup à la ligue, dès-lors toute la province fut soumise au roi.

Il ne restait plus qu'à repousser les Savoyards des frontières du Graisivaudan. Le 8 juillet, Lesdiguières fit investir le fort de Miribel, que l'on prit après un siége de quatre jours. Becgue, qui le défendait, résista jusqu'à la dernière extrémité; il ne consentit à capituler que lorsqu'il vit les ennemis postés sur le bastion. Le même jour, Ornano reprit Saint-Genis sur les Savoyards.

De là on passa au siége des Echelles dont la garnison se rendit à la première sommation.

On cerna ensuite Moretel le 1.er août; mais le lendemain on mit bas les armes, sur l'avis d'une trève conclue entre la France et la Savoie. Un des articles du traité portait que Moretel serait rendu et rasé. Cet armistice dura jusqu'à la fin de mars 1597.

A l'expiration de la trève, Lesdiguières porta la guerre dans la Maurienne. Le duc, pour faire diversion, ravagea les frontières du Graisivaudan et fit construire, près de Barraux, une forteresse qu'il nomma *Saint-Barthélemi*, parce qu'on la commença le jour de la fête de ce saint. C'est aujourd'hui le fort de Barraux. On crut d'abord que Lesdiguières s'opposerait à cette entreprise; il n'en fit rien; aussi les états du pays lui adressèrent-ils des remontrances à ce sujet. Il leur répondit qu'on avait besoin d'une bonne forteresse pour couvrir la province; que puisque le duc voulait en faire la dépense, il ne fallait pas l'en empêcher, et qu'il se chargeait de prendre cette place dès qu'elle serait achevée. Lesdiguières tint parole : lorsque le fort fut fini, il l'emporta par escalade dans la nuit du 25 mars 1598. Les Dauphinois n'y perdirent que deux hommes. Le gouverneur Bellegarde se

rendit prisonnier, et l'on prit cinq enseignes.

Cette prise amena la paix de Vervins qui fut publiée à Grenoble, en présence des quatre consuls, accompagnés de trente notables de la ville, et aux fanfares de vingt trompettes. C'est alors que Lesdiguières fit son entrée en cette ville, en qualité de lieutenant-général de la province (1). Deux mois auparavant l'on avait donné le fameux édit de Nantes, qui raffermit la concorde dans l'intérieur du royaume.

Les prétentions du duc de Savoie, sur le marquisat de Saluces, troublèrent bientôt cette tranquillité générale : on recommenca la guerre en 1600. Henri IV se rendit lui-même dans la Savoie, qu'il conquit en peu de jours. En passant à Grenoble, il assista à une proces-

(1) Ornano fut envoyé en même temps dans la Provence. Lesdiguières, qui désirait obtenir la lieutenance générale du Dauphiné, avait envoyé à Paris son secrétaire, nommé Jullien, pour en faire la demande. Celui-ci, s'étant présenté au conseil des ministres, les trouva peu disposés en sa faveur. Il sortit de la salle, mais il y rentra un moment après, et leur dit : *Messieurs, j'ai oublié de vous parler d'une chose : c'est de son épée.* Cette réponse donna à penser, et l'on accorda aussitôt à Lesdiguières ce qu'il demandait.

sion qui s'y fit le 19 août, et dans laquelle il céda le pas au conseil de ville, qui, depuis un temps immémorial, avait coutume de précéder le gouverneur, le parlement et les corps de justice.

La guerre ne dura que quatre mois. On abandonna au duc le marquisat de Saluces, et celui-ci céda à la France la Bresse et le Bugey, avec le pays de Gex. Comme Saluces était un fief du Dauphiné, on espérait que les pays donnés en échange seraient réunis à la province, d'autant plus qu'on avait déjà envoyé à Grenoble tous les registres et les papiers concernant la Bresse. L'évènement ne répondit point à l'attente générale, car les trois principautés furent incorporées à la Bourgogne. La province fit en vain des réclamations à cet effet; elle envoya même à Paris Jean Lacroix, avocat général au parlement (1); mais l'affaire en resta là.

Après avoir mis ordre à l'administration du Dauphiné, Lesdiguières s'occupa de l'agrandissement de Grenoble, que l'on avait commencé en 1591 : il fit construire de nouveaux

---

(1) Le même qui a été depuis évêque de Grenoble.

remparts, du côté de la plaine, et renferma dans leur enceinte la rue Très-Cloîtres, le quartier neuf et cette partie de la ville autour de la place Grenette, connue sous le nom de *faubourg Saint-Jacques* (1). Du côté de la montagne, il éleva un mur de circonvallation, qu'il porta jusqu'à la Bastille, et ouvrit la porte de France au pied du rocher de la Perrière (2); les autres nouvelles portes de la ville furent celles de Saint-Laurent, de Très-Cloîtres et de Bonne; celle de Créqui ou de la Graille n'a été bâtie que long-temps après (3).

Lesdiguières entreprit aussi quelques ouvrages d'agrément et d'utilité publique; c'est lui qui fit bâtir, en 1611, le pont de Claix, qui a mérité, par la hardiesse de son arche,

---

(1) Les anciens remparts étaient flanqués, d'espace en espace, de plusieurs tours, ce qui a fait donner à Grenoble le nom de *ville aux cent tours*.

(2) Il y avait au pied de ce rocher un passage appelé dans les actes *Malum Passetum*, qui appartenait au chapitre de Saint-Martin. La grande route traversait encore à cette époque la hauteur de Rabot. Du côté de la Tronche, il n'y avait qu'un petit chemin qui suivait le côteau jusqu'au lieu appelé *le péage*.

(3) Voyez note : *Portes de Grenoble*.

d'être compté au nombre des monumens les plus curieux du Dauphiné (1). On lui doit encore le pont de Pierre, construit en 1621, la maison de ville et le jardin public (2).

A la même époque on fonda plusieurs couvens : celui des récollets, près de l'évêché, en 1610; celui des capucins, en 1611; celui de la Visitation ou de Sainte-Marie-d'en-Haut, au-dessus de Chalemont, en 1618 (3), et celui des Augustins, en 1623.

La ville de Grenoble changea ainsi en peu de temps presque entièrement de face. Quant

---

(1) Le pont de Claix a vingt-deux toises et demie d'un fondement à l'autre. Lesdiguières y fit mettre deux inscriptions; d'un côté, *Romanas moles pudore suffundo*, et de l'autre, *Unus distantia jungo*.

(2) Ce jardin a été achevé en 1622. La statue d'Hercule, qui est au milieu du bois, et celle équestre de Lesdiguières, au château de Vizille, sont de la main de Richiez. Je ferai remarquer que le cours hors de la porte de la Graille, appelé *Cours Saint-André*, n'a été commencé qu'en 1684; il fut planté aux frais du parlement et doit son nom à Nicolas Prunier-Saint-André, premier président de cette cour.

(3) Saint François de Sales, qui est le fondateur de ce couvent, se trouvait alors à Grenoble, où il avait prêché le carême.

aux affaires politiques, les esprits y furent assez tranquilles sous le règne de Henri IV; mais à la mort de ce prince les troubles y recommencèrent (1).

Les protestans, qui avaient à se plaindre de la régence de la reine-mère, ne tardèrent pas à donner des signes de mécontentement; ils cessèrent cependant leurs murmures, dans l'espoir que la majorité du roi mettrait fin aux intrigues de la cour. En effet, Louis XIII étant devenu majeur, confirma l'édit de Nantes en 1614, et la même année l'on assembla à Paris les états-généraux, dont l'ouverture se fit le 27 octobre. L'évêque de Grenoble, Jean Lacroix, un des députés du clergé, y porta la parole au roi au nom des états. Quelques démarches que firent alors des députés catholiques auprès de la reine-mère (2) donnèrent de nouvelles inquiétudes aux religionnaires : il fallut que le roi déclarât qu'il entendait que

---

(1) Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610. Le 11 juin suivant, les habitans de Grenoble prêtèrent serment de fidélité à Louis XIII, entre les mains du vibailly du Graisivaudan.

(2) Marie Médicis.

les ordonnances, arrêts et autres édits particuliers donnés par son prédécesseur, en faveur des réformés, fussent gardés inviolablement, et que les contrevenans fussent punis comme perturbateurs du repos public. Cette déclaration fut donnée le 12 mars 1615. Bien plus, pour ôter aux réformés tout motif de se plaindre, on leur permit de convoquer à Grenoble une assemblée générale.

Cette assemblée commença ses séances dans le mois de juillet suivant. Après quelques débats assez orageux, elle nomma trois députés chargés d'aller présenter au roi le cahier des demandes; mais ceux-ci trouvèrent la cour peu disposée à les écouter. On les promena depuis Amboise jusqu'à Poitiers; enfin on se décida à les entendre. La reine-mère, qui craignait que les réformés ne se réunissent aux princes mécontens (1), feignit d'abord de vouloir les satisfaire ; cependant les députés virent bien qu'on ne cherchait qu'à les amuser : c'est pourquoi ils en informèrent leurs commettans, et les avertirent qu'ils savaient que sous

(1) Le prince de Condé et plusieurs autres s'étaient déclarés contre la cour.

peu on leur donnerait leur audience de congé; qu'un commissaire du roi les accompagnerait à leur retour, et que peut-être il porterait l'ordre de rompre l'assemblée.

Cette nouvelle mit en alarme les protestans; ayant délibéré sur le parti qu'ils avaient à prendre, ils résolurent de ne point attendre l'arrivée du commissaire et de se transporter à Nîmes pour y continuer leurs sessions. Lesdiguières essaya de s'opposer à une démarche si violente; ses efforts furent inutiles. Champaux, l'un des trois députés de l'assemblée, écrivit en même temps au duc de Rohan, chef général des églises réformées, pour le prévenir du mauvais succès de sa députation et du dessein que l'on avait de se joindre au prince de Condé. Il l'invitait par sa lettre, au nom de ses deux collègues, à se déclarer ouvertement contre la cour. On s'empressa ainsi de transférer à Nîmes l'assemblée générale; d'ailleurs on se méfiait de Lesdiguières, qui cherchait à complaire à la reine-mère, dans l'espoir d'obtenir l'épée de connétable. L'assemblée fut encore transférée, quelque temps après, de Nîmes à la Rochelle.

Tous les envoyés des provinces n'approuvè-

rent point cette résolution, de sorte qu'il se forma deux partis; ceux du conseil de Nîmes, indisposés contre le duc de Rohan dont ils blâmaient la manière d'agir, écrivirent à Lesdiguières pour l'engager à se mettre à leur tête, l'assurant qu'ils étaient disposés à traiter de la paix. Il ne sera pas inutile d'observer que les réformés avaient divisé la France en huit cercles; chaque cercle comprenait plusieurs provinces, et avait un bureau central, avec un chef particulier. Grenoble dépendait du conseil de Nîmes. Lesdiguières remercia les députés de leur offre, qu'il lui était impossible d'accepter, car le roi l'avait chargé d'entamer quelques négociations avec le duc de Rohan; à cet effet, il lui envoya à Montpellier deux députés, Ducros, président au parlement de Grenoble, et Dumas Vercoyran, un des principaux protestans de cette ville. Ce qui ajoutait à la qualité de Ducros, c'est qu'il avait été agent général des églises réformées, sous le règne précédent.

Rohan reçut ces députés avec de grandes démonstrations d'amitié, et les assura qu'il était porté pour la paix, pourvu que les réformés y trouvassent leur sûreté. Malheureuse-

ment il survint un évènement qui suspendit toutes les négociations : le jour où les députés arrivèrent à Montpellier, quelques séditieux firent courir le bruit qu'ils n'avaient été envoyés que pour corrompre le duc. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les plus exaltés : dès le lendemain, ils se rendirent chez les députés, sous prétexte de leur rendre visite au nom de la ville, et l'un, en s'adressant à Ducros, lui tint ce discours :

Eh bien, monsieur le traître, venez-vous pour nous destraquer M. le duc, qui seul est aujourd'hui le défenseur de la foi et le protecteur des pauvres fidèles épars maintenant çà et là; comme avez fait brasser notre ruine à ce beau Lesdiguières, à qui il ne tint que toute notre religion ne soit bouleversée en France; que si nous le tenions, nous lui ferions payer aussi-bien qu'à vous, le loyer de ses mérites.

Ducros, surpris de ces paroles, se disposait à leur répondre, lorsque ces forcenés se jetèrent sur lui et le percèrent de plusieurs coups de poignard. Dumas n'eut que le temps de se jeter par une fenêtre; en tombant il se cassa une jambe; toutefois on parvint à le sauver. Rohan envoya aussitôt un député à Lesdiguières pour

lui

lui annoncer cette triste nouvelle. Les magistrats de Montpellier députèrent aussi à Grenoble un exprès, afin de protester que leur ville n'avait pris aucune part à ce meurtre, dont ils accusèrent un ministre, nommé Suffren; du moins sa fuite précipitée donna lieu à ce soupçon. Quatre des principaux complices ayant été arrêtés furent condamnés à mort.

Cet évènement décida Lesdiguières à quitter le parti des réformés : le 24 juin de la même année (1622), il fit son abjuration à Grenoble, dans l'église de Saint-André, entre les mains de l'archevêque d'Embrun. Le lendemain, il fut solennellement déclaré connétable *pour avoir toujours été vainqueur et n'avoir jamais été vaincu;* il avait déjà été nommé duc et pair en 1607.

Les protestans, quoique abandonnés de Lesdiguières, prirent les armes dans le Languedoc et dans le Bas-Dauphiné; on sait quelle fut l'issue de cette guerre. Le roi se mit lui-même à la tête des troupes; mais ayant échoué devant Montauban, il se vit forcé de traiter avec les insurgés. A son retour, Louis XIII traversa la province et fit son entrée à Grenoble le 29 novembre 1623. Ce prince fut reçu dans cette

ville avec des honneurs extraordinaires : on y avait élevé sur son passage un arc de triomphe représentant les sept merveilles du Dauphiné (1). Il se rendit ensuite au château de Vizille, que Lesdiguières avait fait bâtir (2); là il y eut une chasse dans laquelle le roi courut le cerf.

Lesdiguières mourut à Valence le 28 septembre 1626, âgé de quatre-vingt-quatre ans; son corps fut transporté aux Diguières, près de Saint-Bonnet, et l'on enterra son cœur à Grenoble, dans l'église du couvent de Sainte-Claire (3). On lui éleva en ce lieu un superbe mausolée dans une chapelle particulière, dite *la chapelle du connétable*. Aux deux côtés, sur un massif en marbre blanc, étaient deux statues à genoux, de grandeur naturelle, représentant la duchesse de Lesdiguières et sa fille. Les plis, les ondes et les rebords de leurs vêtemens, ainsi que la draperie qui couvrait le prie-dieu, étaient si bien imités, qu'ils étonnaient et trompaient même les yeux des

---

(1) Voyez note : *Les sept merveilles du Dauphiné.*

(2) Voyez note : *Château de Vizille.*

(3) Ce couvent a été démoli en 1822.

connaisseurs. Ce monument a été abattu en 1793.

Sous le règne de Louis XIII, d'après une ordonnance de 1628, le Dauphiné perdit le privilége d'assembler ses états. Dès-lors ce pays se vit privé peu à peu de ses prérogatives et fut assimilé aux autres provinces de la France. Déjà, à la dernière convocation des états-généraux, ses députés n'avaient point formé un corps particulier, comme on l'avait observé aux états de Tours, d'Orléans et de Blois.

La même année on établit à Grenoble un bureau des finances composé de quatre présidens, quinze trésoriers généraux, un avocat et un procureur du roi. Il n'y avait eu jusqu'en 1471 qu'un seul trésorier général pour toute la province.

Par un autre édit du mois de mars 1628, la chambre des comptes de Grenoble fut distraite du parlement, auquel elle avait été réunie en 1566; elle était composée d'un premier président, six présidens, dix-huit conseillers-maîtres, deux correcteurs, un avocat général et un procureur général. Son premier président avait attribution des mêmes droits

dont jouissait le premier président de la chambre des comptes de Paris (1). Cette cour connaissait et jugeait des comptes des receveurs des tailles et du domaine, recevait les aveux et dénombremens des terres qui relevaient du roi ou du dauphin, et possédait l'économat des bénéfices vacans en régale; elle avait en outre la connaissance des affaires du domaine, ainsi que la liquidation des lods et des ventes au profit de la couronne; cette dernière matière fut adjugée aux trésoriers de France par un arrêté de 1692.

En 1629, la guerre s'étant allumée en Italie, le roi y envoya une puissante armée au secours du duc de Mantoue, dont l'empereur menaçait d'envahir les états. Le roi s'y rendit en personne, et passa à Grenoble le 14 février. Le séjour des troupes et les désordres auxquels elles se livrèrent occasionèrent dans cette ville une épidémie qui dégénéra en peste (2).

---

(1) Déclaration de Henri II du 16 février 1556. La chambre des comptes fut depuis augmentée de quatre conseillers-maîtres et deux correcteurs.

(2) La mortalité fut si grande, que les consuls firent un vœu public que l'on grava sur une lame en cuivre

Louis XIII passa encore à Grenoble le 10 mai de l'année suivante, lorsqu'il marcha contre le duc de Savoie, qui s'était déclaré pour l'empereur. Avant de partir, il assembla en cette ville un conseil de guerre pour régler les opérations de la campagne. Le maréchal de Créqui (1), lieutenant-général du Dauphiné, alla aussitôt investir Chambéry, qui ouvrit ses portes, après une légère résistance. Le roi y fit son entrée le lendemain (16 mai), et y établit un parlement dont tous les membres furent tirés des différentes cours de Grenoble (2). On bloqua ensuite la Tour-Charbonières et le château de Montmeillan, qui capitulèrent;

---

appliquée à un pilier de l'église cathédrale; voyez note : *Inscription en mémoire du vœu fait par les consuls de Grenoble.*

(1) Charles Blanchefort-de-Créqui, gendre de Lesdiguières.

(2) Ces membres furent Claude Expilly, président; huit conseillers, Pierre Labeaume, Ennemond Fustier, Jean Jomaron et Guillaume Sautereau, conseillers au parlement; Pierre Micha et Pierre Mitalier, maîtres des comptes; Philippe Chastelier et Abel Simiane, trésoriers au bureau des finances, et un procureur général, Gaspard Bouffier, avocat général au parlement.

en moins de quinze jours, le pays entier fut conquis; mais cette province ne resta pas long-temps soumise à la France : à la mort du duc, on rendit à son successeur tout ce que les troupes françaises occupaient.

Trois ans après, le roi ayant envoyé à Rome en ambassade le maréchal de Créqui, lui adjoignit, en qualité d'orateur, Denys Salvaing-Boissieu, lieutenant-général et criminel au bailliage du Graisivaudan. Salvaing s'acquitta de cette commission avec honneur, et prononça un discours en latin, qui satisfit également le pape et le roi (1).

En 1634, Louis XIII ordonna de construire à Grenoble de nouvelles fortifications : on agrandit la citadelle que Lesdiguières avait fait bâtir, et l'on éleva du côté de la plaine huit gros bastions à courtine, au pied desquels étaient de larges fossés. La direction de cet ouvrage fut confiée à l'ingénieur Ville. On trans-

---

(1) Le Dauphiné avait déjà donné à la France deux orateurs, Charles Muret, orateur de François II et de Charles IX, et Maurice Bressieu, orateur de Henri IV. On doit remarquer que Bressieu et Salvaing sont nés tous les deux à Vourey, près de Grenoble.

porta alors la porte de Bonne où elle se trouve actuellement; elle existait auparavant à l'entrée de la rue Saint-Jacques. A la même époque on ouvrit la grande rue Neuve, nommée d'abord *rue Neuve-de-Bonne*, et celle des Mûriers, derrière les remparts, appelée dans les premiers temps *Pascaline*. Tout le quartier au couchant de la ville était désigné sous le nom d'*Enceinte-de-Bonne*.

Quoiqu'on eût agrandi Grenoble d'une nouvelle enceinte, sa population s'accrut en peu de temps d'une manière si considérable, que Vauban ayant visité cette ville en 1692, écrivit dans son rapport : *Grenoble est déjà si resserré, qu'il a besoin d'un agrandissement grand ou petit*.

CHAPITRE XII.

Inondation. — Etablissemens. — Plaintes des réformés. — Révocation de l'édit de Nantes. — Contestations entre le parlement et le commandant de la province. — Bibliothèque publique. — Académie de Grenoble. — Journée des tuiles. — Assemblée de Vizille. — Assemblée de Romans. — Convocation des états à Vienne. Etablissemens.

Pendant les premières années du règne de Louis XIV, on ne trouve rien de remarquable dans l'histoire de Grenoble, si ce n'est l'inondation qui eut lieu le 14 novembre 1651. Les eaux s'élevèrent à plus de dix-huit pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, et renversèrent le pont en pierre qui occupait la place du pont de bois actuel. Nous avons déjà remarqué que ce pont était coupé par une tour très-élevée. Il y avait au-dessus un jaquemar qui frappait les heures sur une cloche dont la sonnerie était entendue de toute la ville. Au bas du cadran on lisait ces vers :

Tolle moras, fugiunt tacito nam tempora cursu,
Nec tibi præteritos referent horaria menses.

De l'autre côté de la tour, était une autre inscription :

Dura ferox summæ quæ cernis marmora turris
Abstulerat mavors, fulminis arte sui.
Cunctis optatæ jàm non sine numine pacis,
Lautè structa diù, non peritura manent (1).

Cette année 1651 les jésuites s'établirent à Grenoble et traitèrent avec les dominicains, qui leur cédèrent leur collége, à la réserve des chaires de philosophie et de théologie; ils étaient alors dans la rue *Bournoulen*, appelée depuis rue des Vieux-Jésuites (2); peu de temps après ils se fixèrent dans la rue Neuve et y bâtirent un couvent où est aujourd'hui le collége. La façade de leur ancienne église est la plus régulière et la mieux décorée que nous ayons à Grenoble; avant la révolution, son frontispice était orné de quatre statues en pierre représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs.

On fonda dans la même rue la chapelle des

(1) Une partie de cette tour avait été abattue par l'artillerie de Lesdiguières, en 1590.

(2) Il y avait dans cette rue un hôtel des monnaies. Voy note : Anciennes rues de Grenoble.

pénitens, en 1657; elle était anciennement à l'entrée de la rue du Pont-Saint-Jaime; on l'avait ensuite transférée dans la rue Chenoise, près de l'évêché.

Le couvent des carmes, dans le faubourg Très-Cloîtres, a été bâti en 1664 (1).

En 1671, les religionnaires ayant excité à Grenoble quelques troubles, le roi rendit une ordonnance qui les obligea de démolir leur temple, parce que contre l'édit de pacification il se trouvait dans l'intérieur de la ville (2).

---

(1) Lorsque les carmes bâtirent ce couvent, il y avait déjà ving-deux ans qu'ils étaient fixés à Grenoble. Leur maison était dans la rue Neuve, près des pénitens. Leur église, qui existe encore dans le faubourg Très-Cloîtres, n'a été commencée qu'en 1683. Ce fut le dimanche 9 mai de cette année qu'eut lieu la cérémonie pour en poser la première pierre. Le conseil de ville et les consuls y assistèrent en chaperon et en robe consulaire; la pierre fut bénite par l'abbé Lescot, official du diocèse, et posée par Nicolas Prunier-Saint-André, président du parlement. On la plaça à l'angle de la grande chapelle avec une inscription latine. La même année 1683 fut fondé le couvent des minimes près de la rue Très-Cloîtres.

(2) Ce temple avait été bâti en 1592. Il était alors dans le faubourg Très-Cloîtres; mais l'année suivante on

On leur permit cependant d'en construire un autre, et ils le bâtirent hors des remparts, près de la porte Très-Cloîtres.

L'évêque Le Camus acheta des réformés le sol de leur ancien temple en 1675, et y établit un séminaire dont il confia la direction à des prêtres de l'oratoire. Il fonda aussi en faveur de ces religieux un autre séminaire à Saint-Martin-de-Miseré où il y avait auparavant un chapitre de Chanoines qu'il supprima.

En 1682, Grenoble se distingua par les fêtes qu'on y célébra à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils du grand dauphin; elles commencèrent le 16 août et durèrent trois jours. Des relations du temps rapportent que l'on garnit d'un si grand nombre de flambeaux les clochers de Saint-André et des dominicains, qu'ils ressemblaient à des pyramides en feu. On remarqua aussi un grand dauphin enflammé, qu'un ingénieur italien fit partir sur la place Saint-André.

Ce fut l'année suivante que le roi ordonna

---

l'avait renfermé dans l'enceinte de la ville : la rue qui y conduisait a depuis été nommée rue du Vieux-Temple; on l'appelle communément rue de l'Oratoire.

de fermer tous les temples bâtis au-delà du nombre permis par les édits. Cette déclaration indisposa tellement les religionnaires du Dauphiné, qu'ils résolurent de s'opposer aux ordres de la cour; ils arrêtèrent qu'ils feraient prêcher, à main armée, dans tous les lieux où l'on avait interdit l'exercice de leur culte. Les habitans de Bourdeaux et de Bessaudun prirent les premiers les armes; on envoya aussitôt contre eux un détachement de dragons, commandé par Saint-Rhu. Il en coûta la vie à quelques séditieux qui périrent en se défendant; d'autres ayant été pris les armes à la main, furent condamnés à mort. Cette insurrection éclata vers la fin de juillet; le mois suivant le roi accorda une amnistie générale aux insurgés, à condition que les temples de Bourdeaux et de Bessaudun seraient rasés, et qu'on y élèverait au-dessus une pyramide sur laquelle on graverait la cause de leur démolition.

Les mesures qu'on venait d'employer contre les protestans du Bas-Dauphiné, continrent les factieux, il y en eut même qui abjurèrent. De leur nombre, fut le premier ministre Vignes, surnommé *le bon israélite*, qui prêchait à Grenoble depuis plus de vingt ans. Il se retira dans

le séminaire des oratoriens, et fit publiquement son abjuration dans la cathédrale, entre les mains de l'évêque, le 15 décembre 1684.

Après avoir ainsi affaibli les réformés, la cour leur porta le dernier coup par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685; elle abolit ensuite les chambres mi-parties que l'on avait créées en leur faveur. Cette ordonnance n'excita à Grenoble aucune sédition; les religionnaires cependant n'en devinrent que plus animés contre la cour. Les uns passèrent à l'étranger, les autres se réfugièrent dans les montagnes du Trièves et dans le Diois (1).

Cette année le conseil de Grenoble projeta d'élever au roi une statue équestre sur la place du Breuil, aujourd'hui place Grenette. Ce projet n'ayant point été exécuté, les consuls firent placer son buste, en marbre blanc, au-dessus du portail de l'hôtel-de-ville (2). On en célébra

---

(1) L'exercice public du culte protestant a été rétabli par Louis XVI.

(2) L'hôtel-de-ville était alors sur la place Grenette, dans l'enfoncement qui est en face du château d'eau. L'écu des armes du Dauphiné écartelées de celles de France, qui est actuellement au-dessus de la porte de la mairie, y a été placé en 1825.

l'inauguration le 25 septembre 1686, et l'on y mit au-dessous cette inscription.

LVDOVICO MAGNO
PIO INVICTO
OPTIMO PRINCIPI
BELLI ET PACIS ARBITRO
HÆRESEOS DOMITORI
DEVOTI CONSVLES
GRATIANOPOLITANI
MONVMENTVM POSVERE
ANNO M. DC. LXXXVI.

Dans le mois de juin 1688, il arriva à Grenoble un évènement malheureux, auquel donna lieu une grande imprudence. On y faisait voir deux lions; l'un d'eux que l'on avait habitué à se laisser caresser par un enfant, le prit par la tête et l'étouffa. Dès que le commandant de la province en fut informé, il envoya chercher les deux animaux et les fit tuer, malgré les réclamations de leur maître qui offrait de donner à l'hôpital une somme considérable.

La tranquillité dont on jouissait à Grenoble fut bientôt troublée par une terreur panique qui se répandit dans cette ville en 1690, lorsque Catinat ayant résolu d'évacuer le Piémont, y

envoya les malades et les bagages de l'armée. Leur arrivée et la crainte d'une déroute générale plongèrent les habitans dans une si grande consternation, qu'on s'attendait à chaque instant à être livré au pillage. Catinat se rendit à Corps; là, afin de rassurer le peuple, il fit venir des députés du parlement à qui il communiqua les motifs de sa retraite, et les mesures qu'il avait prises pour couvrir le Dauphiné. Le duc de Savoie marcha en effet sur Grenoble, mais il suspendit sa marche quand il apprit que la division de Corps avait été renforcée.

Le 22 juillet 1695, le pape envoya à Grenoble le corps de saint Victor dont il fit présent au cardinal Le Camus, et celui-ci le céda au chapitre de la Cathédrale. La translation en fut célébrée par Lacroix-Chevrières, évêque de Québec.

L'année suivante on consacra l'église de Saint-Joseph, fondée en 1694, et trois ans après Louis XIV fit bâtir celle de Saint-Louis.

Au commencement du 18.e siècle, la ville de Grenoble ne fournit aucun évènement intéressant. Le maréchal Villars la fit fortifier en 1708, pour la mettre à couvert des entre-

prises du duc de Savoie qui menaçait d'envahir le Graisivaudan. Dans le mois d'août de cette année, le duc s'étant avancé sur les frontières, envoya des éclaireurs pour reconnaître les passages. Villars alors s'approcha de Grenoble; il établit son camp à Barraux et pourvut si bien à la défense du pays, que les ennemis n'osèrent y faire aucune irruption.

Du temps de l'évêque Caulet, en 1739, eut lieu à Grenoble la mission du père Brydaine.

En 1756, on construisit la grande fontaine de Saint-Laurent, au-dessus de laquelle on mit ces deux vers :

Hîc populo salubris sitienti defluit unda
Unda fluens urbis rectores laudat in œvum.

Je fais cette remarque parce que c'est la seule fontaine qui soit décorée d'une inscription.

Dans le mois de janvier 1763, les jésuites furent expulsés de Grenoble par arrêt du parlement; ils quittèrent la ville le 1.er octobre suivant. L'instruction publique dont ils étaient chargés, fut confiée à une commission particulière sous la désignation de collége-dauphin.

Cette année il s'éleva de grandes contestations entre le parlement et Dumesnil, lieutenant-général

nant-général de la province. Le parlement ayant refusé de recevoir les édits du roi au sujet du second vingtième du centième denier et du dénombrement de tous les biens du royaume; le lieutenant-général fut chargé de les faire enregistrer à main armée. A cet effet il se rendit au palais, sans cortége, et présenta ses lettres de commission, mais aucun membre ne se leva ni ne se découvrit; on lui signifia même de sortir, parce que sa présence suspendait la séance. Sur son refus la cour se retira; Dumesnil, en qualité de commissaire du roi, retint le premier président, le procureur-général et le greffier; l'enregistrement se fit militairement et à huis clos. C'était le dernier jour des audiences, le lendemain la cour étant entrée en vacances, les choses en restèrent là.

Le mois suivant, la chambre des vacations reçut ordre d'enregistrer un édit concernant la police du nouveau collége. Elle prévint aussitôt les autres membres du parlement qui résolurent de profiter de la circonstance pour s'assembler. Le lieutenant-général qui voulait les empêcher de se réunir, s'avisa d'un stratagême : il posta aux portes de la ville des gens affidés qu'il chargea d'arrêter les conseillers

qui reviendraient de la campagne et de leur faire signer un écrit par lequel ils devaient promettre de n'assister à aucune assemblée; cette ruse ne réussit pas; personne ne voulut signer. Le même soir qui était la veille de la convocation, il fit investir le palais dont il confia la garde au major de place, avec ordre de n'y laisser entrer que les membres composant la chambre des vacations. Cette chambre frustrée de ses espérances, rendit un arrêt qui décrétait prise de corps contre le commandant de la province, *comme coupable de lèse-majesté au second chef pour avoir empêché le cours de la justice.*

Le roi, averti de ces désordres, cassa et annula en son conseil l'arrêt de prise de corps; il ordonna en outre à Dumesnil d'aller le rayer sur les registres du parlement et d'y faire transcrire son ordonnance, ce qui fut exécuté.

La chambre des vacations ne laissa pas de se récrier contre cette violence; il en résulta une guerre ouverte entre le parlement et les ministres. Le roi interposa en vain son autorité; il cita à Versailles dix membres de la cour, envoya à Grenoble un courrier avec cinquante et une lettres de cachet, mais toutes

ces menaces ne produisirent aucun effet. La mort seule du lieutenant-général arrivée en 1765, mit fin à ces contestations (1).

En 1768 on construisit la salle de spectacle en face de l'hôtel-de-ville. Il y avait auparavant en ce lieu un jeu de paume. Les premiers acteurs qui jouèrent sur ce théâtre, furent ceux de la troupe de Baron.

Lorsque le roi supprima les cours souveraines en 1771, celle de Grenoble fut dissoute la dernière d'après un édit du 7 novembre. Quoiqu'on l'eût remplacée par un conseil uniquement chargé de rendre la justice, elle conserva toujours la désignation de parlement. De soixante-douze membres dont elle était composée, on la réduisit à un premier président, six présidens, trente-trois conseillers, un procureur-général, deux avocats-généraux et trois substituts. Cette cour fut rétablie sur l'ancien pied dans le mois de mai 1775 (2).

---

(1) Ces différends firent le sujet d'une comédie en trois actes que l'on joua à Grenoble. Le lieutenant-général et le premier président Bérulle, y figurèrent sous les noms de *Joachim* et de *Nasica*.

(2) Avant la révolution le parlement de Grenoble

La même année 1771, mourut l'évêque Caulet. A sa mort, les habitans de Grenoble ouvrirent une souscription pour faire l'acquisition de sa bibliothèque, qui se composait de quarante mille volumes. Elle fut placée au collége dauphin, et l'on nomma vingt-cinq personnes chargées de la direction de cet établissement (1).

Il est à propos d'observer que cette fondation a été l'origine de l'ancienne académie delphinale. Dès 1773 les vingt-cinq directeurs de la bibliothèque formèrent une société littéraire reconnue par lettres-patentes du mois de novembre 1780. On l'érigea en académie en 1789 (2).

était composé de huit présidens et de cinquante-huit conseillers.

(1) Aujourd'hui la ville de Grenoble possède en outre un cabinet d'histoire naturelle, une collection de médailles et d'antiques, un cabinet de machines, un musée où l'on a recueilli un grand nombre de tableaux dont plusieurs sont dus à de grands maîtres, quelques statues en bronze et d'autres moulées d'après les morceaux les plus remarquables de l'antiquité. Ce musée a été créé en 1798.

(2) Parmi les établissemens qui parurent à Grenoble

Dans le mois de septembre 1776, on transporta à Valence l'école d'artillerie qui était à Grenoble. La ville envoya à cet effet une députation à la cour; mais elle ne put rien obtenir. Cette école fut définitivement supprimée deux ans après.

Nous touchons maintenant à une époque où se sont passés de grands évènemens; je veux parler des troubles qui éclatèrent à Grenoble en 1788. Deux principales causes y contribuèrent : les priviléges du Dauphiné et les intrigues du duc d'Orléans, gouverneur de la province. Il faut encore observer que, depuis long-temps, le parlement était en guerre avec la cour, et que ses agens ne cessaient de pu-

---

vers la fin de ce siècle, avant la révolution, on doit remarquer celui qui fut fondé en 1778, sous les auspices de Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI; c'était un cours d'accouchement suivi par des femmes, et le jardin botanique planté par les soins du médecin Villars, en 1782. Ce jardin fut d'abord placé près de la porte de Bonne, ensuite transféré à la Tronche et enfin à bicêtre près de l'église de Saint-Joseph.

Le 13 septembre 1776, à huit heures du matin, la maison des frères de l'école chrétienne, rue Saint-Laurent, s'écroula. Il y eut dix-sept personnes de tuées.

blier que cette opposition avait pour but le bien public.

La province ayant demandé en 1787 le rétablissement des états que l'on avait suspendu en 1628, le parlement, qui craignait de ne plus pouvoir dominer, s'y opposa. Il s'éleva en même temps contre les édits du timbre et de l'impôt territorial. Pendant ces contestations, le peuple, à qui l'on faisait accroire qu'il s'agissait de la défense de ses propres intérêts, prenait toujours le parti de ses magistrats.

La cour, qui voyait bien qu'elle éprouverait continuellement des obstacles, eut recours à de nouvelles mesures : elle entreprit de suspendre les parlemens et de faire enregistrer ses édits à main armée. On eut soin de tenir cette ordonnance secrète jusqu'au jour de son exécution, fixée pour toute la France au 10 mai 1788. A Grenoble les édits furent enregistrés militairement, sur la présentation qu'en firent Labove, intendant de la province, et Ferraye, intendant de Lyon, envoyé pour le seconder.

Le parlement n'en persista pas moins à continuer ses séances; il soudoyait la populace et fulminait contre la cour par ses arrêtés; celui du 20 mai finissait par ces paroles menaçantes,

adressées aux ministres : *Il faut enfin leur apprendre ce que peut une nation généreuse qu'ils veulent mettre aux fers*. Les pamphlets, de leur côté, dénonçaient les projets du ministère comme autant d'atteintes aux droits et à la liberté de la province. L'avocat Barnave publia aussi un mémoire intitulé : *L'Esprit des édits du* 10 *mai* (1).

Au milieu de cette agitation, les troubles augmentèrent, lorsqu'on apprit que les membres du parlement devaient être exilés. Ce fut dans la matinée du 7 juin que le lieutenant-général Clermont-Tonnerre leur envoya des lettres de cachet, qui leur enjoignaient de quitter la ville. Une heure après, le barreau se rendit, en costume noir, chez le premier président Bérulle, et l'on vit bientôt éclater une violente insurrection.

Les agens soudoyés, des femmes même, et ceux qui tiraient leur subsistance des cours de justice, s'assemblèrent immédiatement dans les rues en proférant des cris séditieux. Cler-

---

(1) Ce mémoire, semé pendant la nuit dans les rues de Grenoble, fut depuis brûlé à Bourg en Bresse, sur le réquisitoire de l'auteur.

mont-Tonnerre se contenta d'envoyer un détachement sur la place d'armes, avec défense de faire feu; mais l'un des insurgés ayant été percé d'un coup de baïonnette dont il mourut, le peuple monta sur les toits et assaillit les troupes à coups de tuiles; ce qui fit appeler cette journée *la journée des tuiles* (1). Les révoltés se portèrent principalement dans la rue Neuve, pour forcer le logement du commandant de la province; ils furent arrêtés par la garde du poste qui fit feu, et quoique les armes ne fussent point chargées à balle, cette seule contenance suffit pour dissiper le rassemblement. Dans l'après-midi, les habitans des faubourgs, qui n'avaient point pris part à cette première émeute, parce que l'on avait fermé les portes de la ville, percèrent le rempart et pénétrèrent, par les caves, dans l'hôtel du gouvernement. Le lieutenant-général courut alors les plus grands dangers; il eut pendant près d'une heure la hache levée sur la tête.

---

(1) Bernadotte, roi de Suède, était alors adjudant-sous-officier dans un régiment de la garnison de Grenoble. On indique encore l'endroit où il fut assailli en face du collége.

Le reste de la journée se passa dans d'affreux désordres. Bérulle fut conduit au palais dans sa voiture traînée par la foule, et l'on porta en triomphe les gens de sa maison.

Cependant, lorsque la nuit fut arrivée, le parlement se décida à obéir, et ses membres partirent aussitôt pour les lieux désignés dans leurs lettres de cachet. Cette fuite effraya les Grenoblois; abandonnés à eux-mêmes, ils résolurent d'associer la province à leur cause, et l'on convoqua à cet effet, le 14 juin, les trois ordres de la ville dans la maison-commune.

A peine se furent-ils réunis que le major de la place se rendit dans la salle pour leur signifier, au nom du gouvernement, de se retirer. Ses remontrances et les représentations du président ne les empêchèrent pas de continuer l'assemblée. Il y eut deux séances, l'une le matin, et l'autre le soir; enfin, à une heure après minuit, on arrêta la convocation des trois ordres de la province, dans le château de Vizille, pour le 21 juillet.

Deux jours après, plusieurs de ces membres, réunis dans un festin, y arborèrent, pour la première fois, la couleur orange, qui était

celle du duc d'Orléans. On sait que ce prince avait fait passer à Grenoble quelques fonds pour augmenter le nombre de ses partisans.

Le même mois la cour rappela Clermont-Tonnerre et lui donna pour successeur le maréchal de Vaulx ; ce dernier voulut s'opposer à la tenue des trois ordres, sous prétexte qu'elle était illégale. On lui répondit que l'on se mettrait plutôt à la bouche du canon que de ne pas se réunir. Les esprits étaient d'autant plus animés, que les premier et second consuls que l'on avait envoyés à la cour avaient été mal accueillis.

Les trois ordres s'assemblèrent à Vizille le 21 juillet, sans observation de rang ni de préséance. Le président fut le comte Morges, et le secrétaire Joseph Mounier. Quoiqu'on y comptât près de neuf cents personnes, il n'y en eut tout au plus qu'une cinquantaine qui prirent part aux débats (1). Plusieurs communes avaient même déjà déclaré adhérer à la déci-

(1) Les membres de la ville de Grenoble, qui voulaient laisser la plus grande liberté des suffrages aux autres députés de la province, proposèrent de n'avoir que dix voix dans l'assemblée, ce qui fut accepté.

sion du 14 juin et à ce que régleraient les trois ordres ; aussi tous les membres s'empressèrent-ils de signer les articles d'une délibération que l'on avait préparée d'avance. Le lendemain, vers les trois heures du matin, on rompit l'assemblée.

Les arrêtés furent : que l'on adresserait une demande au roi, concernant le rétablissement du parlement et des autres tribunaux, la révocation des nouveaux édits, la convocation des états provinciaux et généraux, le renvoi des ministres et la renonciation de la province à ses anciens priviléges ; que les trois ordres tenaient pour infâmes et traîtres à la patrie ceux qui accepteraient à l'avenir des fonctions judiciaires en exécution des nouveaux édits ; qu'ils n'octroyeraient les impôts par dons gratuits, ou autrement, que lorsque leurs représentans en auraient délibéré dans les états-généraux ; que, dans les états de la province, les députés du tiers-état seraient en nombre égal à ceux des deux autres ordres, et que toutes les places y seraient électives ; que les corvées seraient remplacées par une imposition sur les trois ordres, conformément à une transaction faite en 1554 ; que les états du Dauphiné ne sépa-

reraient jamais leur cause de celle des autres provinces, pour le soutien des droits de la nation, et que l'assemblée des trois ordres serait prorogée par intervalle jusqu'à ce qu'on eût accédé à ses demandes.

Conformément à ce dernier article, on l'ajourna pour le 1.er septembre, à Saint-Robert, près de Grenoble, d'où elle fut transférée à Romans.

Le ministère, qui cherchait à paralyser cette assemblée, en lui en opposant une autre, avait fait convoquer des députés, d'après l'ancienne division par bailliages; leur orateur était le fameux Chabroud, entièrement dévoué aux ministres. Ces députés se rendirent aussi à Romans; mais s'étant réunis à ceux des trois ordres, la cour se vit par-là forcée de reconnaître l'assemblée qu'elle voulait dissoudre; elle nomma l'archevêque de Vienne pour la présider.

Cette nouvelle assemblée forma d'abord un réglement pour les états de la province dont elle demanda le rétablissement, et s'occupa des états-généraux, ainsi que des formes de leur convocation et de leur délibération. Tout

y fut organisé d'après les principes de la délibération par tête; le même mode prévalut pour les états-généraux.

Le roi approuva, par lettres-patentes, le rétablissement des états de la province, qui furent convoqués dans le mois de décembre et présidés par l'archevêque de Vienne; ils étaient composés de cent quarante-quatre membres, vingt-quatre du clergé, quarante-huit de la noblesse et soixante et douze du tiers-état. Cette proportion a été observée pour les états-généraux.

C'est pendant les débats de l'assemblée de Romans que l'évêque de Grenoble Hippolyte Haye de Bonteville, étant tombé dans une espèce de frénésie, se suicida au château d'Herbeys, le 6 octobre. Henri Dulaud, son successeur, ayant refusé de prêter le serment décrété par la constitution civile du clergé, on nomma un nouvel évêque, d'après les formes prescrites par la loi. L'assemblée se tint publiquement dans l'église cathédrale, où se réunirent les députés du diocèse. Joseph Pouchot, curé de la Tronche, y fut élu; il était très-âgé et dut principalement sa nomination aux dé-

marches d'Aubert Dubayet, son neveu par alliance (1). Pouchot mourut peu de temps après. Reymond, ancien curé de Vienne, lui succéda.

Quoique la journée des tuiles et les circonstances qui l'accompagnèrent aient commencé notre révolution, il faut convenir que l'on ne se livra point à Grenoble à ces excès qui désolèrent plusieurs parties de la France. A la vérité il y aurait eu des victimes, si la commission d'Orange eût passé en cette ville, comme on le craignait; mais on eut assez de fermeté pour représenter à la convention que les Grenoblois ne souffriraient jamais qu'un tel tribunal s'établît parmi eux.

CHRONIQUE.

1795. 25 Octobre, création à Grenoble d'une école *centrale* destinée à remplacer l'ancien collége.

---

(1) Annibal Aubert Dubayet mourut à Constantinople, où il était ambassadeur, en l'an 5. Il avait été général en chef de l'armée des Indes-Orientales et des côtes de l'ouest, et ministre de la guerre.

1796. 19 Mai, rétablissement de l'ancienne académie delphinale, sous la désignation de *lycée;* elle a depuis repris son premier nom d'académie.

1797, Formation d'une société de santé ou de médecine.

1798, Création d'un musée; il était alors situé dans les bâtimens de l'évêché.

1799, Etablissement d'une société d'agriculture et d'histoire naturelle.

Depuis le mois de septembre 1799 jusqu'au mois de mars 1800, la ville de Grenoble fut affligée d'une maladie épidémique qui fit de grands ravages.

1802. 14 Juillet, inauguration du nouveau musée.

1803 et 1804, Démolition du couvent des récollets et d'une partie de l'évêché. Agrandissement de la place Notre-Dame.

1805. 12 Septembre, établissement à Mens d'une église consistoriale.

1806. 20 Novembre, création à Grenoble d'un cours pratique de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

1809. 21 Juillet, arrivée de Pie VII à Grenoble. Le pape séjourna en cette ville jusqu'au

1.^{er} août; il logea à l'hôtel de la préfecture (1).

1810. 26 Août, ouverture du cimetière de Saint-Roch. Le cimetière était auparavant au Polygone, près du Drac.

1812. 7 Mai, établissement d'une maison de correction et de refuge dans l'ancien couvent de Saint-Robert. On y transféra le dépôt de bicêtre en 1816.

1814. 18 Avril, passage à Grenoble de quinze cents Autrichiens allant dans les Hautes-Alpes. — 20 Avril, occupation de cette ville par trois mille Autrichiens de toutes armes. — 5 Mai, passage d'une division de l'armée française revenant d'Italie. La présence des troupes des deux nations excita des rixes qui seraient devenues très-meurtrières sans la fermeté de la garde nationale qui faisait continuellement des patrouilles pour maintenir le bon ordre; on lui doit sur-tout d'avoir empêché une effusion de sang en contenant l'effervescence qui était à son comble. — 28 Mai, les Autrichiens évacuent Grenoble; ils sont remplacés par une division qui revenait d'Italie;

(1) Pie VI avait passé à Grenoble dans le mois de juillet 1799.

la

la garde nationale lui alla au-devant jusqu'à Eybens où il y eut un repas. — 17 Octobre, entrée à Grenoble du comte d'Artois, depuis Charles X.

1815. 7 Mars, arrivée de Bonaparte à Grenoble. 6 Juillet, les Grenoblois ferment les portes de la ville aux troupes alliées; la place capitule le troisième jour du siége.

1816, Conspiration de Disdier. Tentative pour surprendre Grenoble pendant la nuit du 4 au 5 mai. 1er Août, inondation du Drac.

1817, Famine dans le département de l'Isère.

1818. 5 Janvier, ouverture de la mission; le 25 février on planta la croix en fer sur le pont de Pierre. Etablissement d'une école élémentaire.

1819, Création d'un ministre protestant à la résidence de Grenoble.

1821. 20 Mars, on promène dans les rues de la ville un drapeau tricolore. Cet attroupement donna lieu à la suppression de l'école de droit, qui fut rétablie trois ans après.

1822. 24 Août, le corps de Bayard est transféré de l'église de l'ancien couvent de la Plaine dans celle de Saint-André.

1823. 9 Juin, inauguration de la statue de

Bayard sur la place Saint-André. Cette statue a été fondue à Paris; elle est de la main de Raggi.

1824, Premiers travaux pour le fort de la Bastille. Fondation de la chapelle du cimetière.

1826, Construction du pont de fer sur le Drac, premier pont de ce genre qui ait paru en France. Construction du château d'eau sur la place Grenette et des autres fontaines; elles coulèrent pour la première fois le 4 novembre, *fête de saint Charles*. A pareil jour de l'année précédente l'on avait posé la première pierre du château d'eau.

1827. 14 Juin, trombe d'eau tombée sur Goncelin.

1828, Projet d'agrandir la ville du côté de la plaine.

1829, Achèvement du quai derrière la prison.

NOTES.

L'Isère et le Drac.

L'Isère prend sa source au mont Iséran, dans le Val-de-Tigné, à l'extrémité méridionale de la Tarantaise. Elle parcourt la vallée du Graisivaudan dans la direction du nord-est au sud-ouest, traverse la ville de Grenoble, tourne ensuite au nord-ouest jusqu'auprès de Moirans et va se jeter dans le Rhône entre Romans et Valence

Le Drac descend du mont Champolion, dans les Hautes-Alpes, arrose la partie sud-est du Graisivaudan et se réunit à l'Isère au-dessous de Grenoble, en face de la Buisserate.

De tout temps ces deux rivières ont fait de grands ravages dans la plaine de Grenoble, et même plus d'une fois elles ont inondé la ville; ce qui a donné lieu à cette prédiction :

Serpens et Draco devorabunt urbem.

Nos gens de la campagne disent encore :

Lo Serpein et lo Dragon
Mettron Gronoblo en Savon.

Les principales inondations dont on ait conservé le souvenir, sont celles du 14 septembre 1219 (1), du mois

(1) Cette inondation a été causée par le lac du Bourg-d'Oisans; voyez Histoire de Grenoble, page 50.

de février 1524, du 22 août 1525, du 14 novembre 1651, de 1673, du 30 novembre 1711, de 1732, du 14 septembre 1733 (1), de 1739, du 20 décembre 1740, du 11 juin 1764 et du 25 octobre 1778. Cette dernière inondation est connue sous le nom de déluge de la saint Crépin. On a fait sur celle de 1733 un poème en langue vulgaire, intitulé : Grenoblo Malhérou. Trois lignes tracées sous le portique de l'hospice, indiquent le terme où s'arrêtèrent les eaux en 1733, 1740 et 1778. La première est à un mètre cinquante-trois centimètres au-dessus du pavé, la seconde à un mètre soixante et dix centimètres, et la troisième à un mètre trente-six centimètres.

Le Drac coulait anciennement si près des remparts que vers la fin du 13.ᵉ siècle, une de ses branches traversait encore le quartier appelé aujourd'hui Saint-Louis. Ce fut seulement en 1377 qu'on lui creusa un nouveau lit entre les deux rochers sur lesquels on a depuis bâti le pont de Claix; mais on ne chercha point à le diriger vers l'extrémité de la plaine, de sorte qu'il continua toujours à empiéter sur le territoire de la ville. Plus tard, Louis XI ayant entrepris de le contenir par des chaussées, ordonna par arrêt du 3 janvier 1477 que « pour défendre la ville de Grenoble de la fureur notoire » et impétuosité de la rivière du Drac, tous les habitans » du bailliage du Graisivaudan et autres pays circonvoi- » sins, exempts ou non exempts, privilégiés ou non pri-

(1) Cette dernière inondation fut si forte du côté du Drac, qu'elle renversa le pont de la Graille avec une partie du bastion.

» vilégiés, payeraient chacun en droit soi, pour aider » et parfaire les réparations de la rivière du Drac, savoir : ceux de la ville de Grenoble, les plus riches et » apparens, trois journées d'hommes à raison de trois » gros par journée, les moyens deux journées, et les » moindres une journée; et ceux des autres villes et vil- » lages, les plus riches et apparens, deux journées et les » autres une journée. Par une autre disposition il déclara » *donner et délaisser* aux habitans de Grenoble, leurs » hoirs et successeurs, toutes les terres, prés, bois et » autres possessions perdues et annihilées par le Drac, » et qui par le moyen des réparations pourraient être » garanties et sauvées, à la charge par lesdits habitaus, » hoirs et successeurs d'entretenir la défense contre la » rivière en bonne et suffisante réparation. »

Comme malgré ces concessions, les propriétaires négligeaient souvent l'entretien des digues faute de fonds et de secours nécessaires, Charles VIII, successeur de Louis XI, par des lettres datées du 11 septembre 1488, permit à la ville de Grenoble d'établir un droit de deux gros, petite monnaie, sur chaque *sommée de vin vendable entrant dans la ville* (1). Il lui donna aussi la faculté de céder à cens ou à rente les îles et possessions ruinées, délaissées par le Drac.

Aujourd'hui cette rivière est retenue sur sa rive droite par de fortes digues qui la dirigent à l'extrémité de la plaine de Grenoble. C'est à Lesdiguières que l'on doit la plus grande partie des travaux qui ont opéré cette

(1) C'est le premier droit imposé à Grenoble sur le vin.

direction (1). On a continué ces digues, dans notre siècle, jusqu'à l'Isère, et l'on a ainsi garanti la ville de tout danger.

Principautés du Dauphiné.

Comté du Viennois.

A la mort de Rodolphe, le Viennois passa aux comtes de Bourgogne qui descendaient de Gerberge, fille du roi Conrad. Il y avait cependant à Vienne un gouverneur particulier qui portait le titre de comte.

En 1045, Girard, comte de Vienne, se ligua avec Reynaud I.er, comte de Bourgogne, contre l'empereur Henri. Il mourut vers l'an 1050 et fut enterré à Vienne dans l'abbaye de Saint-Pierre.

Quelques années après, l'empereur qui voulait détruire la puissance des comtes de Bourgogne, leur opposa les ducs de Zeringhen, à qui il inféoda toutes les provinces qui avaient formé le royaume de Rodolphe. Cette mesure ne fit qu'augmenter les troubles, et les descendans de Gerberge ne renoncèrent pas pour cela à leurs prétentions. Le comte Etienne, l'un d'eux, vendit, en 1088, à son frère Guy, archevêque de Vienne (2), tous les droits de régale et de principauté sur cette ville,

---

(1) On assure que son projet était de ne construire des digues que sur la rive droite, en lui faisant suivre une ligne le long de la montagne qui aurait formé celle sur la rive gauche. Mais les intérêts particuliers l'emportèrent sur l'intérêt général.

(2) Depuis pape sous le nom de Calixte II, en 1119.

ce qui a été le premier titre de la souveraineté de l'église de Vienne. Etienne mourut dans un voyage à Jérusalem en 1111; il est le père de la comtesse Marguerite qui épousa Guigues-Dauphin, comte du Graisivaudan.

En 1155, Berthold, duc de Zeringhen et gouverneur du royaume de Bourgogne, céda toutes ses prétentions sur le Viennois et la ville de Vienne à Guigues V, fils de Guigues-Dauphin. Cette cession se fit en présence de l'empereur Frédéric, qui la confirma; mais l'archevêque n'en conserva pas moins sa supériorité sur Vienne et son territoire. Ce fut seulement en 1378 que le dauphin réunit cette ville au Dauphiné en sa qualité de vicaire de l'empire.

Comté du Valentinois.

Après la chute du royaume de Bourgogne, la ville de Valence fut soumise à la juridiction de ses évêques. Les comtes Eustache et Aimar se partagèrent le reste du comté.

Eustache ne laissa qu'une fille nommée Philippine qui épousa Berthon, fils d'Aimar, vers l'an 1056. Par cette alliance, les descendans d'Aimar restèrent seuls possesseurs du Valentinois. Ces comtes tiraient leur origine des comtes de Poitiers, qui étaient une branche des anciens ducs d'Aquitaine. Le lieu de leur résidence était, dans les premiers temps, à Marsanne.

Aimar I.er, fils d'autre Aimar (1), vivait en 1032; sa femme s'appelait Botilde.

---

(1) Aimar était fils de Lambert fils de Gondrand, ce dernier l'était d'Elbes, comte de Poitiers.

Hugues, fils d'Aimar, vivait en 1050.

Guillaume I.er, fils de Hugues, vivait en 1080; il partit pour les guerres de la croisade en 1098.

Aimar II, fils du précédent, vivait en 1100 et 1120.

Guillaume II, fils d'Aimar, vivait en 1145.

Aimar III, fils de Guillaume, vivait en 1189. Cette année Raymond IV, comte de Toulouse, lui donna l'investiture du comté du Diois vacant par la mort d'Isoard II, son dernier seigneur. Il vivait encore en 1212.

Guillaume III, fils d'Aimar, vivait en 1235; il épousa Flotte, dame de Royans, qui lui apporta en dot, le bourg de Saint-Nazaire, Etoile, Aoste et plusieurs autres terres situées dans le Royans. Les comtes du Valentinois devinrent dès-lors feudataires des dauphins pour tout ce qu'ils acquirent du chef de Flotte.

Aimar IV, fils de Guillaume, épousa Florie de la famille des seigneurs de Beaujeu. Ce comte fit long-temps la guerre à l'évêque de Valence; il mourut en 1277, et fut enterré dans l'église du couvent de Beaulieu, de l'ordre de Cîteaux. C'est lui qui, le premier, rendit hommage au dauphin pour toutes les terres qu'il possédait dans le Valentinois et dans le Diois.

Aimar V, fils du précédent, épousa Marie, fille du dauphin Humbert I.er, et mourut en 1229. Comme son prédécesseur, il eut quelques démêlés avec l'évêque de Valence.

Aimar VI, fils du précédent, mourut en 1339; il avait épousé Sibille Desbaux, de la famille des princes d'Orange.

Louis I.er, fils d'Aimar, mourut au château d'Etoile dans

le mois de mai 1345. Sa femme s'appelait Marguerite Vergy.

Aimar VII, dit le Gros, fils de Louis, épousa Elise Roger, fille de Guillaume Roger et sœur du pape Grégoire XI; il mourut en 1374 sans postérité et institua pour ses héritiers le pape et l'église romaine, dont il s'était déjà déclaré vassal. A sa mort, il s'éleva une contestation entre Louis, fils d'Aimar frère d'Aimar VII, et Charles son autre frère, dernier en ordre de primogéniture. Le pape, ayant été nommé arbitre de ce différend, adjugea le comté à Louis, qui lui en rendit hommage le 27 janvier 1375.

Louis II succéda à son oncle. De son temps, les habitans de Valence, de Château-Neuf-sur-l'Isère, de Montvendre, de Beaumont, de Montléger, d'Alais, de Mirimande et de plusieurs communautés voisines, se mirent sous la protection du dauphin par une déclaration du 3 octobre 1396. Quelques années après, le comte Louis vendit à ce prince toutes ses terres moyennant 100,000 écus, plus 20,000 écus d'or pour son oncle Charles, seigneur de Saint-Vallier. Par ce traité, passé le 11 août 1404, le Valentinois et le Diois furent réunis au Dauphiné. Cette donation attira au comte la haine de son cousin Louis, fils de Charles, qui réussit même à le faire prisonnier. Celui-ci consentit d'abord à tout ce qu'on lui proposa; mais par son testament en date du 2 juin 1419, il institua de nouveau le dauphin son héritier à deux conditions: qu'il remettrait, à ses exécuteurs testamentaires, 50,000 écus d'or pour payer ses dettes, et qu'il ne ferait jamais d'accommodement avec Louis, seigneur de Saint-Vallier.

Dans le cas contraire, il abandonna sa succession à Amée, duc de Savoie. Le dauphin alors occupé à soutenir la guerre contre les anglais, n'ayant pas apporté un grand intérêt à cette affaire, le duc déclara en 1422 qu'il acceptait l'hérédité du comte; il renonça depuis à toutes ses prétentions en 1446.

Comté du Diois.

Le premier comte du Diois fut Ponce, fils de Guillaume, comte de Forcalquier (1). Il en est fait mention dans un acte passé vers l'an 1020, par lequel il céda en fief quelques terres à Rolland, seigneur de Puy-Boson.

Guillaume, fils de Ponce, vivait en 1090.

Isoard, fils de Guillaume, partit pour les guerres de la croisade en 1098. Il eut avec Girard, seigneur de Roussillon dans le Viennois, le commandement du onzième bataillon de l'armée chrétienne, au combat d'Antioche. Guillaume de Tyr l'appelle comte Iscard.

Isoard II, fils du précédent, fit différentes concessions aux chartreux de Dourbon en 1166. Il mourut en 1189, et ne laissa qu'une fille nommée Alix. Comme le Diois était un fief masculin relevant des comtes de Toulouse, Reymond IV en donna l'investiture au comte du Valentinois, dans le mois de juin de la même année.

La ville de Die relevait anciennement de la juridiction de son évêque; mais ayant été réunie à l'évêché de Valence en 1275, les habitans et le chapitre se décla-

---

(1) Les comtes de Forcalquier descendaient des comtes de Toulouse.

rèrent indépendans. Ils furent depuis presque toujours en contestations avec l'évêque de Valence, et eurent plusieurs fois recours aux armes. Cet état de choses dura près d'un siècle. Enfin le chapitre qui craignait d'être troublé dans la jouissance des terres qu'il possédait en franc-fief, se mit sous la sauve-garde de la cour de Rome à qui il s'obligea de payer tous les ans un denier d'or. Ce fut le 8 février 1377 qu'il rendit hommage au pape par le ministère de Guillaume Chaillols, entre les mains du gouverneur du Comtat-Venaissin. Quelques années après voyant qu'il n'en était pas plus tranquille, il eut recours au dauphin dont il se déclara vassal. Le même Chaillols et Pierre Motet, tous deux chanoines, lui prêtèrent hommage, à Grenoble, dans la salle du conseil delphinal, le 7 août 1398, entre les mains du gouverneur de la province. Le chapitre de Die était déjà feudataire du Dauphiné pour tout ce qu'il possédait dans le Trièves dépendant du Graisivaudan.

Comtés de l'Embrunois et du Gapençois.

L'Embrunois et le Gapençois avaient dans les premiers temps des comtes particuliers; mais vers la fin du onzième siècle, ils ne formaient déjà qu'un seul gouvernement; Hugues, dernier comte du Gapençois, ayant été excommunié par le pape Urbain II, en 1096, ces deux comtés furent réunis à celui de Forcalquier. Ils passèrent au dauphin Guigues-André en 1202, par son mariage avec Béatrix Claustral, petite-fille de Guillaume V, comte de Forcalquier.

Malgré ce transport, l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap ne laissèrent pas de s'arroger les droits

de supériorité sur leurs villes épiscopales. Le premier prit même le titre de comte. L'opiniâtreté que mirent ces évêques à vouloir dominer, donna lieu à de grands désordres, car les habitans qui ne voulaient point reconnaître leur juridiction, les chassèrent plusieurs fois de leurs diocèses par la force des armes. L'archevêque eut alors recours au dauphin qui lui prêta main-forte et partagea avec lui sa souveraineté. En 1247, ils nommèrent conjointement à Embrun un juge commun pour y rendre la justice.

La ville de Gap fut plus heureuse; elle s'était mise sous la protection du comte de Provence, et son consulat ne dépendait d'aucune puissance. Le dauphin y avait, à la vérité, un juge particulier, mais son autorité n'était que secondaire. Ces deux villes furent définitivement assujéties au gouvernement du Dauphiné en 1455.

Le Tricastin.

La capitale du Tricastin était Saint-Paul-Trois-Château, nommé d'abord *Tricastinum* et ensuite *Augusta-Tricastinorum*. Cette ville doit son nom à saint Paul, son quatrième évêque, qui vivait vers le milieu du deuxième siècle. Le Tricastin n'a point eu de comtes particuliers : ses évêques en eurent seuls toute la juridiction; mais ils furent souvent inquiétés par les seigneurs voisins. En 1202 l'évêque Bertrand fut même obligé de se soumettre à Reymond, comte de Toulouse. Les habitans de Saint-Paul y consentirent, et le comte se déclara leur protecteur pendant la paix et la guerre, *in placito et in guerra*.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au commencement du 15.e siècle, alors l'évêque Déodat Lestang communiqua au roi Charles VII, comme dauphin, sa supériorité sur Saint-Paul, Saint-Restitut, Charmeret, les Balmes, Solorin et Suze. C'est ce qui formait le temporel de son église; toutefois il se réserva le haut domaine sur cette dernière terre. Ce traité fut conclu à Grenoble, dans la salle du conseil delphinal, le 26 septembre 1408. Quelques jours après, la lecture en ayant été faite à Saint-Paul, les habitans de cette ville et des autres communautés intéressées prêtèrent serment de fidélité au dauphin entre les mains de Giron Laire, bailly du Graisivaudan, et de Siffrey Tholon, seigneur de Saint-Jalle.

On doit remarquer que la plus grande partie de l'évêché de Saint-Paul s'étendait dans la Provence.

Baronnie de la Tour-du-Pin.

Berlion qui vivait en 1107, est le plus ancien baron de la Tour-du-Pin que l'on connaisse; il eut deux fils, Geraud et Vallon.

Geraud vivait en 1122. Sa femme est nommée dans différens titres, comtesse Marie, elle mourut le 1.er juillet 1161. Il faut observer que les femmes portaient anciennement le titre des maisons d'où elles sortaient.

Albert I.er, fils de Geraud, vivait en 1161 et 1202. Il épousa Marie, fille de Robert V, comte d'Auvergne.

Albert II, fils du précédent, vivait en 1218 et 1264. Il acquit les terres de Revermont et de Coligni par son mariage avec Béatrix, fille de Hugues, seigneur de Coligni, qui mourut dans un voyage à Jérusalem.

Albert III, fils du précédent, mourut en 1269.

Humbert, fils du précédent, épousa, en 1273, la princesse Anne, fille du dauphin Guigues VII. Il devint par cette alliance, dauphin de Viennois après la mort de Jean I.er, et c'est alors que la baronnie de la Tour fut réunie au Dauphiné. Ce prince mourut le 7 mai 1307. Voici quels ont été ses enfans.

Enfans du dauphin Humbert I.er

Jean II, dauphin de Viennois, mort en 1318.

Hugues, baron de Faucigny, mort sans postérité en 1329; il avait épousé Marie, fille d'Amé, comte de Savoye.

Guy ou Guigues, baron de Montauban, mort en 1317; il avait épousé Béatrix Desbaux dont il eut une fille nommée Anne, qui fut mariée à Reymond, prince d'Orange.

Henri, évêque de Metz, mort en 1328.

Alix ou Alise, mariée en 1297 à Jean, comte de Foret, vivait encore en 1335.

Marie, qui épousa, en 1297, Aimar V, comte de Poitiers: elle se fit depuis religieuse dans le couvent des Salettes dont elle était prieure en 1324 et 1355.

Béatrix, mariée en 1302 à Hugues, seigneur d'Arley, de la famille des comtes de Châlons; elle mourut à Cusel le 10 juin 1347. Une partie de sa dot consistait dans la propriété du château de Cornillon près de Voreppe, dont elle se départit, en 1345, en faveur de Humbert II.

Marguerite, mariée en 1302 à Frédéric, fils de Manfroy, marquis de Saluces.

Catherine, mariée à Philippe, prince d'Achaïe, frère

du comte de Savoie et dont le mariage fut célébré dans le château de Vizille le 3 mai 1312. La dot de cette princesse fut de 20,000 livres viennoises. Humbert II y ajouta, en 1334, la jouissance des terres de Montbonnot et de la Terrasse.

Baronnie de Meuillon.

La baronnie de Meuillon, située dans le Bas-Dauphiné, comprenait trente-cinq terres, le Buis en était le chef-lieu.

Reymond, qui assista en 1178 à l'assemblée d'Arles où l'empereur Frédéric fut couronné roi d'Arles et de Provence, est le plus ancien baron de Meuillon dont on ait conservé le souvenir. Ses successeurs sont inconnus jusqu'à Reymond qui vivait du temps du dauphin Guigues VII.

Reymond II, ayant remis ses états à son fils nommé aussi Reymond, en 1270, se retira dans un couvent de dominicains. Il devint depuis évêque de Gap, successivement archevêque d'Embrun et mourut au Buis le 28 juin 1294. Son corps fut transporté à Sisteron dans l'église des frères prêcheurs.

Reymond III, favorisa les habitans et le chapitre de Die contre l'évêque de Valence avec qui ils étaient en guerre. Il se mit même à la tête de leurs troupes en 1291; mais l'année suivante ayant été obligé de mettre bas les armes parce que le dauphin se déclara pour l'évêque, il céda la principauté à son petit-fils Reymond, et se fit religieux à Avignon, dans le couvent des frères mineurs.

Reymond IV, dit le Jeune, qui craignait le ressen-

timent du dauphin, se mit sous sa protection et se déclara son vassal. Quelques anuées après, fatigué des vexations qu'il éprouvait continuellement du gouverneur du Comtat-Venaissin, il céda sa baronnie au dauphin Jean II, en 1318. Cette cession indisposa contre lui son neveu, qui le fit empoisonner par un de ses domestiques en 1323.

Baronnie de Montauban.

Cette baronnie avait dans les premiers temps des seigneurs souverains. Dragonnet, l'un d'eux, qui vivait vers le milieu du 13.^e siècle, se mit sous la protection du dauphin en 1270, pour se soustraire aux vexations du comte de Toulouse qui voulait lui enlever plusieurs fiefs; il mourut vers l'an 1278 ne laissant qu'une fille nommé Randonne qui épousa Reymond, seigneur de Castellanne. La principauté de Montauban fut réunie au Dauphiné en 1300.

Grande-Chartreuse.

Ce fut vers la fête de saint Jean-Baptiste 1084 que saint Bruno s'établit dans le désert de Chartreuse avec six compagnons : Landuin, né en Toscane, deux Etienne, chanoines de Saint-Ruf, Hugues, dit le chapelain, et deux laïques André et Guerin. Il existait déjà dans la vallée un village appelé Chartrouse, d'où l'ordre a pris son nom (1).

---

(1) Ce village a souvent changé de nom : on l'a appelé *Catorissum*, *Cartosium* et *Cartusia*, de même en français, Chatrouse, Chartrouse et Chartreuse.

Un

Un acte passé la même année, par lequel les gens du pays cédèrent aux nouveaux hermites une partie du désert, nous apprend qu'il y avait près de la Chartreuse un prieuré de la Chaise-Dieu (1). Séguin qui en était abbé, souscrivit à cet acte du consentement de ses religieux. Les autres parties furent : Humbert, habitant de Miribel, Hugues, habitant de Tolvon, Anselme Garin, Bernard Lombard avec ses fils; Luce avec ses fils, Rostaing, Guigues, Anselme, Ponce et Boson. Hugues, évêque de Grenoble, confirma cette cession *en présence et du consentement des fidèles*, et se désista en même temps de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le terrain concédé. Cette charte fut lue à Grenoble, le 9 décembre, en présence de l'évêque, du chapitre et de plusieurs prêtres assemblés en synode.

Le lieu où se fixèrent d'abord les chartreux fut au pied d'un rocher à un quart de lieu nord-ouest au-dessus du couvent actuel. Il n'y avait pas encore quatre ans qu'ils s'y étaient établis lorsqu'ils furent tous engloutis en une nuit sous les avalanches; on ne put retrouver que trois de leurs corps. Bruno et Landuin étaient alors absens. On a depuis bâti sur ce rocher une chapelle où sont représentés Bruno et ses six compagnons. En 1132, on transféra le couvent un peu plus bas, vers le milieu du désert, où il se trouve actuellement.

La Grande-Chartreuse a été brûlée huit fois, en 1320, 1371, 1474, 1510, 1562, pendant la première guerre

---

(1) *Fratrum casæ dei prope Gratianopolim prioratus. Hæc cellula est vicina eremo Carthusiæ.* (Bollan, pag. 738).

civile, 1592, 1611 et le 10 avril 1676. *Cette dernière fois elle fut brûlée entièrement* et c'est depuis lors qu'on l'a rebâtie telle qu'elle existe aujourd'hui. Voici quelles sont les maisons que les chartreux possédaient dans le Dauphiné.

La chartreuse des Escouages, près de Saint-Marcellin, fondée en 1115. Ce couvent fut d'abord occupé par des chartreux qui le cédèrent à des religieuses de leur ordre en 1391.

La chartreuse de Dourbon, dans le Gapençois, fondée en 1116.

La chartreuse du Val de Sainte-Marie, dans le Royans, fondée, par Guigues V, en 1144.

La chartreuse de Silve-Bénite, dans la forêt de Paladru, fondée en 1166.

La chartreuse de Bertaud, dans le Gapençois, à deux lieues de Dourbon, fondée en 1188 (1). C'était une maison de religieuses; elle n'existait déjà plus au commencement du 17.^e siècle.

La chartreuse de Curière, fondée en 1212, par Amblard, depuis évêque de Maurienne. Elle se trouvait dans l'enceinte du désert, et fut ensuite réunie au chef-d'ordre.

La chartreuse de Prémol, près de Vaulnaveys, fondée par la dauphine Béatrix, en 1234. C'était une maison de religieuses.

---

(1) J'ai suivi ici la nouvelle carte : l'édition des statuts de Bâle 1520, en fixe la fondation en 1116, ce qui est évidemment une erreur; car on n'a commencé à instituer les chartrousines que vers la fin du 12.^e siècle.

La chartreuse de Permagne ou Parmeny, près de Tullins, fondée en 1259 par Falques, évêque de Grenoble.

La chartreuse des Sallettes, dans le Viennois, fondée par la dauphine Anne en 1289. Ce couvent était occupé par des chartrousines; il portait anciennement le nom de la Salle ou de la cour de Notre-Dame, d'où l'on a formé celui de Sallette.

La chartreuse de Chalais, près de Voreppe, fondée par Hugues, évêque de Grenoble, en 1108. Cette maison était dans son origine un couvent de bénédictins. Guillaume, un des successeurs de Hugues, la donna aux chartreux en 1303; elle fut réunie au chef-d'ordre en 1580.

Il y avait aussi une chartreuse aux plantées de Beau-Croissant, près du Fontanil, qui fut réunie au prieuré de Saint-Robert en 1300.

La Grande-Chartreuse possédait à Grenoble un hopital situé dans la rue Saint-Laurent.

Saint Jacques de Compostelle.

Il ne paraît pas que la tête de saint Jacques qui est à Compostelle, soit celle de l'apôtre de ce nom (1). D'après une ancienne tradition répandue dans le Dauphiné et dans la Catalogne, elle y aurait été porté par un seigneur du Graisivaudan vers la fin du 11.e siècle, et ce serait celle d'un saint Jacques dont le corps était à Echirolles près de Grenoble. On raconte même que plusieurs pélerins firent exprès le voyage d'Espagne à Gre-

(1) L'apôtre saint Jacques a été martyrisé à Jérusalem.

noble pour y vénérer le corps de ce saint. Au reste ce ne fut que vers la fin du 15.e siècle que l'on fit quelques recherches à ce sujet.

La nuit du 12 mai 1488, le curé de la paroisse d'Echirolles ayant fait ouvrir le tombeau que l'on désignait pour être celui du saint (1), on y découvrit en effet, sous une voûte, un corps sans tête et ayant à côté une urne en terre (2). Le lendemain l'évêque se transporta sur les lieux et informa immédiatement le pape de cette découverte, mais les choses en restèrent là.

Seigneuries de Gières et de Claix.

Ces deux seigneuries relevaient anciennement en fief du chapitre de la cathédrale de Grenoble. Amblard et Isoard co-seigneurs de Claix, se reconnurent vassaux de cette église en 1223.

Un acte de 1276 nous apprend que lorsque les chanoines prirent possession de cette terre, ils portèrent avec eux la tête de saint Vincent (3) qui était renfermée dans un reliquaire d'argent, et la placèrent au sommet du château de Claix *en signe de domination*, pendant qu'on chantait le répons *Assumptus est ex*

---

(1) Ce tombeau était au-devant de l'église.

(2) On trouve encore aujourd'hui aux environs de Grenoble des corps inhumés à côté desquels sont placés des pots de terre grisâtre, sans vernis et sans ornemens. En 1804, on en a trouvé trois dans un champ, entre l'Isère et le Drac.

(3) L'église cathédrale était dédiée à Notre-Dame et à saint Vincent.

aculeo. Ils plantèrent aussi une bannière sur le donjon de la tour.

En 1296, le chapitre céda au dauphin Humbert tous ses droits sur le mandement de Claix, en présence de l'évêque Guillaume et du doyen Guillaume Commiers. Cette cession fut approuvée par la dauphine Anne et par le prince Jean, son fils aîné, comte de Gap.

Libertés accordées aux habitans de Grenoble.

» Nous Guigues, dauphin de Viennois, comte d'Albon et Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de l'église de Grenoble, avons ordonné ce qui suit :

» Quiconque, dans l'étendue de la ville ou de son territoire, tirera un couteau, une épée ou un glaive, ou élèvera une masse d'arme dans l'intention de blesser ou de frapper, payera cinquante sous au tribunal (1), après avoir satisfait la personne insultée à raison de l'injure; s'il ne peut point payer cette somme, il restera cinquante jours en prison, dans les fers, au pain et à l'eau. Ceci ne concerne point les enfans au-dessous de l'âge de douze ans.

» Quiconque en frappant quelqu'un avec lesdites armes, une pierre ou un bâton, lui aura occasioné la mort ou l'aura privé soit d'un membre, soit de l'usage d'un de ses membres, sera arrêté et tous ses biens seront confisqués. Il payera seulement cent sous, après avoir sa-

---

(1) Nous avons déjà fait remarquer que la livre viennoise composée de vingt sous valait un marc d'argent; ainsi cinquante sous valaient une livre et quart d'argent.

tisfait raisonnablement la personne insultée, ou sera puni au gré du tribunal si la blessure, quoiqu'il y ait eu effusion de sang, n'a point occasioné la mort du blessé ni la perte d'un de ses membres.

» Quiconque, dans un mouvement de colère, aura frappé quelqu'un, de la main ou du pied, payera vingt sous s'il y a effusion de sang, et cinq sous s'il n'y a point eu effusion de sang. Cependant s'il a frappé la personne de manière qu'il l'ait défigurée ou lui ait brisé des dents, il payera quarante sous toujours après avoir donné une satisfaction raisonnable à la personne injuriée. S'il l'a tuée ou qu'il lui ait meurtri un membre, il sera recommandé à la miséricorde de ses seigneurs.

» Ceux qui se serviront de faux poids ou de fausses mesures payeront soixante sous au tribunal; s'ils ne peuvent point payer cette somme, ils subiront une punition corporelle.

» Ceux qui commettront un ou plusieurs vols, seront punis selon les lois et les usages.

» Ceux qui seront surpris en adultère payeront cent sous (1), s'ils ne peuvent payer cette somme, ils seront punis au gré du tribunal.

» Si un étranger commet un crime sur le territoire de la ville, tous les habitans peuvent en tirer vengeance, et s'ils ne parviennent point à l'arrêter, ils doivent aller l'attaquer à main armée dans le lieu de sa retraite, jusqu'à ce qu'on leur ait donné satisfaction ou livré le coupable. La même chose doit être observée

(1) A Moirans l'adultère était taxé soixante sous.

lorsqu'un habitant du territoire de la ville sera frappé ou qu'il recevra une grave insulte.

» Si un étranger frappe un autre étranger hors du territoire de la ville, on ne doit point se mêler de leur rixe, à moins que ce ne soit dans les cas précités.

» Nous avons aussi réglé comment il faudra connaître des affaires civiles. Lorsqu'un procès sera vidé judiciairement, le tribunal percevra pour dépens à raison de quatre sous par livre sur le montant de la somme qui fera l'objet de la condamnation, soit qu'il s'agisse d'argent ou d'immeubles; dans le dernier cas les immeubles seront estimés par la partie condamnée. Si l'affaire se termine amiablement pendant les débats du procès, les quatre sous seront payés conjointement par les deux parties.

» Afin qu'il ne s'élève dans la ville ni rixe ni discorde au sujet des dettes, nous arrêtons qu'aucun créancier ne pourra citer son débiteur; mais si après l'avoir averti trois fois, il n'en est point satisfait, il portera sa plainte au tribunal, qui sommera le débiteur de payer, et qui en exigera sept sous pour la contumace.

» Ces libertés ont été données et accordées par le dauphin André et l'évêque Soffrey d'heureuse mémoire, nous aujourd'hui nous les renouvelons, approuvons et confirmons pour l'utilité publique de cette ville, et ordonnons en outre que tout écrit ou instrument fait ou donné, soit par nos prédécesseurs, soit par tous autres, qui dérogerait à ce privilége, n'ait ni force ni validité....

» Quant aux prérogatives que nous avons accordées aux recteurs et à l'université de cette ville, et qui sont

contenues dans les lettres que nous leur avons adressées, scellées de nos sceaux, soient maintenues.

» Ainsi passé à Grenoble l'an de Notre Seigneur mil deux cent quarante-quatre, sous le pontificat du pape Innocent IV, et le règne de l'empereur Frédéric. »

Coutumes des anciens Dauphinois.

Le principal habillement des hommes consistait en une longue casaque qui descendait au-dessous du genou et à laquelle était suspendu un capuchon qui couvrait la tête. Au lieu de capuchon les personnes de qualité portaient un chaperon de différentes couleurs et orné quelquefois de plumes. Cette coiffure était commune aux hommes et aux femmes. Ce ne fut qu'au commencement du 14.^{e} siècle que les gens de ville prirent des espèces de calottes auxquelles on ajouta, dans la suite, un grand bord.

A la même époque on diminua de beaucoup la longueur des casaques; mais Humbert II s'opposa à cette mode, et défendit expressément, en 1348, de porter des habits courts, sous peine d'une amende de cent sous.

En été les hauts et les bas de chausse, ainsi que la casaque, étaient ordinairement en étoffe nommée *gonelle*. Les souliers avaient la forme de bottines, lorsqu'ils montaient au-dessus du cou-de-pied, on les appelait *stivales*.

Par une singularité assez remarquable, les femmes qui, avant le règne de Humbert II, avaient la tête et le visage découverts, s'affublèrent, de son temps, de grandes capes noires. Les dames de la cour portaient la robe traînante; leur *mantel* descendait jusqu'aux talons et se

fermait par-devant avec des agraffes ou des boutonnières. Au contraire, les manteaux des hommes étaient si courts, que souvent ils ne passaient pas le genou.

La distinction dans la parure roulait sur la couleur, la finesse de l'étoffe et le prix des fourrures dont les manches de la robe étaient bordées, ou dont le manteau entier était doublé. En général les habillemens étaient si chers, que la dauphine et les dames de sa suite n'eurent d'abord que deux robes, l'une pour l'été, et l'autre pour l'hiver. On y en ajouta depuis deux autres, et dès-lors elles en eurent une pour chaque saison. Les gens de la maison du dauphin avaient un habit tous les deux ans; du temps de Humbert II, leur habillement complet coûtait quatre florins d'or (1).

L'usage des fourrures était encore si commun pendant les 11.e et 12.e siècles que les prêtres officiaient même à l'autel avec leurs pelisses; ils se couvraient simplement avec un *linge blanc* appelé, pour cette raison, surplis, *super pelles*.

Un réglement fait par l'évêque de Grenoble, en 1246, pour le chapitre de la cathédrale, nous apprend que les chanoines recevaient tous les deux ans *une pelisse du prix de seize sous viennois, une tunique et une cape de bon blanc français, appelé* bloy; *des mules de nuit en basanne, avec un double feutre et à fortes soles; des bottines en cordouaan, assez larges pour pouvoir y mettre une paire de chaussons, et dont la hauteur devait être de deux espans au-dessus du col-du-pied.*

---

(1) Le florin d'or valait alors 45 sous 6 deniers.

La même ordonnance prescrivait que le vestiaire serait chargé de teindre la cape en noir, et qu'il ferait provision de toile de douze deniers l'aune et moins, s'il le pouvait. Il était permis aux vieillards et aux infirmes de porter la cape en *galabrum ;* c'était un drap plus épais et plus chaud que le bloy.

Couvent de Montfleury.

Humbert II céda le château de Montfleury aux dominicains le 22 décembre 1342; mais ce ne fut qu'en 1349 que l'on commença à y établir quatorze religieuses. Le dauphin en avait fixé le nombre à quatre-vingts, outre six religieux destinés au service de l'église. Voici quels sont les confins du château de Montfleury et de ses dépendances, désignés dans l'acte de donation : Un petit mur en pierre à l'extrémité de la vigne, attenant au château, du côté de Boquéron, en descendant jusqu'à la grande route de Grenoble à Montbonnot, et de l'autre côté, le ruisseau de Charmeiran jusqu'à la jonction du chemin de Montfleury avec la grande route.

Lorsque Humbert dota ce couvent, il lui fit cession du péage de la Tronche (1), et lui assigna 1320 florins d'or

---

(1) Ce péage appartenait anciennement à l'empire. L'empereur Henri, par un acte daté de Gênes, du 16 février 1312, le céda à Hugues, baron de Faucigny, qui le transmit à Humbert II. Je raconterai à ce sujet qu'en 1351, les dames de Montfleury traitèrent avec un marchand de fer de Moirans, nommé Martin Roux; elles déchargèrent lui et ses successeurs de tous droits de péage, à condition qu'on leur donnerait chaque année une livre de poivre et une livre de gingembre.

sur les tailles comptables de plusieurs communautés, à raison de 15 florins pour chaque religieux ou religieuse. Les 30 florins restans furent pour les gages des domestiques.

Le couvent de Montfleury a été brûlé entièrement deux fois, le 14 avril 1455, dimanche de *Quasimodo*, et le 1.er décembre 1625.

Dunois et son confesseur, qui passèrent à Grenoble en 1462, quelques années après son premier incendie, *lui donnèrent en aumône trois écus d'or chacun* (1). La reine Anne de Bretagne l'ayant visité le 30 avril 1507, lui donna 50 livres pour y relever le cloître.

Etats du Dauphiné.

Les états du Dauphiné étaient convoqués, dans leur origine, par le gouverneur de la province; mais Louis XI ayant révoqué ce privilége, ordonna qu'ils ne pourraient s'assembler qu'en vertu de ses lettres; il fixa en même temps le lieu de leur session à Grenoble, et nomma l'évêque de cette ville président-né des états. En l'absence de l'évêque l'abbé de Saint-Antoine les présidait; après lui siégeaient les archevêques et les évêques qui se trouvaient à l'assemblée, ensuite les commis du clergé dont un devait être le doyen de la cathédrale. A la tête de la noblesse étaient assis dans quatre fauteuils les quatre barons de la province députés-nés. On doit observer que ces droits de prérogative restaient attachés aux terres, et qu'ils passaient aux familles qui les possédaient; c'étaient

(1) L'écu d'or couronné valait 45 sous.

Clermont dans le Trièves (1), Sassenage, Bressieu et Maubec alternativement avec Montmaur. Les consuls des dix villes siégeaient après. Voici l'ordre de leur préséance : Ceux de Grenoble, de Vienne, de Valence, de Romans, d'Embrun, de Gap, de Die, de Saint-Marcellin, de Crest et de Montélimar. Les châtelains et les autres membres prenaient indistinctement leurs places sur des bancs.

Outre les états, il existait dans le Dauphiné d'autres assemblées particulières, telles que celles des dix villes et du conseil général. Cette dernière convocation se tenait toujours à Grenoble.

Tombeaux des anciens dauphins.

Guigues-le-Vieux, mort à Cluny en 1075; Guigues-le-Gras, Guigues III et Jean I.er furent enterrés dans le couvent des bénédictins de Saint-Robert.

Guigues-Dauphin, mort à la Buissière en 1142, et Guigues V, son fils, furent enterrés à Grenoble, dans le cloître de la cathédrale; leurs tombeaux existaient encore vers la fin du 17.e siècle; ils étaient contre le mur, élevés en forme d'autel, et l'on y remarquait au-dessus une grande croix fleuronnée, gravée en relief, croix que les comtes du Graisivaudan faisaient frapper sur leurs monnaies.

Guigues-André, Jean II, Guigues VIII et Hugues, baron de Faucigny, fils de Humbert I.er, furent enterrés

---

(1) La terre de Clermont en Trièves a été érigée en baronnie par Humbert II en 1340.

dans la chapelle delphinale de Saint-André ; leurs tombeaux ayant été démolis en 1562, on plaça au-dessus des stalles, le long du chœur, quatre tables de marbre noir, sur lesquelles on grava les inscriptions suivantes, en caractères d'or.

Andreæ delphino viennensi, principi optimo devotissimo, hujus œdis sacræ fundatori, qui quot annis diem sui obitûs celebrari jussit. Obiit III idus martii MCCXXXVI.

Joanni delphino Viennensi qui egregiâ prole gloriosus, et apud suos et exteros celeberrimus, interiit IV nonas martii MCCCXVIII.

Guigo delphinus Viennensis, ob vexatam ingentibus prœliis Sabaudiam clarissimus, ob debellatos hostes invictissimus, morte decessit VIII Kalend. septembris MCCCXXXIII.

Hugoni-Delphino Fucigniaci domino, principis Delphini filio erepto, MCCCXXIX.

Guigues VII fut enterré dans le couvent des religieuses de Prémol, près de Vizille, qu'il avait désigné lui-même pour être le lieu de sa sépulture.

Humbert I.er, mort en 1307, fut enterré dans la chartreuse de Sainte-Marie-du-Val en Royans.

Humbert II, mort à Clermont en Auvergne le 22 mai 1355, fut transporté à Paris et enterré dans l'église des frères prêcheurs. Sa figure était gravée tout de son long sur une grande pierre, avec ses ornemens de patriarche. Autour de la pierre on lisait cette épitaphe :

Hic jacet pater et D. amplissimus Humbertus, primo Viennæ dalphinus, deindè relicto principatu, frater ordinis prædicatorum in hoc conventu Parisiensi, et

demum patriarcha Alexandrinus et perpetuus administrator Rhemensis, et præcipuus benefactor hujus conventûs. Obiit autem anno Domini 1355, *die* 22 *mai. Orate pro eo.*

André, fils de Humbert II, mort au château de Beauvoir en 1335, fut enterré à Grenoble, dans l'église du couvent des dominicains; son tombeau a été abattu par les religionnaires en 1562. Les dominicains ayant depuis fait rebâtir leur église (1), le parlement y fit construire en son honneur un nouveau tombeau sur lequel on plaça cette inscription gravée sur une lame de cuivre :

Andreæ-Delphino, illustrissimi principis Humberti Delphini unico filio, infanti adhuc de medio sublato, monumentum à patre mæstissimo constructum in dominicanorum templo civitatis hujus, sexto non. julii 1338, *injuriâ temporis, bellorum civilium calamitate dirutum anno* 1562, *tandem in hunc locum cum cadaveris ejus reliquiis, supremi senatûs decreto translatum et restitutum est à piis et religiosis hujus cœnobii viris XVII Kalend. augt. anno* 1583.

Il existe deux traditions sur la mort de ce prince. Les uns racontent que Humbert le tenant dans ses bras à une fenêtre du palais delphinal de Grenoble, le laissa tomber dans l'Isère; les autres rapportent que c'est sa

(1) Avant 1562, l'église des dominicains se trouvait là même où était, avant la révolution, l'entrée du couvent et la cour de leur collége; on remarque encore au-dessus de la porte ces mots presque effacés : *Collegium fratrum prædicatorum.* Leur nouvelle église a été rebâtie à côté. C'est celle qui sert aujourd'hui de halle au blé.

nourrice qui le laissa tomber d'une fenêtre du château de Beauvoir; mais ces deux récits sont contredits par les preuves qui résultent d'un compte que le trésorier Jean Poncy rendit à Humbert, et où il est fait mention de la maladie d'André.

Organisation de l'ancien conseil de la ville de Grenoble.

Le conseil ordinaire de la ville de Grenoble, tel qu'il fut organisé par Louis XI, était composé de quatre consuls, de deux députés du clergé, l'un du chapitre de la cathédrale, et l'autre de celui de Saint-André; des quatre consuls sortans, de deux gentilshommes, l'un d'épée et l'autre de robe; de deux députés du tiers-état; de deux juges politiques, de l'avocat et du procureur de la ville. Tous ces membres jouissaient de l'exemption des tailles pendant le temps que durait leur commission. Les consuls, ainsi que les conseillers, excepté l'avocat et le procureur de ville, étaient annuels et élus par le peuple. Voici comment on procédait à leur élection :

Le premier consul était choisi alternativement entre les gens d'épée et de robe; le second, parmi les gens de loi; le troisième, parmi les marchands, et le quatrième, parmi les habitans de Saint-Laurent. Depuis l'édit de pacification donné en 1576, les deuxième et troisième consulats étaient occupés tour à tour par un catholique et un réformé, de manière cependant qu'il n'y avait jamais qu'un seul consul protestant. Quant aux deux juges politiques, on les choisissait, l'un parmi les habitans de la rive droite, et l'autre parmi ceux de la rive gauche; leurs fonctions consistaient à faire exécuter les arrêtés

concernant la police de la ville : on leur adjoignit en 1656 quatre aides, appelés *juges politiques secondaires.*

Les élections se faisaient ordinairement le jour des Rois, dans une salle du palais de justice, appelée *la grande salle.* S'il arrivait que les consuls fussent continués, les conseillers l'étaient aussi.

Le conseil *des quarante* ou *des notables*, était composé de tous les membres du conseil ordinaire, de deux députés du clergé, l'un du chapitre de Saint-Laurent, et l'autre de celui de la Magdeleine (1), de seize membres élus par les consuls et des quatre juges politiques secondaires.

Hôpital général de Grenoble.

Ce fut en 1661 que les consuls de Grenoble appelèrent en cette ville quatre *frères de la charité* pour avoir soin des malades de l'hôpital. Quelques années après, en 1666, on y établit aussi quatre religieuses hospitalières pour soigner les malades de leur sexe.

En 1681, le roi ayant ordonné que chaque ville renfermerait ses pauvres, les consuls qui étaient chargés de l'administration de cet établissement, firent agrandir les bâtimens de l'hôpital. Les religieux s'engagèrent alors à se bâtir une maison particulière, et formèrent un cou-

(1) L'évêque Falques, en 1257, avait établi dans l'hôpital de la Magdeleine ou de Saint-Hugues un prieur et deux chanoines pour prendre soin de l'administration du temporel. Ce prieuré ayant été abandonné aux cordeliers en 1592, les trois chanoines furent incorporés au chapitre de la cathédrale.

vent

vent sous le nom de *Saint-Etienne-de-la-Charité.* La consécration de leur église eut lieu en 1684, le jour de la fête de saint Jean-de-Dieu.

Portes de Grenoble.

Avant la révolution, il y avait une inscription latine au-dessus des quatre portes que Lesdiguières a fait construire.

Inscription au-dessus de la porte Très-Cloîtres.

Æternæ memoriæ Henrici IIII Gall. et Nav. regis christianiss. verè aug. opt. Clementiss. fortiss. felicissimi que regni Gall. restauratori, patriæ patris, quod Francisc. Bonnæ Lesdiguerii virtute, fide, manu, senatui auctoritatem, civitati, patriæ que universæ pacem restituerit, urbem novo pomœrio ampliârit, civitas et patria gratitud. nomum. MDXCIII.

L'inscription au-dessus de la porte de Bonne était la même, sauf la date qui, au lieu de 1593, était de *MDXCV.*

Inscription au-dessus de la porte Saint-Laurent.

Felicibus auspiciis et jussu Henri IIII Galliar. et Nav. regis invictissimi, decora mœnia civitatis Gratianop. inchoata et ex voluntate Ludovici XIII regis christianissimi propugnaculis et pomœriis aucta, Franciscus Bonna Lesdiguerius, dux, par et mareschallus Franciæ, delphinatûs prorex, fidelissimo studio et curâ solerti absolvit, et portam divi Laurentii, exteris incolis, à fundamentis erexit anno salutis MDCXV.

Inscription au-dessus de la porte de France.

Ludovicus XIII Galliarum et Navarræ rex pius, felix, invictus Gratianopoli monte auctâ, ejusque muris, propugnaculis et interioribus ædificiis, providentiâ suâ et curâ Francisci Bonnæ ducis Digueriarum, paris et mareschalli Franciæ, proregis delphinatûs, institutis atque perfectis portam hanc regiam vocari jussit MDCXX.

La porte Créqui ou de la Graille était nommée dans les premiers temps *porte de l'Eguier*, parce qu'elle se trouvait en face du passage de l'Eguier, situé au pied de la tour de la trésorerie, dite aujourd'hui de l'hôtel-de-ville (1). Le nom de la Graille lui vient de ce qu'il y avait près de là une auberge dont l'enseigne représentait une corneille, appelée par les gens de la campagne une *graille*.

Les sept merveilles du Dauphiné.

Les auteurs qui ont écrit sur les prétendues merveilles du Dauphiné en ont compté jusqu'à quinze (2); les plus célèbres étaient,

---

(1) Ce passage était près d'un égoût ou *éguier* par où s'écoulaient les eaux de la ville.

(2) Gervais Talisbury, dans ses *Otia imperialia* en cite neuf, et Aimard Falcon, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Antoine*, en décrit quinze. Salvaing-Boissieu qui a fait un poème en latin sur les sept merveilles du Dauphiné, les a rendues encore plus fameuses par le charme de la poésie.

Je citerai ici une épigramme composée vers 1660, par

1.° La fontaine ardente, près du village de Saint-Barthélemi, sur la commune du Gua. Saint Augustin, qui en parle dans son livre *De Civitate*, raconte que, de son temps, un flambeau éteint s'allumait, et qu'un flambeau allumé s'éteignait lorsqu'on l'approchait de sa source. Aujourd'hui les inflammations spontanées sont très-rares; cependant il s'échappe encore du ruisseau et de l'eau que l'on fait sortir de terre, en creusant un peu, un gaz inflammable, à l'aide duquel on peut allumer des matières légères;

2.° La tour sans venin, sur la rive gauche du Drac, près de Pariset.

Voici l'origine de ce nom, expliquée par Debrosse :

On met au nombre des sept merveilles du Dauphiné la *tour sans venin*, où les animaux venimeux meurent, à ce que l'on prétend, aussitôt qu'on les y porte. Le fait est démenti par l'expérience; mais cela n'empêche pas que le peuple n'y ajoute la même foi : c'est son usage. Le vrai nom de cette tour et de la chapelle voisine est : *Torre San Vereno, la Tour Saint-Vrain.* On a dit, par une prononciation altérée, *Torre San Veneno;* et en français, par une mauvaise équivoque, *Tour-sans-Venin*, ce qui a suffi pour établir cette fable.

Cette tour faisait partie d'un château fort appartenant

Th. Delorme, natif de Vienne, et avocat au parlement de Grenoble.

Merveilles du pays, dont on dit tant de bien,
Soit dans les vers, soit dans la prose,
Vous êtes un peu plus que rien,
Mais, à dire vrai, vous n'êtes pas grand'chose.

aux dauphins, et dont on voit encore des vestiges. On raconte qu'un laboureur trouva près de là une grande quantité de médailles du Bas-Empire. On y trouve même de nos jours des épées et d'autres armes du moyen âge.

3.° Le mont inaccessible, qui est un rocher très-escarpé, au sommet d'une montagne, dans le Trièves, près de Chichilianne. On croyait impossible de pouvoir parvenir à son sommet : en 1492, le gouverneur de Montélimar le gravit avec plusieurs personnes, par ordre de Charles VIII; depuis ce temps, les paysans y montent habituellement;

4.° Les cuves de Sassenage. Ce sont trois excavations de forme cylindrique, creusées naturellement dans une grotte du rocher appelé *les portes de Sassenage*; elles présageaient, dit-on, la fertilité ou stérilité de chaque année, selon qu'elles paraissaient plus ou moins remplies d'eau le jour de la veille des Rois. C'est aussi à Sassenage que l'on trouve les prétendus diamans auxquels on attribuait une vertu merveilleuse pour la vue.

5.° La manne de Briançon, que l'on cueille sur les melèzes aux environs de cette ville;

6.° La motte tremblante, masse de tourbe, en forme de table ronde, qui se balance continuellement sur la surface du lac *Pelleautier*, près de Gap;

7.° Enfin, la grotte de Notre-Dame de la Balme, entre les villages d'Amblerieu et des Salettes, à sept lieues de Lyon.

Château de Vizille.

Ce château a été bâti par Lesdiguières en 1622. On y admirait autrefois une belle galerie enrichie de ta-

bleaux, représentant les victoires de Henri IV et de Lesdiguières; un Hercule armé de sa massue, qui sert aujourd'hui d'ornement au jardin-de-ville, et la statue équestre du connétable, à l'entrée de la cour. On y lisait au-dessous cette inscription :

Franciscus Bonna Lesdigueriarum dux, par et mareschallus Franciæ summum exercituum castrorumque regiorum præfectus equester, hâc æneâ statuâ martis orâ ferente, ad vivum exprimitur anno MDCXII ætatis LXXVIII.

Il y avait aussi une inscription au-dessus de la porte qui conduit au parterre, sur une tablette en marbre noir :

Felicibus auspiciis Henrici IV, Francorum Navarræque regis invictissimi, pace terrâ marique partâ Franciscus Bonna Lesdigueriarum dominus, Delphinatûs prorex, tot bellorum superstes, secessum hunc sibi suisque à fundamentis erexit anno salutis MDCXX.

Deus nobis hæc otia fecit.

Major post otia virtus.

Inscription en mémoire du vœu fait par les consuls de Grenoble, lors de la peste qui affligea cette ville en 1629.

Ut grassantem anno MDCXXIX, pestilentiæ tabem Deus averteret, consules Gratianopolitani votum hîc perpetuum inierunt.

Solemnis omnium ordinum supplicatio habebitur semper domenicâ à feriis paschalibus tertiâ, consulibus

ante divinissimum Christi corpus facem fulvam præferentibus, qui etiam monebuntur ad sacram mensam accedere.

Sacrum prætereà de gloriosâ Virgine fiet quotidiè ad aram hujus templi maximam, adhibitâ sanctorum Rochi, Laurentii et Hugonis oratione.

Nummi ex ærario etiam publico ducenti præferentur ad lampadem argenteam altari summo appendendam.

Sanctorum Sebastiani et Rochi diebus; in perpetuum festus habebitur, privilegio que divi Sebastiani abstinebunt omnes carnibus.

Id se bonâ fide præstituros voti, tres consules suo et successorum nomine, polliciti sunt, ad majorem Dei gloriam et totius civitatis salutem. 1631.

Cette inscription, gravée sur une lame en cuivre, était fixée au pilier, au-dessous de la chaire à prêcher.

Anciennes rues de Grenoble.

Voici quelles étaient les anciennes rues de Grenoble avant que cette ville eût été agrandie par Lesdiguières :

La rue *Bournoulen*, aujourd'hui rue *des Vieux-Jésuites*, ainsi nommée d'une famille de ce nom qui y possédait un hôtel; il était situé presque vers le milieu de la rue, et l'on y voit encore une partie de l'arc du portail sur lequel est représenté un sauvage tenant un écu.

Les rues *Brocherie*, anciennement *Bûcherie*, et *Chenoise*, autrefois *Chaunaise*, doivent leurs noms aux familles Bûcher et Chaunais.

La rue *du Bœuf*, où étaient placés les tanneurs.

La rue *des Clercs*, c'est-à-dire *des gens de loi*. C'est

dans cette rue qu'était le palais de justice, avant que Louis XI l'eût transféré dans le palais delphinal qu'il fit rebâtir en 1453.

La *Grand'rue*, dite aussi *rue porte Traîne* ou *du Puits*, parce qu'il y avait au milieu un grand puits. Nous avons déjà donné l'étymologie du mot *porte Traîne*, formé par corruption de *porte Romaine*.

La rue *de la Magdeleine*, qui conduisait à l'hôpital de ce nom.

La rue *Marchande*.

La rue *Pailleret*, où logeaient les muletiers.

La rue *du Palais*.

La rue *Pérollerie*, ainsi nommée, parce que c'est là qu'habitaient les ferblantiers et les chaudronniers, appelés vulgairement *pérolliers*.

La rue *Pertuisière*, qui conduisait à la porte de ce nom.

La rue *du Pont-Saint-Jaime*, traversée par le Verdaret sur lequel se trouve un pont.

La rue *des Prêtres* où était *le doyenné* de la cathédrale.

Enfin les rues *Saint-André* et *Sainte-Claire*.

Sur la rive droite de l'Isère, la rue *Saint-Laurent*, où était anciennement l'évêché. Les premiers évêques de Grenoble, jusqu'au 9.^{e} siècle, portèrent le titre d'*évêques de Saint-Laurent*.

La *montée de Chalemont*, dont nous avons déjà parlé, et la rue *Perrière*, mot formé de *pierrière*, parce qu'il y avait en ce lieu une carrière.

Ces trois rues n'étaient point renfermées dans l'enceinte de la ville.

On doit remarquer que, pendant la révolution, la Grand'rue, les rues des Prêtres, des Vieux-Jésuites, Chenoise et des Clercs furent appelées la Régénération, la Convention, Jean-Jacques Rousseau, Vaucanson et Mably. Ces deux dernières rues ont été ainsi nommées en l'honneur de Vaucanson et de Mably, qui y sont nés.

A la même époque, il fut aussi question de changer le nom de Grenoble : les uns voulaient qu'on l'appelât *Cularo*, d'autres *Gré-libre*; mais ce changement n'ayant point été jugé nécessaire, on passa outre.

Anciens monumens conservés à Grenoble.

Quelques personnes prétendent que l'église de Saint-Laurent était autrefois un temple consacré à Esculape; elles donnent pour raison que la corniche du mur extérieur du chœur est ornée de deux serpens sculptés en relief: c'est une erreur, car les mémoires des anciens bénédictins de ce prieuré nous apprennent qu'elle n'a été bâtie que vers le commencement du 7.ᵉ siècle. D'ailleurs on sait que le serpent est le symbole de la prudence : *Estote prudentes sicut serpentes.*

Il ne paraît pas non plus que la chapelle qui est au-dessous de cette église ait servi aux cérémonies des païens, puisqu'on y trouve des croix, des agneaux et d'autres signes apparens de christianisme. Sa voûte est supportée par vingt-quatre petites colonnes dont les bases, les frises et les chapiteaux sont ornés d'une sculpture ancienne. La place de l'autel y paraît encore.

La tradition ne nous a conservé le souvenir que d'un seul temple érigé en l'honneur de Mars; on croit même

qu'il était situé près de l'endroit où l'on a depuis bâti le couvent des dominicains. Il y avait aussi, proche de la tour de Rabot, une chapelle que l'on présume avoir été consacrée à la même divinité et dont il existe encore quelques vestiges. On a trouvé près de là, en 1777, une inscription gravée sur une pierre quadrangulaire dont trois faces seulement sont polies; celle de derrière est brute et paraît avoir été adossée contre un mur : sur la partie supérieure on remarque cinq trous plombés, celui du milieu plus profond; ce qui indique assez qu'elle a servi de piédestal à une statue.

MARTI AVG.
CASSI
SEVERINVS
CENSORINVS.

C'est le long de la grande route de Rabot que les anciens habitans de Grenoble enterraient leurs morts. Dans le mois de janvier 1777, on y a découvert sept tombeaux rangés parallèlement près du chemin, du côté du nord. L'un d'eux était couvert d'une dalle d'albâtre sur laquelle était gravée une inscription qui commençait par ces mots : *Hic requiescit in pace*, *bonæ memoriæ*, *famulus dei Cassianus*.

Nous citerons ici quelques inscriptions que l'on a trouvées à Grenoble, et qui peuvent servir de monument pour l'histoire ancienne de cette ville. En voici une où il est fait mention de *Cularo*.

D. M.
P. TRIMITINVS
AVGVSTOR.

LIBITO STAT.
CVLARON. ET
QVARTINIA
MITANI CON.
PRO SE ET HAEREDIBVS
SVIS
DONVM DANT.

Les mots *augustorum libito stator cularonensis* signi fient courrier impérial de Cularo.

SEX. SAMMIO VOLT. SEVERO
È LEGIONE PRIMA GERMANICA
QVI TEMPORE QVO MILIT.
CAEPIT AQVILIFER FACTVS
EST ANNO XIII AQVILIFER
MILITAVIT C. ANTISTIO
VETERE II. M. SVILLIO NER
VILIANO COS. EX TEST.

Le consulat de C. Antistius Vetus pour la seconde fois, et de Marcus Suillius Nervilianus, correspond à l'an de Rome DCCCIII, 50 ans après l'ère chrétienne. Etienne Barlet, qui vivait vers la fin du 16.[e] siècle, rapporte que ces deux inscriptions ont été trouvées dans les ruines de la porte Traîne en 1591 : *Dirutâ portâ joviâ, decreto regis ad ampliandum pomœrium, inscriptiones inventæ.*

Les deux inscriptions suivantes ont aussi été trouvées à Grenoble pendant le 16.[e] siècle.

AESCVLAPIO
SACRVM
M. CAECVS

ISIDIS AEDIT.

P.

NVMINIBVS AVG.

ET DEÆ DIANÆ.

SATVRNO

D. DECMANIVS CAPER

T. P. I.

Inscription dédiée à Mars par le même Decmanius Caper.

MARTI

D. DECMANIVS CAPER.

T. P. I.

Ces deux dernières inscriptions, adossées contre le mur du collége, sont gravées sur deux pierres quadrangulaires de même hauteur, qui paraissent avoir servi de piédestal à une statue.

Contre l'ancien hôtel-de-ville dans l'enfoncement de la place Grenette :

A CAPRILIO ANTVLLO

FLAMINI MARTIS

PRIMVLVS

LIB. PATRONO.

Les pierres sur lesquelles étaient gravées les trois inscriptions suivantes ont été employées par les minimes de Grenoble à la construction de leur église en 1683.

IMP. C. I. CÆS. P. P. COS. IIII. DIC. PERP. PRÆT. QVÆST.

P. M. ÆD. CVR. TRIB. MILIT. QVI V. ACTO TRIVMPHO
GALL. ALEX. PONT. AFR. HISP. DEV. IN SENATV III ET
XX. CONFOSS. VVLNER. INTERIIT ID. MART. NATVS C. MAR.
ET L. PLACE. COS. IIII ID. QVINT. VIX AN. N. VI ET L ET
IN DEORVM NVMERO RELATVS
CORNELIA CINNÆ IIII. COS. FIL. C. I. CÆS. DICT, VX. QVAM
DEFVNCTAM IN ROST. LAVDAVIT.

IMP. C. OCTAVIVS CÆS. AVG. IIIVIR D. IVL. NEPOS.
IN NOM. ET FAMIL. ADOPT. HÆRESQ. INSTIT. P. P.
MVT. PHILIP. PERVS. SIC. ASIAT. PRÆL. CONFECTIS
DOMIT. CANTAB. AQVIL. PANN. DAC. DALM. ILLYR.
III ACTO TRIVMPH. LONGA PACE POTITVS OB.
SEX POMP. ET SEX. APVL. COSS. XIIII CAL. OCTO.
LXXI ÆT. SVÆ ANNO.
LIVIA C. OCT. AVG. VXOR IN CVIVS OSCVLIS ET IN HAC
VOCE DEFECIT LIVIA NOSTRI CONIVGII MEMOR.
VIVE AC VALE.

IMP. M. VLP. TRAIANVS P. P. ADO. NERVÆ FIL.
LOCVM INQ. IMPERII PORTAM INNVMERAB. GENTIVM
VICT. CLARIVS IMPERII FINES AD INDOS TIGRIDE CLAVSIT
IN QVO DOMI SANCTITA. MILITIÆ FORTITVDO
VTRINQVE PRVDENTIA SEN. DEC. OPT. COGNOMEN
MERVIT VIX ANN. LXXIIII
PLOTINA IMP. TRAIANI VXOR CVIVS SOLERTIA EMERITA
ADOPT. HADR. AD IMPERII FASTIGIVM PERVENIT.

La deuxième inscription était dans le jardin du couvent des minimes. (Extr. du Dict. manus.)

IMP. CÆS. T. ÆL. HAD.
ANT. AVG. PIO P. P.
P. M. TRIB. POT. X. COS. III.

GORDIANO FLORENTISS.
PRINCIPI ET DOCTO
DE PARTHIS ET
REBELLIBVS LAVREAM
ADEPTO.

DIVO GRATIANO
TYRANNIDE VINDICATA
THEODOSIVS ET VA
LENTINIANVS AVGG.
EX VOTO.

Cette inscription existait à Moirans.

D. M.
G. PAPIO SECV
NDO DECVRIO
NI CV. INTERCEP
TVS AN XXXX ET
SECVNDANO FILLIO
EREPTVS AN X
SENIA MARCVLA
CONIVGI
KARISSIMO
SVB ASSCIA
DEDCAV.

Les lettres *cv* signifient *cularonensi :* à G. Papius Secundanus décurion de Cularo.

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription est terminée par un chapiteau triangulaire orné d'une tête humaine; elle a été découverte dans les ruines de l'évêché, sur la place Notre-Dame, et est actuellement adossée contre le mur du collége.

D. M.
FRONTONIS
ACTORIS HVIVS
LOCI MATERNA
CONIVGI KARISSIMO
RILVSA PATRI DVL
CISSIMO FACIEN
DVM CVRAVIT
ET LVDREPITES
FILIVS PARENTI
OPTIMO SVB ASCIA.

D. M.
T. CAMVL. L. F. LAVERTI
EMERITI LEG. III. GALLIC.
HONESTA MISSIONE DONAT.
AB IMP. ANTONINO AVG. PIO
ET EX VOLVNTATE IMP.
HADRIANI AVG. TORQVIBVS
ET ARMILLIS AVREIS SVF
FRAGIO LEGIONIS HONORATI
CAMVLIA SOROR ET PATEGORIA
EMERITA PATRONO OPTIMO
ET PIENTISSIMO.

Sur une pierre enchâssée dans le mur de l'église d'Echirolles :

MERCVRIO

L. MANILIVS SILANVS.

Au-dessus d'un portail, à Gières :

FLORIDO VERI

FLAVÆ MESSI

MVSTVLENTO AVTVMNO

HIEMIQ. ÆOLIÆ S.

Contre le mur de l'église de la terrasse.

MERCVRIO

AVG.

L. DIVIVS RVFVS

EX VOTO

S. L. M.

Ces trois dernières lettres signifient *solvit lubens merito.*

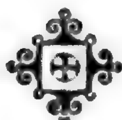

Evêques de Grenoble.

Avant que l'empereur Gratien eût établi un évêché à Grenoble, l'église de cette ville était administrée par des chorévêques suffragans de Vienne. Saint Pierre, martyr, qui mourut à Toulouse au commencement du 4.e siècle, est le plus ancien que l'on connaisse. Les Toulousains, en 640, échangèrent son corps avec ceux de saint Romain et de saint Hilaire ou Gilier, pour celui de saint Saturnin, leur patron, que le roi Dagobert leur avait enlevé; il fut depuis transféré à Saint-Denis et déposé dans la sixième chapelle de cette abbaye. Plus tard on trouve un autre chorévêque, nommé Vincentius, qui assista au concile de Valence en 374.

Domninus, premier évêque de Grenoble, assista au concile d'Aquilée en 381.

Diogenius vivait en 390.

Amicus, en 412.

Sebastianus, en 417.

Vitalianus, en 428.

Philadelphus assista au concile d'Ephèse contre les Nestoriens, en 431 (1).

Cératus, chassé de son diocèse par les Ariens, en 437, mourut à Simone, près d'Auch, le 6 juin 450. Après

(1) Aucun catalogue n'a encore fait mention de cet évêque; il est désigné dans le texte grec sous le nom de *Philadelphos, episcopos ton Gratianoupoleon.* Les actes latins du concile d'Ephèse l'appellent *Philadelphus minimus episcopus Gratianopolitarum.*

l'expulsion

l'expulsion de Cératus, le siége épiscopal de Grenoble fut occupé par les Ariens.

Vincentius, élu vers l'an 470.

Victor souscrivit à la fondation du monastère de Saint-Maurice, par Sigismond, roi de Bourgogne, en 515, et assista, deux ans après, au concile d'Epaonne. Ayant consulté Avitus, évêque de Vienne, sur les églises et les vases sacrés dont les Ariens s'étaient servis, Avitus lui répondit qu'on ne devait point purifier les églises bâties par les hérétiques, mais seulement celles qui avaient été enlevées de force aux catholiques.

Ursolus assista au concile d'Orléans, en 538.

Siagrius assista au concile de Paris en 555 et souscrivit à celui de Lyon en 567, par un prêtre de son église, nommé Valesius.

Isitius I.er se trouva à plusieurs conciles entr'autres à ceux de Paris, en 573, et de Poitiers, en 590. En 602, il administra Arigius, évêque de Gap, qu'il assista au lit de la mort.

Clarus assista au concile de Châlons-sur-Saône en 650.

Boson vivait en 664.

Ferjus ou Fergeolus fut tué par des émissaires d'Ebroin, maire du palais de Bourgogne, en 683; sa légende était dans l'ancien bréviaire au 16 janvier.

Isitius II vivait en 690.

Austrobertus, en 699;

Raynauldus, en 707;

Ragurmarus, en 732;

Austoricus, en 742;

Corbus, en 743;

Léopertus, en 790;
Ardentius, en 800;
Ordoardus, en 804;
Radoldus, en 825;
Supertus, en 829;
Ebroardus, en 831 (1);
Adulphus assista au concile de Vorms en 840.

Hébon, neveu d'Hébon, archevêque de Reims, d'abord moine et ensuite abbé de Saint-Rémi, élu par l'empereur Lothaire en 847.

Bernarius, diacre de Rémy, archevêque de Lyon et ensuite de la chapelle du roi Lothaire, élu en 863; il eut quelques différends avec Adalbert, évêque de Maurienne, qui le fit enlever de son église épiscopale à main armée, pendant qu'il chantait matines.

Isaac, élu en 892, vivait encore en 915.

Alcherius assista au concile de Trévoux en 944.

Isarne, élu en 951, mort en 976. C'est lui qui a fondé l'église cathédrale, qu'il dédia à Notre-Dame et à saint Vincent.

Humbert assista au concile d'Anse, près de Lyon, en 1025.

Mallenus souscrivit en 1030 à la donation qu'Amé, comte de Savoie, fit à Odillon, abbé de Cluny, de quelques terres près du village de Maltasène, dont fut composé le prieuré du Bourget.

Artaldus vivait en 1042; il assista en 1059 à la consé-

(1) Ces dates sont tirées des inscriptions que le cardinal Le Camus avait fait mettre au bas du portrait de chaque Evêque dans une des salles de l'évêché.

cration de l'église du prieuré de Domêne, avec Léger, archevêque de Vienne; Hébon, archevêque de Tarentaise, et Viman, archevêque d'Embrun.

Ponce I.er, dit le Boiteux, vivait en 1067, mort en 1076.

Ponce II, mort en 1080; il fut excommunié la même année de son élection par le pape Grégoire VII, avec l'archevêque de Vienne et plusieurs autres prélats qui soutenaient le roi Henri, fils de l'empereur, dans l'affaire *des investitures.*

Hugues I.er, chanoine de l'église de Valence, élu en 1080, mort à Grenoble le 1.er avril 1132. Il fut canonisé deux ans après par le pape Innocent II.

Hugues II, chartreux, établit dans son chapitre la règle de saint Augustin; il fut transféré à l'archevêché de Vienne en 1147.

Natalis, chartreux, abdiqua en 1151.

Othmar, chartreux, fils d'Hector, seigneur de Sassenage et frère d'Ismidon, évêque de Die.

Etienne I.er, chartreux, vivait en 1155.

Géoffroy, chartreux, vivait en 1161, mort en 1178.

Jean I.er, d'abord prieur des bénédictins de Saint-Robert, et ensuite chartreux, mort en 1220; il était fils de Guigues, seigneur de Sassenage.

Pierre I.er Seyssins, élu en 1220, mort quelques mois après son élection.

Guillaume I.er, chartreux, mort en 1223.

Soffrey, mort en 1236. De son temps fut fondé le chapitre de Saint-André en 1226, et celui de Saint-Martin-de-Miseré, en 1236.

Pierre II Equa, mort en 1248.

Pierre III, prieur de la chartreuse du Reposoir, dans

le Faucigny ; il donna à ce couvent une maison située à Grenoble, dans la rue Perrière, et douze sétérées de terre.

Falques vivait en 1252, mort en 1265.

Guillaume II, fils d'Aimar, seigneur de Sassenage, vivait en 1288.

Guillaume III Royn, mort en 1302.

Guillaume IV Royn, neveu du précédent et doyen de la cathédrale, succéda à son oncle, en vertu d'un *mandat apostolique* de Boniface VIII ; mort en 1337.

Jean II Chissay, chanoine de l'église de Genève, mort en 1350, fut enterré dans la chartreuse de Paris.

Rodolphe Chissay, sacré le 23 février 1351 par l'ancien dauphin Humbert, patriarche d'Alexandrie, transféré à l'archevêché de Tarentaise en 1380.

François I.er Gonzy, neveu du précédent et chapelain du pape Clément VII, depuis cardinal Camerier, fut transféré à l'archevêché d'Arles en 1388, et successivement à ceux de Toulouse et de Narbonne.

Aimon I.er Chissay, prieur de Megeva, souscrivit au concile de Constance par Antoine Coste, provincial des dominicains. En 1427, il permuta son évêché, du consentement du pape, contre celui de Nice qu'occupait son neveu, nommé aussi Aimon ; c'est lui qui fit construire le tombeau en forme d'autel, qui est dans le chœur de l'église cathédrale. Voici l'inscription qui y était gravée :

Hanc sepulturam fecit fieri Aimo Chissiacus ep.us Gratianop. an.o Dni M.o IIII.o VII.o, pro remedio animæ suæ et suorum prædecessorum et successorum.

L'obélisque en face, qui s'élève depuis le fondement

jusqu'à la voûte de l'église, est un ouvrage très-estimé des artistes et des connaisseurs; il servait autrefois de sanctuaire, et les niches qui y sont pratiquées étaient ornées de statues, que les religionnaires abattirent en 1562.

Aimon II, d'abord chanoine de Saint-André, et depuis évêque de Nice, assista au concile de Bâle en 1431, mort en 1450.

Siboud Allemand, doyen de la cathédrale, élu par le chapitre en 1450, mort le 29 janvier 1477.

Laurent I.er Allemand, neveu du précédent, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, élu en 1477. Il fut nommé à l'évêché d'Orange en 1482; mais deux ans après, il reprit possession de son premier siége, et mourut en 1518.

Jodoque Sillemont, qui gouverna en l'absence de Laurent, fut transféré à l'évêché de Sion dans le Valais, en 1484.

Laurent II Allemand, neveu de Laurent I.er, obtint en 1557, de Paul V, la sécularisation de l'évêché et du chapitre. Le pape le choisit pour informer sur la vie et les miracles de saint François de Paule; il mourut en 1561. De son temps le dominicain Anne Megret prêcha à Grenoble la doctrine de Luther le jour de saint Marc 1524. On lui fit son procès, et la sorbonne, après avoir condamné quarante-quatre de ses propositions, jugea qu'il fallait l'obliger à une rétractation juridique.

François II Avançon-Saint-Marcel, garde-des-sceaux au parlement, ensuite prévôt de Saint-André et doyen de la cathédrale, fut nommé par le roi, conformément à l'ordonnance d'Orléans. Le chapitre avait proposé avec lui Aimar Maugiron, évêque de Glandèves, et Jean-

Claude Allemand. Avançon mourut le 6 février 1575; sur le point de mourir il composa lui-même son épitaphe latine que l'on grava sur une lame de cuivre dans le chœur de la cathédrale.

Deo optimo et memoriæ sempiternæ, pulvis natus, bullâ vixi, iterum pulvis animam reddidi Deo. Miraris viator, te talem cogita. Vale et ora. Franciscus Avançonius humanæ sortis memor, unus posuit.

François III Fléard, premier président de la chambre des comptes, depuis chanoine de Saint-André. C'est le premier évêque qui ait été nommé par le roi, d'après la forme du concordat; aussi le chapitre s'opposait-il à sa mise en possession, parce qu'il n'avait point été élu comme son prédécesseur. Il mourut à Tullins en 1606.

Jean III Lacroix, président au parlement du Dauphiné, ayant embrassé l'état ecclésiastique, Henri IV le nomma à l'évêché de Grenoble en 1607; il mourut en 1619.

Alphonse Lacroix, fils et coadjuteur du précédent, sous le titre d'*évêque de Calcédoine*, prit possession de l'évêché de Grenoble le 15 mars 1619, et donna sa démission l'année suivante pour cause d'infirmité; mort en 1637.

Pierre IV Scarron, conseiller au parlement de Paris, mort le 8 février 1668, étant le plus ancien des évêques de France; c'est lui que le roi choisit pour aller offrir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette, à l'effet d'obtenir un héritier à la couronne; il porta la parole à Louis XIII, au nom du clergé, le 30 août 1641.

Etienne II Le Camus, docteur de sorbonne et aumônier du roi, né à Paris le 24 novembre 1622, sacré

évêque le 24 août 1671, créé cardinal le 2 septembre 1686, mort le 12 septembre 1707. Le chapitre lui fit élever, dans le chœur de la cathédrale, un mausolée qui a été détruit pendant la révolution. On y remarquait une belle statue à genoux, en marbre, sculptée au naturel.

Ennemond Allemand-Montmartin, grand-chantre de l'église de Vienne, élu en 1707, sacré à Paris dans l'église des chartreux le 6 mai 1708, mort à Fontainebleau dans le mois d'octobre 1719.

Paul de Chaulnes, d'abord chanoine de Saint-André, et ensuite évêque de Sarlat, mort le 25 octobre 1725.

Jean IV de Caulet, docteur de sorbonne, aumônier du roi et archidiacre de Pontoise, sacré le 14 avril 1726, mort le 28 septembre 1771, à soixante-dix-huit ans.

Jean V Cairol de Madaillan, docteur de sorbonne, évêque de Sarept *in partibus* en 1761, nommé à l'évêché de Vence en 1769, transféré à celui de Grenoble en 1771, donna sa démission en 1779.

Hippolyte Haye de Bonteville, d'abord évêque de Saint-Flour, mort au château d'Herbeys le 6 octobre 1788.

Henri Dulau, vicaire général de Rouen, élu en 1788. Ayant refusé de prêter le serment décrété par la constitution civile du clergé, il fut déposé et forcé de s'expatrier. On nomma en son absence deux évêques constitutionnels.

Joseph Pouchot, ancien curé de la Tronche, et Reymond, ancien curé de Vienne. Dulau mourut à Gratz en Styrie le 4 avril 1802, âgé de cinquante-cinq ans.

Claude Simon, chanoine d'Avallon, né à Sémur le

15 novembre 1744, sacré le 8 août 1802, mort le 3 octobre 1825.

Philibert de Bruillard, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, né à Dijon le 17 septembre 1765, nommé le 28 décembre 1825, et sacré le 6 août 1826.

Hommes célèbres qui sont nés à Grenoble ou dans ses environs, ou qui y ont habité.

Placidus, sénateur romain, né à Grenoble, nommé consul d'occident par l'empereur Zénon, en 481.

Amatus, anachorète, né en la même ville, fonda, avec Romaric, en 621, le couvent de Remiremond dans les Vosges, où il mourut le 13 septembre 627. Il s'était fait à Grenoble un petit hermitage au pied d'un rocher, au-dessus de l'église de Saint-Laurent.

Amédée de Hauterive (*de Altâ Ripâ*), évêque de Lausanne et chancelier de l'empereur Frédéric I.er, né près de la Côte-Saint-André, mort en 1158. Le comte de Savoie le chargea de la régence de ses états, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte en 1144. Sa vie a été écrite par Bournon, prieur de Bonnevaux, natif de Voiron, qui vivait vers la fin du même siècle.

Hugues, évêque de Lincoln en Angleterre, ministre du roi Jean-sans-Terre, né à Avallon, près de Pontcharra, en 1140, mort à Londres le 17 novembre 1200.

Aimard, né à Moirans, nommé à l'archevêché de Vienne en 1196, se distingua par la poésie latine.

Pendant le 12.e siècle, le Dauphiné a produit quelques troubadours dont le plus célèbre fut Augier ou Ugier, né à Saint-Donat dans le Viennois; il voyagea en

Italie, se rendit souvent à la cour de l'empereur Frédéric I.er, et composa un grand nombre de *sirvantes* et de *tensons*, où il louait les bons et blâmait les méchans. Dans le même temps vivait Rabierris, natif de Romans, qui se distingua par ses chansonnettes. Il ne reste plus que huit pièces du premier et une seule du second. Plus tard parut Floquet, excellent jongleur, également né à Romans, qui passa en Italie et fit sa cour à l'empereur Frédéric II, ainsi qu'à Guillaume-le-Jeune, marquis de Montferrat, et au seigneur du Caret. Les trois tensons qu'on lui attribue ne sont que de pures galanteries.

On parle aussi d'un autre jongleur du Viennois, appelé Guillaume Magret, qui se rendit célèbre dans le 13.e siècle par quelques pièces de vers estimés.

Baxianus, Jacques Borgorelli, Bérenger Chevalier, natif du Trièves; Basanus et Bertrand Eustache étaient professeurs en droit à l'université de Grenoble, en 1271, 1277, 1278, 1309 et 1337.

Pilat (Humbert), chancelier du Dauphiné, protonotaire et secrétaire de Humbert II, mort en 1355. On a de lui quelques fragmens d'un mémoire en latin, connu sous le nom de *Memorabilia Humberti Pilati.*

Guillon (Etienne), né à Saint-Symphorien-d'Ozon, parvint, par son seul mérite, à la place de président du conseil delphinal, dont il fut démis par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en 1444. Voici son épitaphe, qui était gravée en caractères gothiques, sur une pierre enchâssée dans le mur, à l'entrée de la sacristie de l'église de Saint-André :

Hic jacent æternæ memoriæ, juris interpres, parlamenti præses, miles in armis, Stephanus Guillonus,

conjux et liberi, quorum alter filius eorum Guillelmus Matisconensis.

Pape (Guy), jurisconsulte, conseiller au parlement du Dauphiné, natif du Lyonnais, selon les uns, et selon d'autres, de Saint-Symphorien-d'Ozon, mort à Grenoble en 1464. La Bibliothèque du Dauphiné fixe sa mort en 1472, et le dictionnaire de Feller en 1475. Il a laissé un *recueil de consultations* et un autre intitulé *Decisiones Gratianopolitanæ*, contenant différens arrêts rendus par le parlement de Grenoble.

Baile (Jean), natif d'Embrun, président du parlement de Grenoble, s'attira l'inimitié de Louis XI, qui lui ôta sa charge en 1461. Son tombeau, qui était dans l'église cathédrale, était orné d'une table en marbre, représentant la figure d'un mort enveloppée, à demi, d'un suaire; au-dessus on lisait sur une banderole, en caractères gothiques :

DEO ET NATURÆ REDDO SIMPLICIA
ACTA COMPOSITI; SINT DEO GRATA.

A côté, sur un rouleau :

GNOTIS Ô LITOS!

Bayard-Duterrail (Pierre) : dit *le chevalier sans peur et sans reproche*, né au château de Bayard, près de Pontcharra, le 10 septembre 1476, mort à Rebecq le 30 avril 1524.

Durivail (Aimar), natif de Saint-Marcellin, conseiller au parlement de Grenoble, sous le règne de Louis XII et de François I.er, a laissé une histoire manuscrite, en latin, des Allobroges, et quelques ouvrages de jurisprudence.

Guiffrey (Guigues), seigneur de Bouttières, général des troupes françaises en Piémont, sous le règne de François I.er, né au Touvet en 1492, contribua, par sa valeur, au gain de la bataille de Cérisolles.

Bérenger (Louis), dit *le Gua*, favori de Henri III, né au Gua, près de Grenoble, assassiné par le baron de Viraux le 1.er novembre 1575.

Beaumont (François), baron des Adrets, né en 1513, mort au château de Lafrette, près de Grenoble, en 1586.

Besson (Jacques), né à Grenoble, professeur de mathématiques à Orléans, en 1569 et 1578, publia un *Art de trouver les eaux souterraines* et plusieurs autres ouvrages estimés dans le temps.

Dupuys (Guillaume), médecin, natif de Grenoble, a composé quelques ouvrages de médecine, entr'autres un discours sur la saignée et un traité sur la manière de se purger.

Espervier (Jacques), de Saint-Symphorien-d'Ozon, théologien et prédicateur célèbre en 1569, abbé de Saint-Hilaire, près de Carcassonne, auteur d'un *poème sur les guerres civiles*.

Girard de Saint-Paul (Guy), vicaire général du diocèse de Grenoble, recteur de l'université de Paris en 1570, naquit près de la Côte-Saint-André; il a laissé une comédie, et une tragédie intitulée *Néron*, qu'il fit représenter par les écoliers de l'université.

Bonne (François), duc de Lesdiguières, connétable, né aux Diguières en Champsaur le 1.er avril 1543, mort à Valence le 28 septembre 1626.

Feronce (Ozias), astronome, né à Vizille, fut un des premiers qui s'adonna en France à l'étude de l'as-

tronomie; il inventa des instrumens que l'on a depuis perfectionné en Hollande, et quelques savans ont même préféré ses observations à celles de Tichobrahé et de Képler. Gassendi en parle avec éloge dans le 6.[e] volume de sa Philosophie.

Calignon (Soffrey), chancelier de Navarre sous Henri IV, né à Saint-Jean, près de Voiron, mort en 1606 âgé de 56 ans.

Expilly (Claude), jurisconsulte et poète, président au parlement du Dauphiné, né à Voiron le 21 décembre 1561, décédé à Grenoble le 25 juillet 1636.

Déageant (Guichard), natif de Saint-Marcellin, premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, employé dans le ministère sous le règne de Louis XIII, mort à Grenoble en 1626.

Vulson-Lacolombière (Marc), écrivain, gentilhomme de la chambre du roi, natif de Grenoble, mort en 1658 dans un âge très-avancé.

Servien (Abel), procureur-général au parlement de Grenoble, né en cette ville, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, premier président du parlement de Bordeaux, ministre d'état, garde-des-sceaux de l'ordre du Saint-Esprit, et ensuite chancelier du même ordre; il fut un des premiers membres de l'académie française, et mourut à Meudon en 1659, âgé de soixante-cinq ans.

Videl (Louis), connu par la Vie de Bayard et celle de Lesdiguières, né à Briançon en 1598, mort à Grenoble en 1675.

Salvaing-Boissieu (Denis), jurisconsulte et poète, premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, né à Vourey, près de Grenoble, le 21 avril 1600,

mort audit lieu le 2 mai 1683. Son *Traité des fiefs* était encore si estimé avant la révolution, que ses décisions sur cette matière servaient de loi dans plusieurs parlemens. On a aussi de lui un poème latin sur les sept merveilles du Dauphiné.

Boissat (Pierre), appelé *Boissat l'esprit*, de l'académie française, littérateur, né à Vienne en 1603, mort en 1662.

Chorier (Nicolas), avocat du conseil de ville de Grenoble, né à Vienne en 1609, mort en 1692. Ses principaux ouvrages sont une *Histoire du Dauphiné jusqu'en* 1600, un *Etat politique ou nobiliaire de cette province*, une *Histoire des antiquités de Vienne et une Vie de Lesdiguières.*

Sautel (Pierre-Juste), jésuite, né à Romans en 1613, mort à Tournon en 1660, s'adonna avec succès à la poésie latine.

Serment (Louise-Anastasie), dite *la philosophe*, de l'académie des *Ricovrati*, de Padoue, née à Grenoble en 1642, morte à Paris en 1692. Ses vers sont insérés dans le recueil des pièces académiques, intitulé *Nouvelle pandore.*

Alemand (Louis-Augustin), publiciste, né à Grenoble en 1643, mort en cette ville en 1728, a publié deux volumes d'un journal historique de l'Europe, sur le plan du Mercure, et quelques autres petits ouvrages.

Allard (Guy), président de l'élection de Grenoble, né en 1646, mort en 1716, a laissé différens ouvrages dont plusieurs sont manuscrits; il fut surnommé le *généalogiste du Dauphiné.*

Savoie (César), peintre de Grenoble, en 1670.

Bourchenu-Valbonnais (Jean-Pierre Moret), de l'académie des inscriptions et belles lettres, et l'un des premiers membres de celle de Lyon, antiquaire, premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, mort à Grenoble, sa patrie, le 2 mars 1730, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il est l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, contenant l'histoire des dauphins de Viennois.

Lériget de Lafaye (Jean-Elie), capitaine aux gardes, mathématicien et physicien, membre de l'académie des sciences, né à Vienne en 1671, mort le 2 avril 1718.

Lériget de Lafaye (Jean-François), frère du précédent, ambassadeur près de la république de Gênes, membre de l'académie française, natif de Vienne, mort en 1731, âgé de cinquante-sept ans.

Guerin de Tencin (Claudine-Alexandrine), connue par son esprit philosophique, née à Grenoble en 1678, morte à Paris en 1749.

Guerin de Tencin (Pierre), frère de la précédente, né à Grenoble en 1679, cardinal et ministre d'état, d'abord archevêque d'Embrun, et ensuite de Lyon, mort en 1758.

Les quatre frères Paris, employés dans les finances sous le règne de Louis XV, sont nés à Moirans.

Lamorlière (Jacques-Auguste), natif de Grenoble, auteur de quelques romans et de trois comédies en prose.

Bourcet (Pierre-Joseph), ingénieur distingué, né à Usseaux, dans la vallée de Pragelas, en 1700, mort à Grenoble en 1780. C'est lui qui dirigea l'attaque des Barricades en 1744, et l'année suivante, il exécuta le passage du Pô avec autant de célérité que de succès.

Fontaine (Alexis), de l'académie des sciences, né à Claveyson, dans le Viennois, en 1705, mort à Cuiseaux, en Bourgogne, le 21 août 1771; il résolut différens problèmes dont s'occupaient alors les plus grands géomètres, entr'autres celui des *tautochrones*.

Bernard (Pierre-Joseph), dit *le Gentil Bernard*, natif de Grenoble, mort à Paris en 1776, âgé de soixante-huit ans, a laissé un *poème de l'art d'aimer*, dans le genre de celui d'Ovide, un opéra intitulé *Castor et Pollux*, et plusieurs autres poésies.

Disdier (François-Michel), né à Grenoble, membre de l'académie de chirurgie de Paris, mort en 1785, après avoir mis au jour quelques traités sur la chirurgie.

Barral (Pierre, l'abbé), né à Grenoble, mort à Paris en 1772, a laissé un Dictionnaire historique, littéraire et critique, et un autre des antiquités romaines.

Bonnot-Mably (Gabriel), de l'académie de Lyon, né à Grenoble le 14 mars 1709, mort à Paris le 23 avril 1785. Voici l'inscription qui fut mise au-dessous de son nom, lors de l'inauguration du musée de Grenoble, le 14 juillet 1802 :

Penseur profond et philosophe austère,
De la vérité seule il écouta la voix.
De l'art de gouverner méditant les lois,
Souvent de l'avenir il perça le mystère.
Dans une balance sévère
Des princes, des sujets sa main pesa les droits;
Mais content d'être utile, il dédaigna de plaire.

Vaucanson (Jacques), membre de l'académie des sciences, né à Grenoble en 1709, mort le 21 novembre 1782, s'est rendu célèbre par ses chefs-d'œuvre méca-

niques, qui sont le flutteur, le canard et le tambourin. Les vers suivans, mis au-dessous de son nom, lors de l'inauguration du musée, font allusion au premier de ces automates :

Le hardi Vaucanson, rival de Prométhée,
Sembla, de la nature imitant les ressorts,
Prendre le feu des cieux pour animer les corps.
Sous d'insensibles doigts, d'une flûte enchantée,
Il fit résonner les accords,
Et bientôt son puissant génie
Dans de plus utiles travaux,
Du commerce et des arts fécondant l'industrie,
Il sut créer à sa patrie
Et de nouveaux plaisirs et des trésors nouveaux.

Pouchot, capitaine au régiment de Béarn, natif de Grenoble, se fit remarquer dans les guerres d'Amérique par plusieurs actions d'éclat, et périt dans une embuscade dans l'île de Corse, en 1769, âgé de cinquante-sept ans. On a de lui des *Mémoires sur l'Amérique septentrionale* publiés à Yverdun en 1781.

Bonnot-Condillac (Etienne), surnommé *le physiologiste du cœur et de l'esprit humain*, membre de l'académie française et de celle de Berlin, frère de Mably, né à Grenoble en 1715, mort à Flux, près de Baugenci le 2 août 1780.

Servandoni (Jean-Nicolas), natif de Grenoble, comédien, connu sous le nom d'Hannetaire, se distingua avec succès dans la carrière du théâtre, mort à Bruxelles en 1780, âgé de soixante-un ans.

Berger (Jean-Antoine), organiste de l'église cathédrale de Grenoble, né en 1719, mort en 1777, se fit connaître

connaître par ses talens pour la musique; il sut faire rendre à l'épinette non-seulement le jeu du luth, celui de la harpe, du *forte-piano*, mais encore le *crescendo*, découverte qu'il adapta à l'orgue.

Latour-du-Pin (Jacques-François-René), né à la Tour-du-Pin, se livra à l'éloquence de la chaire et prêcha l'Avent à la cour en 1755, mort en 1765, à quarante-quatre ans.

Latour-du-Pin-Gouvernet (Jean-François), né à Grenoble en 1728, ministre de la guerre en 1789, mort victime de la révolution le 28 avril 1794.

Morin (Pierre-Claude), augustin réformé, naquit à Notre-Dame-de-Vaux, près de la Mure, et mourut au couvent de Bourgoin en 1785, âgé de cinquante-sept ans; il cultiva en même temps la théologie et la poésie française.

Dubois-Fontanelle (Jean-Gaspard), né à Grenoble en 1737, connu par ses contes et variétés, les tragédies d'*Ericie* ou *la Vestale*, de *Loredan* et de *Vezins*.

Contant-Lamolette (Philippe), né à la Côte-Saint-André le 29 août 1737, savant dans la langue hébraïque et dans les langues orientales; a laissé plusieurs ouvrages.

Servan (Joseph-Michel-Antoine), jurisconsulte et littérateur, avocat général au parlement de Grenoble, né à Romans le 3 novembre 1737, mort à Rousseau, près de Saint-Remy en Provence, le 4 novembre 1807.

Génissieux (J.-J.-V.), né en 1738, mort le 27 octobre 1804, député à la convention et au conseil des cinq cents qu'il a présidé.

Liothard (Pierre), botaniste, né à Saint-Etienne-de-

Crossey en 1738, mort en 1796, a découvert dans les Alpes un grand nombre de plantes curieuses dont on a enrichi le jardin de botanique de Grenoble.

Villard, médecin en chef de l'hôpital de Grenoble, auteur de l'Histoire des plantes du Dauphiné, ouvrage curieux et très-recherché.

Gattel (Claude-Marie), proviseur au lycée de Grenoble, né à Lyon le 20 avril 1743, mort le 19 juin 1812.

Gratet (Déodat), marquis de Dolomieu, né à Dolomieu le 24 juin 1750, professeur de minéralogie à Paris, mort le 26 novembre 1801.

Barnave (Antoine-Pierre-Joseph), né à Grenoble en 1761, membre de l'assemblée constituante, mort victime de la révolution le 29 octobre 1793.

Mounier (Jean-Joseph), député aux états-généraux et à l'assemblée nationale dont il a été président, né à Grenoble en 1761, mort le 25 janvier 1806. On a de lui quelques ouvrages de législation.

Gourju (Pierre), né à Morestel en 1762, mort le 5 août 1814, oratorien et professeur à Lyon, auteur de la *Philosophie du 18.e siècle dévoilée par elle-même.*

Paulin (J.-B.), né à Grenoble, mort à la Tronche, près de cette ville, le 22 octobre 1807, a laissé *le Citoyen des Alpes*, *le Hameau de l'Agnelas*, avec un recueil d'Idylles.

Chalvet (Pierre-Vincent), publiciste, né à Grenoble en 1767, mort en cette ville le 23 décembre 1807, a publié la seconde édition de la Bibliothèque du Dauphiné de Guy-Allard, et d'autres petits ouvrages.

Extrait des cartulaires de Saint-Hugues, constatant l'origine des Comtes du Graisivaudan.

« Notum sit omnibus fidelibus filiis Gratianopolitanæ » ecclesiæ; quòd, post destructionem paganorum, Isarnus episcopus ædificavit ecclesiam Gratianopolitanam: » et ideò quia paucos invenit habitatores in prædicto » episcopatu, colligit nobiles, mediocres et pauperes ex » longinquis terris, de quibus hominibus consolata est » Gratianopolitana terra. Deditque prædictus episcopus » illis hominibus castra ad habitandum et terras ad laborandum. In quorum castra sive in terras, episcopus » jàm dictus retinuit dominationem, et servitia, sicut » utriusque partibus placuit. Habuit autem prædictus » episcopus et successor ejus Humbertus prædictum episcopatum sicut proprius episcopus debet habere propriam terram, et propria castra, per alodium, sicut » terram quam abstraxerat à gente paganâ. Nam generatio comitum istorum, qui modo regnant per episcopatum Gratianopolitanum nil possidebat, nullus » inventus fuit in diebus Isarni episcopi, qui comes » vocaretur. Sed totum episcopatum, sine calumniâ » prædictorum comitum, prædictus episcopus in pace » per alodium possidebat, excepto hoc, quod ipse dederat ex suâ spontaneâ voluntate. Post ipsum vero » episcopum successit ei Humbertus episcopus in Gratianopolitanam ecclesiam, et habuit prædicta omnia in » pace. Post episcopum autem Humbertum fuit episcopus » Mallenus prædictæ ecclesiæ Gratianopolitanæ. In cujus diebus Guigo Vetus, pater Guigonis Crassi, injuste

» cœpit possidere ea quæ modo habent comites in Gra-
» tianopoli, sive in terris episcopatûs, sive in servitiis
» terrarum prædictarum, sive in pluribus ecclesiis, sive
» in condaminis, sive in Hortis, et ut ità dicam ex toto
» episcopatu Gratianopolitano, episcopus Gratianopo-
» litanus non habet unum mansum integrum ad suum
» dominium; et sicut fecit prædictus comes de eccle-
» sià Gratianopolitanâ, ità exhæredavit, et expoliavit ec-
» clesiam sancti Donati, de condaminis, sive de mansis,
» atque de villâ. De condaminis quarum superiùs feci-
» mus mentionem, dùm communiter laborabant eas
» homines episcopi, atque comitiś, sæpe contentio exorta
» est inter eos. Ut audivit præditus episcopus, quod pars
» illius male et fraudulenter tractaretur ab hominibus
» comitis, proclamationem fecerunt homines episcopi,
» et episcopus Hugo, quem divina clementia præfecerat,
» in illis diebus, super ecclesiam Gratianopolitanam,
» Guigoni comiti, filio Guigonis crassi. Tandem acce-
» perunt consilium episcopus Hugo, et comes Guigo,
» ut condaminæ dividerentur. »

Position de Grenoble.

Cette ville est à 280 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa position a été déterminée, d'après les observations les plus récentes, à l'est du méridien de Paris.

En latitude, à 45 d. 11 m.;

En longitude, à 3 d. 28 m.

TABLE.

NOTES.

FIN

Digitized by Google

ized by Google

Digitized by Google